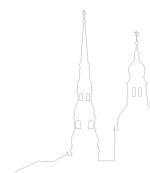
1

Table des matières

Il convient de noter que la présente version imprimée du guide du Sommet tient compte des événements s'étant déroulés jusqu'au 29 septembre 2006. La version électronique (www.nato.int/riga/guide/) a été modifiée pour prendre en considération les changements éventuels intervenus jusqu'à la date du Sommet.

Table des matières	1
Chefs d'État et de gouvernement, Ministres d	des affaires
étrangères et de la défense	2
Points de contact	;
Les grands thèmes du Sommet de Riga et	
des précédents sommets	4
L'OTAN en Afghanistan	Į.
La présence de l'OTAN dans les Balkans	(
L'opération Active Endeavour	7
L'OTAN et l'Iraq	8
L'aide de l'OTAN à l'Union africaine au Darfoi	ur .



• Capacités	10
Mesures contre le terrorisme	11
L'élargissement de l'Alliance	12
Les Partenariats de l'OTAN	13
Les relations OTAN-Russie	14
L'OTAN et l'Ukraine	15
Le Dialogue méditerranéen	16
L'Initiative de coopération d'Istanbul	17
Le Partenariat stratégique OTAN-UE	18

Note: Dans le présent document, chaque fois qu'il est fait mention de l'ex-République yougoslave de Macédoine, le nom du pays est suivi d'un astérisque (*) qui renvoie à la note de bas de page suivante : « La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel. »

Chefs d'État et de gouvernement,
Ministres des affaires étrangères et de la défense

Il convient de noter que la liste ci-dessous tient compte des événements s'étant déroulés jusqu'au 1er novembre 2006.

Pays membres de l'OTAN

ALLEMAGNE

Président : Son excellence M. Horst Köhler

Chancelière fédérale : Son excellence Mme Angela Merkel

Ministre des affaires étrangères : Son excellence M. Frank-Walter Steinmeier

Ministre de la défense : Son excellence M. Franz Josef Jung

BELGIQUE (Royaume de Belgique)

Chef d'État : Sa Majesté le Roi Albert II

Premier ministre: Son excellence M. Guy Verhofstadt

Ministre des affaires étrangères : Son excellence M. Karel De Gucht

Ministre de la défense : Son excellence M. André Flahaut

BULGARIE (République de Bulgarie)

Président : Son excellence M. Gueorgui Parvanov

Premier ministre : Son excellence M. Sergueï Stanichev

Ministre des affaires étrangères : Son excellence M. Ivaïlo Kalfin

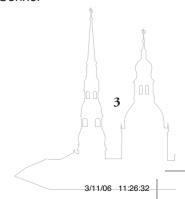
Ministre de la défense : Son excellence M. Vesselin Vitanov Bliznakov

CANADA

Chef d'État : Sa Majesté la Reine Elizabeth II

Premier ministre : Le très honorable Stephen Joseph Harper

Ministre des affaires étrangères : L'honorable Peter Gordon MacKay Ministre de la défense nationale : L'honorable Gordon O'Connor



3162 OTAN Heads FR.indd 3

DANEMARK

Chef d'État : Sa Majesté la Reine Margrethe II

Premier ministre : Son excellence M. Anders Fogh Rasmussen Ministre des affaires étrangères : Son excellence M. Per Stig Møller

Ministre de la défense : Son excellence M. Søren Gade

ESPAGNE (Royaume d'Espagne)

Chef d'État : Sa Majesté le Roi Juan Carlos

Président du gouvernement :

Son excellence M. José Luis Rodríguez Zapatero

Ministre des affaires étrangères :

Son excellence M. Miguel Ángel Moratinos Cuyaubé

Ministre de la défense : Son excellence M. José Antonio Alonso Suárez

ESTONIE (République d'Estonie)

Président : Son excellence M. Toomas Hendrik Ilves Premier ministre : Son excellence M. Andrus Ansip

Ministre des affaires étrangères : Son excellence M. Urmas Paet

Ministre de la défense : Son excellence M. Jürgen Ligi

ÉTATS-UNIS

Président : Son excellence M. George W. Bush

Secrétaire d'État : Son excellence Mme Condoleezza Rice

Secrétaire de la défense : Son excellence M. Donald H. Rumsfeld

FRANCE (République française)

Président : Son excellence M. Jacques Chirac

Premier ministre : Son excellence M. Dominique Galouzeau de Villepin Ministre des affaires étrangères : Son excellence M. Philippe Douste-Blazy

Ministre de la défense : Son excellence Mme Michèle Alliot-Marie

3162 OTAN Heads FR.indd 4

3162 OTAN Heads FR.indd 4 3/11/06 11:26:33

GRÈCE (République hellénique)

Président : Son excellence M. Karolos Papoulias

Premier ministre: Son excellence M. Kostas Karamanlis

Ministre des affaires étrangères : Son excellence Mme Dora Bakoyannis Ministre de la défense : Son excellence M. Evagelos Meimarakis

HONGRIE (République de Hongrie)

Président : Son excellence M. László Sólyom

Premier ministre : Son excellence M. Ferenc Gyurcsány

Ministre des affaires étrangères : Son excellence Mme Kinga Göncz

Ministre de la défense : Son excellence M. Imre Szekeres

ISLANDE

Président : Son excellence M. Olafur Ragnar Grímsson Premier ministre : Son excellence M. Geir Haarde

Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur :

Son excellence Mme Valgerdur Sverrisdóttir

Ministre de la défense faisant fonction : Son excellence

Mme Valgerdur Sverrisdóttir

ITALIE (République d'Italie)

Président : Son excellence M. Giorgio Napolitano

Président du Conseil des ministres : Son excellence M. Romano Prodi Ministre des affaires étrangères : Son excellence M. Massimo D'Alema

Ministre de la défense : Son excellence M. Arturo Parisi

LETTONIE (République de Lettonie)

Président : Son excellence Mme Vaira Vīķe-Freiberga Premier ministre : Son excellence M. Aigars Kalvītis

Ministre des affaires étrangères : Son excellence M. Artis Pabriks

Ministre de la défense : Son excellence M. Atis Slakteris

Pabriks 5

3162 OTAN Heads FR.indd 5

LITUANIE (République de Lituanie)

Président : Son excellence M. Valdas Adamkus

Premier ministre: Son excellence M. Gediminas Kirkilas

Ministre des affaires étrangères : Son excellence M. Petras Vaitiekunas

Ministre de la défense : Son excellence M. Juozas Olekas

LUXEMBOURG (Grand-Duché du Luxembourg)

Chef d'État : Son Altesse Royale le Grand-Duc Henri de Luxembourg

Premier Ministre: Son excellence M. Jean-Claude Juncker

Ministre des affaires étrangères et de l'immigration :

Son excellence M. Jean Asselborn

Ministre de la défense : Son excellence M. Jean-Louis Schiltz

NORVÈGE

Chef d'État : Sa Majesté le Roi Harald V

Premier ministre: Son excellence M. Jens Stoltenberg

Ministre des affaires étrangères : Son excellence M. Jonas Gahr Støre Ministre de la défense : Son excellence Mme Anne-Grete Strøm-Erichsen

PAYS-BAS (Royaume des Pays-Bas)

Chef d'État : Sa Majesté la Reine Béatrix

Premier ministre : Son excellence M. Jan Peter Balkenende Ministre des affaires étrangères : Son excellence M. Bernard Bot Ministre de la défense : Son excellence M. Henk G.J. Kamp

POLOGNE (République de Pologne)

Président : Son excellence M. Lech Kaczyński

Premier ministre : Son excellence M. Jaroslaw Kaczyński

Ministre des affaires étrangères : Son excellence Mme Anna Fotyga Ministre de la défense nationale : Son excellence M. Radoslaw Sikorski

3162 OTAN Heads FR.indd 6

3162 OTAN Heads FR.indd 6 3/11/06 11:26:33

PORTUGAL (République portugaise)

Président : Son excellence M. Aníbal Cavaco Silva

Premier ministre : Son excellence M. José Sócrates Carvalho Pinto de Sousa Ministre d'État des affaires étrangères : Son excellence M. Luís Amado Ministre de la défense nationale : Son excellence M. Nuno Severiano Teixeira

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Président : Son excellence M. Václav Klaus

Premier ministre: Son excellence M. Mirek Topolánek

Ministre des affaires étrangères : Son excellence M. Alexandr Vondra

Ministre de défense : Son excellence M. Jiří Šediví

ROUMANIE

Président : Son excellence M. Traian Basescu

Premier ministre:

Son excellence M. Călin Constantin Anton Popescu-Tăriceanu

Ministre des affaires étrangères : Son excellence M. Mihai Răzvan Ungureanu Ministre de la défense nationale : Son excellence M. Sorin Frunzăverde

ROYAUME-UNI (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Chef d'État : Sa Majesté la Reine Elisabeth II Premier ministre : Son excellence M. Tony Blair

Secrétaire d'État aux affaires étrangères et au Commonwealth :

Son excellence Mme Margaret Beckett

Secrétaire d'État à la défense : Son excellence M. Des Browne

SLOVAQUIE (République Slovaque)

Président : Son excellence M. Ivan Gašparovič Premier ministre : Son excellence M. Robert Fico

Ministre des affaires étrangères : Son excellence M. Ján Kubiš Ministre de la défense : Son excellence M. František Kašický

Kubiš cký 7 3/11/06 11:26:33

SLOVÉNIE (République de Slovénie)

Président : Son excellence M. Janez Drnovšek Premier ministre : Son excellence M. Janez Janša

Ministre des affaires étrangères : Son excellence M. Dimitrij Rupel Ministre de la défense : Son excellence M. Karl Viktor Erjavec

TURQUIE (République de Turquie)

Président : Son excellence M. Ahmet Necdet Sezer

Premier ministre : Son excellence M. Recep Tayyip Erdoğan Ministre des affaires étrangères : Son excellence M. Abdullah Gül Ministre de la défense nationale : Son excellence M. Mehmet Vecdi Gönül

3

Points de contact

Points de contact

Siège de l'OTAN à Bruxelles

Central téléphonique : +32 (0)2-707 4111 Section presse et média : +32 (0)2-707 5041 Télécopieur : +32 (0)2-707 5057 / 5058

Courriel : press@hq.nato.int Site web : www.nato.int

Point de contact OTAN à Riga

Centre des médias : +371 744 80 00

Coordinateur médias OTAN: +371 744 80 01

Grand Quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE)

Bureau de l'information publique

Bureau des relations avec les médias : +32 (0)65-44 7912

Télécopieur : +32 (0)65-44-3544 Courriel : media@shape.nato.int Site web : http://www.nato.int/shape/

QG de Commandement de forces alliées interarmées (JFC) Brunssum

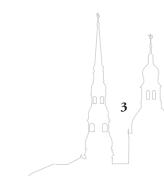
Bureau de l'information publique

Officier administratif: +31(0) 45-526-2409

Télécopieur : +31 (0)45-526-3095

Central téléphonique : +31 (0) 45-526-2222

Courriel : pio@jfcbs.nato.int Site web : www.jfcbs.nato.int



QG de Commandement de forces alliées interarmées (JFC) Naples

Central téléphonique : +39 081-721-1111

Bureau de l'information publique

Chef: +39 081-721-2263

Chef de la Section médias : +39 081-721-2437

Télécopieur : +39 081-230-2791 Courriel : <u>jfcpio@jfcnaples.nato.int</u> Site web : <u>www.jfcnaples.nato.int</u>

QG de Commandement interarmées (JC) allié de Lisbonne

Bureau de l'information publique

Central téléphonique: +351 21-440-4321

Chef: +351 21-440-4106

Télécopieur : +351 21-440-387 Courriel : vborlinhas@jhlb.nato.int Site web : www.jc-lisb.nato.int

Commandement allié Transformation (ACT)

Bureau de l'information publique

Chef: +1 (757) 747-3600

Télécopieur : +1 (757) 7473234 Courriel : pio@act.nato.int

Site web : www.act.nato.int

Centre de guerre interarmées (JWC)

Bureau de l'information publique : +47 51 34 21 41

Télécopieur : +47 51 34 24 09 Courriel : pio@jwc.nato.int Site web : www.jwc.nato.int



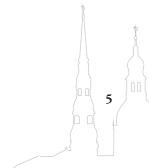
Centre d'entraînement de forces interarmées (JFTC)

Bureau de l'information publique : +48 52 378 1579

Télécopieur : +48 52 378 1579

Courriel: norbert.hoerpel@jftc.nato.int

Site web : www.jftc.nato.int



■ QUELQUES FAITS ET CHIFFRES

Les chiffres ci-après sont valables à la date du 26 septembre 2006. On trouvera les chiffres actualisés dans la version électronique du guide à l'adresse : www.nato.int/riga/guide/

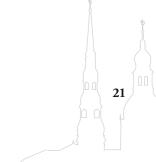
1. KFOR: Effectif total de 16100

Pays OTAN contributeurs de troupes (24)

Allemagne Lituanie
Belgique Luxembourg
Bulgarie Norvège
Danemark Pays-Bas
Espagne Pologne
Estonie Portugal

Etats-Unis République tchèque

France Roumanie
Grèce Royaume-Uni
Hongrie Slovaquie
Italie Slovénie
Lettonie Turquie



Pays non OTAN contributeurs de troupes (11)

Argentine Géorgie
Arménie Irlande
Autriche Maroc
Azerbaïdjan Suède
Finlande Suisse
Ukraine

La KFOR comptait initialement 50 000 hommes mis à disposition par les 19 pays membres de l'OTAN et par 19 pays non membres de l'Alliance, et placés sous commandement et contrôle unifiés. Début 2002, elle comptait quelque 39 000 hommes et, au printemps 2002, 32 000.

2. QG de l'OTAN à Sarajevo : Effectif total de 80

A. Pays OTAN contributeurs de troupes (16)

Allemagne Norvège
Canada Pays-Bas
Danemark Roumanie
Espagne Royaume-Uni
Estonie Slovaquie
Etats-Unis Slovénie
Hongrie Turquie

Italie



Il convient de noter que la présente version imprimée du guide du Sommet tient compte des événements s'étant déroulés jusqu'au 29 septembre 2006. La version électronique (www.nato.int/riga/guide/) a été modifiée pour prendre en considération les changements éventuels intervenus jusqu'à la date du Sommet.

■ RIGA, 28-29 NOVEMBRE 2006

Le Sommet de Riga sera le premier sommet de l'OTAN qui se tiendra entre pays membres, « à vingt-six ». À cette occasion, les Alliés examineront et feront avancer bon nombre des processus de transformation en cours.

Aborder la transformation au sens large du terme permet à l'Alliance d'appliquer sa vision stratégique, consistant à mettre en œuvre toute la gamme de ses missions et de ses opérations, et de promouvoir la stabilité là où elle est nécessaire pour garantir la sécurité et défendre les valeurs démocratiques.

L'OTAN fera progresser ses opérations et ses missions, et elle examinera en particulier les progrès accomplis en Afghanistan suite à l'élargissement de la mission de la FIAS vers le sud, puis ultérieurement vers l'est, du pays. En outre, l'OTAN restera vigilante au Kosovo et présentera le rôle qu'elle y jouera dans la période de l'après-statut. Les autres opérations et missions de l'Alliance feront aussi l'objet d'un examen.

Les chefs d'État et de gouvernement mettront l'accent sur la mise à niveau des capacités militaires de l'OTAN dans le but de s'assurer que ces capacités permettent de répondre aux défis que pose le contexte de sécurité instable dans lequel nous vivons aujourd'hui. Les débats porteront sur les éléments clés du processus de

3

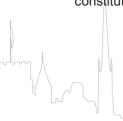
transformation, comme la Force de réaction de l'OTAN (NRF), la défense antimissile et les diverses initiatives essentielles pour que les capacités militaires de l'OTAN soient adaptées en fonction des nouvelles menaces à l'égard de la sécurité. La Directive politique globale constituera le cadre nécessaire pour présenter la transformation de l'Alliance à l'échelon militaire.

Élargir et renforcer les relations, ces objectifs figureront aussi parmi les toutes premières priorités de l'ordre du jour du Sommet. Des annonces sont attendues au sujet du futur élargissement et de la consolidation des partenariats actuels et par ailleurs, les pays qui ne sont ni membres ni partenaires de l'Alliance devraient être invités à coopérer avec l'OTAN par l'intermédiaire de nouveaux programmes comme l'initiative susceptible d'être lancée dans le domaine de la formation. L'accent sera mis en outre sur le renforcement des relations avec les autres organisations internationales.

SOMMAIRE DES DÉCISIONS ET INITIATIVES ESSENTIELLES PRISES LORS DE SOMMETS ANTÉRIEURS

Istanbul, 28-29 juin 2004

Sept nouveaux membres participent à cet événement (Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Slovaquie et Slovénie); l'opération de l'OTAN en Afghanistan est étendue par la poursuite de la mise en place d'équipes de reconstruction provinciales dans l'ensemble du pays; il est décidé d'aider le gouvernement intérimaire iraquien à former ses forces de sécurité; le soutien nécessaire pour assurer la sécurité dans les Balkans est maintenu; il est décidé de modifier les processus d'établissement des plans de défense et de constitution de forces de l'OTAN, tout en renforçant les contributions



destinées à la lutte contre le terrorisme, notamment pour ce qui est des aspects liés aux ADM; la coopération avec les Partenaires est renforcée et l'Initiative de coopération d'Istanbul est lancée à destination des pays de la région du Moyen-Orient élargi.

Prague, 21-22 novembre 2002

La Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie sont invitées à entamer des pourparlers d'adhésion ; réaffirmation de la politique de la porte ouverte suivie par l'OTAN ; adoption d'une série de mesures visant à améliorer les capacités militaires (Engagement capacitaire de Prague, Force de réaction de l'OTAN et rationalisation de la structure de commandement militaire) ; adoption d'un concept militaire de défense contre le terrorisme ; décision d'appuyer les pays membres de l'OTAN en Afghanistan ; entérinement d'un ensemble d'initiatives visant à l'établissement de nouvelles relations avec les Partenaires.

Rome, 28 mai 2002

Les Alliés et la Fédération de Russie créent le Conseil OTAN-Russie, au sein duquel ils se réunissent en tant que partenaires égaux, conférant une qualité nouvelle aux relations OTAN-Russie. Le Conseil OTAN-Russie remplace le Conseil conjoint permanent OTAN Russie.

Washington D.C., 23-24 avril 1999

Commémoration du 50e anniversaire de l'OTAN ; les Alliés réitèrent leur détermination à mettre fin aux actes de répression du Président Milosevic contre la population albanophone au Kosovo ; la République tchèque, la Hongrie et la Pologne participent à leur première réunion au sommet ; adoption du Plan d'action pour l'adhésion ; publication d'une version révisée du Concept stratégique; renforcement de

5

l'Identité européenne de sécurité et de défense au sein de l'OTAN ; lancement de l'Initiative sur les capacités de défense ; renforcement du Partenariat pour la paix et du Conseil de partenariat euroatlantique, ainsi que du Dialogue méditerranéen ; lancement de l'Initiative sur les armes de destruction massive.

Madrid, 8-9 juillet 1997

La République tchèque, la Hongrie et la Pologne sont invitées à entamer des pourparlers d'adhésion ; réaffirmation de la politique de la porte ouverte suivie par l'OTAN ; reconnaissance de l'accomplissement et de l'engagement que représente l'Acte fondateur OTAN-Russie ; signature de la Charte sur un partenariat spécifique entre l'OTAN et l'Ukraine ; première réunion au sommet du Conseil de partenariat euro-atlantique qui remplace le Conseil de coopération nord-atlantique ; un Partenariat pour la paix renforcé ; actualisation du Concept stratégique de 1991 et adoption d'un nouveau dispositif de défense ; réforme de la structure de commandement militaire de l'OTAN ; Déclaration spéciale sur la Bosnie-Herzégovine.

Paris, 27 mai 1997

Signature de l'Acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles entre l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et la Fédération de Russie, qui affirme que l'OTAN et la Russie ne sont plus des adversaires et qui crée le Conseil conjoint permanent OTAN-Russie.

Bruxelles, 10-11 janvier 1994

Lancement du Partenariat pour la paix (PPP) ; tous les pays partenaires du Conseil de coopération nord-atlantique et membres



de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) sont invités à y participer ; publication du Document-cadre du Partenariat pour la paix ; entérinement du concept de groupes de forces interarmées multinationales (GFIM) et d'autres mesures visant à développer l'Identité européenne de sécurité et de défense ; l'Alliance réaffirme qu'elle est prête à lancer des frappes aériennes à l'appui des objectifs des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine.

Rome, 7-8 novembre 1991

Publication du nouveau Concept stratégique de l'Alliance, de la Déclaration de Rome sur la paix et la coopération et de déclarations sur l'évolution de la situation en Union soviétique et en Yougoslavie.

Londres, 5-6 juillet 1990

Publication de la Déclaration de Londres sur une Alliance de l'Atlantique Nord rénovée, exposant des propositions pour le développement de la coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale sur tout un éventail d'activités politiques et militaires, y compris l'établissement d'une liaison diplomatique régulière avec l'OTAN.

Bruxelles, 4 décembre 1989

Dans le contexte des changements fondamentaux qui se produisent en Europe centrale et orientale et dans la perspective de la fin de la division de l'Europe, le président américain, M. Bush, consulte les dirigeants de l'Alliance à la suite de sa réunion au sommet avec le président Gorbatchev à Malte. Pendant que se déroule le sommet de l'OTAN, les dirigeants des pays du Pacte de Varsovie dénoncent l'invasion de la Tchécoslovaquie de 1968 et rejettent la « doctrine Brejnev » de souveraineté limitée.

7

Bruxelles, 29-30 mai 1989

Déclaration commémorant le 40e anniversaire de l'Alliance et énonçant les politiques et les objectifs de sécurité de l'Alliance pour les années 90 visant à maintenir la défense de l'Alliance, à introduire de nouvelles initiatives de maîtrise des armements, à renforcer la consultation politique, à améliorer la coopération Est-Ouest et à relever les défis mondiaux ; adoption d'un concept global de maîtrise des armements et de désarmement

Bruxelles, 2-3 mars 1988

Réaffirmation des buts et principes de l'Alliance (référence au Rapport Harmel sur les futures tâches de l'Alliance, publié en 1967) et de ses objectifs pour les relations Est Ouest; adoption d'un plan directeur pour renforcer la stabilité sur tout le territoire européen, grâce à l'ouverture de négociations sur la maîtrise des armements classiques.

Bruxelles, 21 novembre 1985

Réunion extraordinaire du Conseil de l'Atlantique Nord pour tenir des consultations avec le président Reagan sur l'issue positive du Sommet de Genève États-Unis URSS sur la maîtrise des armements et d'autres domaines de coopération.

Bonn, 10 juin 1982

Adhésion de l'Espagne ; adoption de la Déclaration de Bonn définissant un programme en six points pour la paix dans la liberté ; publication d'une déclaration sur les politiques et objectifs de l'Alliance concernant la maîtrise des armements et le désarmement et d'une déclaration sur la défense intégrée de l'OTAN.



Washington D.C., 30-31 May 1978

Examen des résultats provisoires des initiatives à long terme prises au Sommet de Londres de 1977 ; confirmation de la validité des objectifs complémentaires de l'Alliance visant à maintenir la sécurité tout en recherchant la détente Est-Ouest ; approbation d'un objectif de 3% de croissance des dépenses de défense.

Londres, 10-11 mai 1977

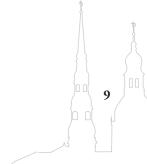
Lancement d'une étude sur les tendances à long terme des relations Est-Ouest et d'un programme de défense à long terme visant à améliorer les moyens de défense des pays membres de l'OTAN.

Bruxelles, 29-30 mai 1975

Affirmation de l'importance fondamentale de l'Alliance et de la cohésion des Alliés face aux pressions économiques internationales découlant de la crise pétrolière de 1974; soutien en vue de la conclusion positive des négociations dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) (qui auront pour résultat la signature, en 1975, de l'Acte final d'Helsinki).

Bruxelles, 26 juin 1974

Signature de la Déclaration sur les relations atlantiques, approuvée à Ottawa, le 19 juin, par les Ministres des affaires étrangères de l'OTAN, confirmant l'engagement des pays de l'Alliance en faveur des buts et des idéaux du Traité, dont c'est le 25e anniversaire de la signature ; consultations sur les relations Est-Ouest en préparation aux pourparlers du Sommet États-Unis-URSS sur la limitation des armes nucléaires stratégiques.



Paris, 16-19 décembre 1957

Réaffirmation des principes, des buts et de l'unité de l'Alliance atlantique ; améliorations sur le plan de la coordination et de l'organisation des forces de l'OTAN et dispositions relatives aux consultations politiques ; reconnaissance de la nécessité d'établir des liens économiques plus étroits et de coopérer, dans l'esprit de l'article 2 du Traité, qui est conçu pour éliminer toute opposition dans les politiques internationales et pour encourager la collaboration économique.

5

L'OTAN en Afghanistan

■ INFORMATIONS CLÉS

L'OTAN est fermement attachée à contribuer à l'instauration des conditions permettant à l'Afghanistan de jouir d'un climat de paix et de stabilité ayant sa dynamique propre. Elle restera en Afghanistan aussi longtemps qu'il le faudra pour atteindre cet objectif, sur la base des résolutions actuelles et futures du Conseil de sécurité des Nations Unies et tant que le gouvernement afghan le lui demandera.

Pourquoi L'OTAN est-elle en Afghanistan ?

Le 11 août 2003, l'OTAN a repris la direction de la FIAS au commandement conjoint germano-néerlandais de la FIAS III. Cet événement souligne l'engagement à long terme de l'ensemble des Alliés membres de l'OTAN à l'égard de la sécurité et de la stabilité dans l'intérêt du peuple afghan. Il marque aussi la contribution que l'Alliance apporte à la lutte contre le terrorisme, car apporter la sécurité et la stabilité à l'Afghanistan empêchera ce pays de se transformer à nouveau en un terrain propice au développement du terrorisme international.

Un rôle militaire

L'OTAN assume la direction de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS). Cette force a été dirigée tout d'abord par divers pays de l'OTAN (Royaume-Uni, Turquie, Allemagne et Pays-Bas, avec l'appui de l'OTAN). En août 2003, c'est toutefois l'OTAN qui en a pris la responsabilité.

En dirigeant la FIAS, l'OTAN contribue à étendre l'autorité du gouvernement central et à créer un contexte de sécurité permettant de mettre sur pied des institutions démocratiques, de faire régner l'état de droit et de reconstruire le pays.

Un rôle politique

En octobre 2003, l'OTAN a créé le poste de **Haut représentant civil de l'OTAN en Afghanistan** dans le but de développer les aspects politico militaires de l'engagement de l'Alliance dans le pays. Le Haut représentant travaille en étroite collaboration avec la FIAS et est en liaison avec le gouvernement afghan ainsi qu'avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), l'Union européenne et d'autres organisations. Il maintient également des contacts avec les pays voisins de l'Afghanistan. C'est le ministre turc M. Hikmet Çetin qui a été nommé le premier à ce poste, et M. l'ambassadeur Daan Everts (Pays-Bas) lui a succédé le 24 août 2006.

L'OTAN et l'Afghanistan ont conclu en outre un important **programme de coopération** qui s'appuie sur la relation spécifique que l'Alliance a nouée avec ce pays et reflète son soutien à l'égard de la souveraineté nationale, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Afghanistan. Ce programme complètera le rôle opérationnel de la FIAS et aidera à consolider les avantages acquis du fait de la présence de la FIAS. Il sera principalement axé sur la réforme de la défense, la mise sur pied d'institutions de défense et les aspects militaires de la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que sur d'autres domaines, comme le développement de l'interopérabilité entre l'Armée nationale afghane et les forces armées des pays membres de l'OTAN.

Qu'est-ce que la FIAS?

La FIAS est une force internationale déployée sous l'autorité du Conseil de sécurité des Nations Unies (quatre Résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, les résolutions 1386, 1413, 1444 et 1510, traitent de la FIAS). Depuis décembre 2001, elle est financée

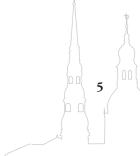
par les différents pays qui lui fournissent ses troupes. Par ailleurs, depuis le 11 août 2003, l'OTAN en assure le commandement, le contrôle et la coordination stratégiques et a fourni un quartier général sur le théâtre.

La FIAS est placée sous l'autorité générale du Grand Quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE), le Commandement allié de forces interarmées de Brunssum (Pays-Bas) étant responsable au niveau opérationnel de la dotation en effectifs, de la formation, du déploiement et du soutien prolongé de la force.

LES TÂCHES DE LA FIAS

Outre sa tâche générale qui consiste à aider le gouvernement afghan à étendre son autorité sur tout le pays et à instaurer un contexte de sécurité, sur le plan pratique la FIAS a également pour fonctions :

- de contribuer à la mise sur pied des structures et des forces de sécurité afghanes, y compris d'assurer la formation de la nouvelle Armée nationale afghane et de la nouvelle police nationale;
- de recenser les besoins à satisfaire sur le plan de la reconstruction, comme la réhabilition des écoles et des centres médicaux, la remise en état des réseaux d'approvisionnement en eau et le soutien d'autres projets civilo militaires;
- d'aider le gouvernement afghan à désarmer les groupes illégalement armés ;
- d'apporter un soutien à la lutte antidrogue menée par le

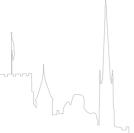


gouvernement afghan, avec la sanction de la communauté internationale, par l'intermédiaire du partage du renseignement et de la conduite d'une campagne efficace d'information du public, et d'aider les forces de l'Armée nationale afghane à mener des opérations de lutte antidrogue. L'OTAN ne participe pas à la destruction des cultures de pavot ou d'installations de transformation ni aux actions militaires entreprises contre les producteurs de drogue ;

• d'apporter un soutien aux opérations d'aide humanitaire.

La FIAS et le CFC-A dirigé par les États-Unis

La FIAS est l'une des deux forces multinationales présentes en Afghanistan. Depuis octobre 2001, le Commandement des forces multinationales en Afghanistan (CFC-A), qui est dirigé par les États-Unis, mène l'opération *Enduring Freedom* pour débarrasser l'Afghanistan des talibans et d'*Al-Qaida*. Le mandat du CFC-A, est donc différent de celui de la FIAS. Conformément au plan opérationnel approuvé, la FIAS n'a pas pour mission de mener des opérations de lutte contre le terrorisme, ce qui relève de la seule responsabilité des États-Unis.



LA STRUCTURE DE LA FIAS

- Le Quartier général de la FIAS: il est installé à Kaboul et est actuellement le neuvième commandement de la FIAS (FIAS IX).
 Il se distingue du commandement régional de la capitale (RCC) également implanté à Kaboul. Le QG de la FIAS assure la liaison avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), le gouvernement afghan et les organisations non gouvernementales, et les aide dans leur travail.
- Les commandements régionaux : il y a cinq commandements régionaux : quatre pour les régions Nord, Ouest, Sud et Est de la FIAS, et un pour la capitale, Kaboul.

Chaque commandement régional relève de l'autorité d'un pays pilote et est composé :

- d'un quartier général de commandement et de contrôle ;
- d'une base de soutien avancée qui joue le rôle de centre logistique principal pour l'ensemble de la région.
- Les équipes de reconstruction provinciales (PRT): les PRT sont de petites équipes composées de civils et de militaires, présentes dans les provinces afghanes où elles aident les autorités locales à assurer la sécurité et contribuent aux travaux de reconstruction.

Initialement, à partir de décembre 2002, les PRT effectuaient leurs tâches dans le cadre de la coalition dirigée par les États-Unis. La FIAS s'est toutefois chargée progressivement par la suite de la responsabilité d'un nombre croisant de PRT. Bien que les PRT soient dirigées par un pays pilote, leurs composantes militaires relèvent du commandant de la FIAS. À l'échelon régional, elles sont coordonnées par un Coordonnateur régional de zone (RAC).

Outre les PRT, la FIAS comprend des unités de manœuvre et des éléments d'appui tactique, dont des unités d'infanterie et des hélicoptères d'attaque.

La structure de la FIAS est donc actuellement la suivante :

Quartier général de la FIAS. Pays pilote : Royaume-Uni. Situé à Kaboul.

Commandement régional Nord - RC(N). Pays pilote : Allemagne.

QG: Mazar-i-Sharif (Allemagne). FSB: Mazar-i-Sharif (Allemagne).

PRTs: Konduz (Allemagne);

Mazar-i-Sharif (Suède);

Feyzabad (Allemagne);

Meymana (Norvège);

Pol-e-Khomri (Pays-bas jusqu'à septembre 2006, suivis

par la Hongrie).

Commandement régional de la capitale - RC(C). Pays pilote :

France (Depuis le 6 août 2006, le RC(C) remplace la Brigade multinationale de Kaboul).

QG: Kabul (France).

FSB/Aéroport international de Kaboul (KAIA) (France) :

La FIAS soutient le Ministère afghan de l'aviation civile et du tourisme dans la conduite globale de l'aéroport et elle dispose d'une cellule d'officiers de liaison aérienne. L'équipe spéciale pour l'aéroport international de Kaboul a joué un rôle important dans l'entreposage des armes lourdes d'Afghanistan dans trois dépôts à proximité de Kaboul, et elle a favorisé l'adoption d'arrangements de sécurité pour l'enregistrement des électeurs et les élections nationales

```
Commandement régional Ouest - RC(W). Pays pilote : Italie.
   QG: Herat (Italie).
   FSB: Herat (Espagne).
   PRTs: Herat (Italie);
         Farah (États-Unis) ;
         Qal-e-Now (Espagne);
         Chaghchran (Lituanie).
Commandement régional Sud - RC(S). Pays pilote : Canada.
   QG: Kandahar (Canada).
   FSB: Aérodrome de Kandahar (Canada).
   PRTs: Kandahar (Canada);
         Lashkar-Gah (Royaume-Uni);
         Tarin Kowt (Pays-Bas);
         Qalat (États-Unis).
Commandement régional Est - RC(E). Pays pilote : États-Unis.
   QG: Bagram (États-Unis).
   FSB: Bagram (États-Unis).
   PRTs: Charan (États-Unis);
         Ghazni (États-Unis) ;
         Kowt-e-Ashrow (Turquie);
         Bamyan (Nouvelle Zélande);
         Bagram (États-Unis et Corée du Sud) ;
         Mahmoud Raki (à déterminer) ;
         Nouristan (États-Unis);
         Metherlam (États-Unis) :
         Asadabad (États-Unis);
         Jalalabad (États-Unis) :
         Baraki (à déterminer);
         Gardez (États-Unis);
         Bazarak (États-Unis-civil);
         Khost (États-Unis).
```

L'ÉVOLUTION DU RÔLE DE LA FIAS

Origine de la FIAS

La FIAS a été créée à la suite de la Conférence de Bonn, en décembre 2001, après que la coalition dirigée par les États-Unis eut provoqué la chute du régime répressif des talibans, dans le but d'aider « l'Autorité intérimaire afghane à maintenir la sécurité à Kaboul et dans ses environs, de telle sorte que l'Autorité intérimaire afghane et le personnel des Nations Unies puissent travailler dans un environnement sûr » (Résolution 1386 du Conseil de sécurité des Nations Unies).

Ces accords ont ouvert la voie à la création d'un partenariat à trois entre l'Autorité intérimaire afghane, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Afghanistan (MANUA) et la FIAS.

L'extension de la mission de la FIAS

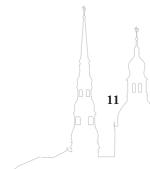
L'ONU a élargi le mandat de la FIAS afin qu'il couvre l'ensemble de l'Afghanistan (Résolution 1510 du Conseil de sécurité) en suivant un plan d'expansion comportant plusieurs étapes :

- Étape 1 : en décembre 2003, le Conseil de l'Atlantique Nord accepte que la mission de la FIAS soit étendue vers le nord de l'Afghanistan. Le processus s'est achevé le 1^{er} octobre 2004.
- Étape 2 : en février 2005, l'OTAN a annoncé que la mission de la FIAS était étendue vers l'ouest du pays. Le processus s'est achevé en septembre 2005.
- Étapes 3 et 4 : l'adoption du plan opérationnel révisé, le 8 décembre 2005, a ouvert la voie à l'extension de la mission de la FIAS vers le sud (étape 3) et vers l'est (étape 4). L'étape 3 a été lancée le 31 juillet 2006, et la décision de lancer l'étape 4 a été prise le 28 septembre 2006.

le 31 28 s

DÉCISIONS RÉCENTES : SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

- Réunion des Ministres de la défense, Bruxelles, 9 juin 2005 : l'Alliance apportera un soutien supplémentaire en vue des élections à venir et prépare l'élargissement de la mission de la FIAS au sud du pays.
- Réunion informelle des Ministres de la défense, Nice, 10 février 2005 : l'OTAN décide d'élargir la mission de la FIAS à l'ouest de l'Afghanistan.
- Sommet d'Istanbul, 28 juin 2004 : l'OTAN annonce qu'elle renforcera sa présence en Afghanistan en créant quatre PRT supplémentaires.



CHRONOLOGIE

2006 28 septembre : les Ministres de la défense annoncent la décision de lancer l'élargissement de la mission de la FIAS vers l'est (étape 4).

24 août : M. Daan Everts est nommé au poste de Haut représentant civil de l'OTAN en Afghanistan en remplacement de M. Hikmet Cetin.

31 juillet : la FIAS étend sa zone d'opérations vers six provinces supplémentaires dans le sud de l'Afghanistan.

8 juin : toute première réunion des Ministres de la défense des pays de l'OTAN et des pays non OTAN contribuant à la FIAS. Les 37 ministres confirment à nouveau l'engagement qu'ils ont pris en faveur d'un élargissement de la mission au sud du pays.

De nouvelles dispositions de commandement sont adoptées par la FIAS et le Commandement des forces multinationales en Afghanistan (CFC-A) pour permettre une coopération plus étroite.

31 janvier : conférence de Londres sur l'Afghanistan.

2005 8 décembre : les Ministres des affaires étrangères entérinent un plan opérationnel révisé prévoyant de poursuivre au sud l'élargissement de la mission de la FIAS et conviennent d'établir un programme de coopération avec l'Afghanistan (réforme de la défense, mise en place d'institutions de défense et aspects militaires de la réforme du secteur de la sécurité).

18 septembre : premières élections législatives depuis trente ans.

9 juin : les Ministres de la défense des pays de l'OTAN annoncent que l'Alliance apportera un soutien supplémentaire



en vue des élections à venir et qu'elle prépare l'élargissement de la mission de la FIAS au sud (étape 3).

10 février : l'OTAN décide d'élargir la mission de la FIAS à l'ouest de l'Afghanistan.

7 octobre : première élection présidentielle directe à avoir jamais été tenue dans le pays. Deux jours plus tard,
 M. Hamid Karzaï est déclaré Président de l'Afghanistan.

28 juin : à Istanbul, l'OTAN annonce qu'elle renforcera sa présence en Afghanistan en créant quatre PRT supplémentaires.

31 mars-1er avril : le Secrétaire général de l'OTAN participe à Berlin à une conférence des donateurs concernant l'Afghanistan.

4 janvier : adoption d'une nouvelle Constitution par la *Loya Jirga*.

2003 31 décembre : l'OTAN assume le commandement de l'Équipe de reconstruction provinciale de Kunduz, dirigée jusque-là par l'Allemagne.

19 décembre : l'OTAN décide d'élargir le rôle de la FIAS IV.

19 novembre : désignation de M. Hikmet Çetin (Turquie) au poste de Haut représentant civil de l'OTAN en Afghanistan.

13 octobre : le Conseil de sécurité des Nations Unies adopte la résolution 1510, qui autorise l'élargissement des opérations de la FIAS à l'ensemble du territoire afghan.

28 septembre : rencontre entre le Secrétaire général de l'OTAN, Lord Robertson, et le Président afghan,
M. Hamid Karzaï

M. Hamid Karzaï.

11 août : l'OTAN assume le commandement et la coordination de la FIAS.

5 juillet : les premières troupes de l'OTAN partent pour Kaboul.

16 avril : le Conseil de l'Atlantique Nord décide de renforcer le soutien que l'OTAN apporte à la force internationale de maintien de la paix en Afghanistan.

Février: la FIAS III est placée sous le commandement de l'Allemagne et des Pays-Bas, conformément à la résolution 1444 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

- 2002 27 novembre : le Grand quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE) accueille une conférence consacrée à la constitution des forces pour la FIAS.
 - 17 octobre : l'OTAN approuve une demande de l'Allemagne et des Pays Bas, qui sollicitent son soutien pour les aider à se préparer à prendre le commandement de la FIAS début 2003. 20 juin : la FIAS II est placée sous le commandement de la Turquie, conformément à la résolution 1413 du Conseil de
 - sécurité des Nations Unies. **10-20 juin** : une *Loya Jirga* nationale donne à l'Autorité intérimaire 18 mois pour la tenue d'une deuxième *Loya Jirga*
 - nationale chargée d'adopter une constitution et 24 mois pour la tenue d'élections nationales.

 13 juin : M. Hamid Karzaï est élu Chef de l'Autorité intérimaire
 - afghane. **4 janvier** : les tâches de la FIAS sont définies dans un accord
- 2001 20 décembre : les Nations Unies adoptent la Résolution 1386, qui autorise le déploiement d'une force multinationale à Kaboul et dans les environs pour contribuer à stabiliser le pays et à créer les conditions d'une paix ayant sa dynamique propre ; création de la FIAS I, en vertu de la résolution 1386 du Conseil de sécurité des Nations Unies,

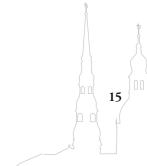
militaire technique.

sous le commandement du Royaume-Uni, avec des forces et moyens mis à disposition par 18 autres pays.

5 décembre : Conférence de Bonn.

7 octobre : les États-Unis lancent leur opération *Enduring Freedom.*

Septembre-octobre : les États-Unis provoquent la chute du régime répressif des Talibans.



■ DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Consulter la version électronique du guide du Sommet et cliquer sur les liens : www.nato.int/riga/quide/

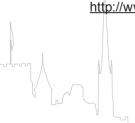
Documents officiels et sites web

Communiqué final de la réunion des Ministres de la défense des pays membres de l'OTAN confirmant l'élargissement imminent de la mission de la FIAS au sud du pays et précisant que les arrangements de commandement récemment agréés permettront d'assurer rapidement une coordination plus étroite entre la FIAS et l'opération Enduring Freedom (paragraphe 3), 8 juin 2006 : http://www.nato.int/docu/pr/2006/p06-064f.htm

Communiqué final de la réunion des Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN précisant que les Ministres ont entériné le plan opérationnel révisé permettant la poursuite de l'élargissement au sud de la mission de la FIAS et décidé d'élaborer un programme de coopération afghan (paragraphes 3 et 4), 8 décembre 2005 : http://www.nato.int/docu/pr/2005/p05-158f.htm

Communiqué final de la réunion des Ministres de la défense des pays de l'OTAN concernant la fourniture d'un soutien supplémentaire pour les élections et la poursuite de l'élargissement au sud de la mission de la FIAS (paragraphe 4), 9 juin 2005 : http://www.nato.int/docu/pr/2005/p05-076f.htm

Déclaration du Secrétaire général de l'OTAN sur l'élargissement de la mission de la FIAS à l'ouest de l'Afghanistan, 10 février 2005 : http://www.nato.int/docu/pr/2005/p05-014f.htm



Communiqué du Sommet d'Istanbul sur l'élargissement de la mission de la FIAS et la création de quatre PRT supplémentaires (paragraphes 4 à 6), 28 juin 2004 : http://www.nato.int/docu/pr/2004/p04-096f.htm

Déclaration du Secrétaire général sur l'Afghanistan, 28 juin 2004 : http://www.nato.int/docu/pr/2004/p04-106f.htm

Communiqué final de la réunion des Ministres de la défense des pays de l'OTAN tenue à Bruxelles le 1er décembre 2003, annonçant la décision d'étendre la mission de la FIAS au delà de Kaboul (paragraphe 5), 1er décembre 2003 : http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-148f.htm

Communiqué final de la réunion des Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN tenue à Madrid le 3 juin 2003, annonçant que l'OTAN prend la responsabilité de la FIAS (paragraphe 3) : http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-059f.htm

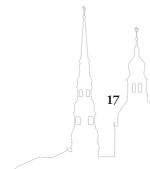
NATO's ISAF mission online (en anglais) : http://www.afnorth.nato.int/ISAF

Commandement des forces multinationales en Afghanistan (en anglais) :

http://www.cfc-a.centcom.mil

Dossiers

L'OTAN en Afghanistan : http://www.nato.int/issues/afghanistan/index-fr.htm



Plan opérationnel révisé pour l'extension de la mission de l'OTAN en Afghanistan :

http://www.nato.int/issues/afghanistan_stage3/index-fr.html

Aide apportée par l'OTAN en matière de sécurité pour les élections en Afghanistan :

http://www.nato.int/issues/afghanistan_2005elections/index-fr.html

Fiche d'information sur la FIAS (en anglais) : http://www.nato.int/issues/afghanistan/factsheet.htm

Frequently Asked Questions on ISAF (en anglais) : http://www.afnorth.nato.int/ISAF/Update/media_faq.htm

Articles, discours et interviews

Numéro de la revue de l'OTAN consacré aux opérations de l'OTAN, printemps 2006 :

http://www.nato.int/docu/review/2006/issue1/french/contents.html

Transcription d'une interview vidéo avec le ministre afghan de la défense, M. Abdul Rahim Wardak, « Tackling Afghanistan's security challenges », mars 2006 (en anglais) :

http://www.nato.int/docu/speech/2006/s060313a.htm

Numéro de la revue de l'OTAN consacré à l'OTAN et à l'édification de la paix, été 2005 :

http://www.nato.int/docu/review/2005/issue2/french/main.htm



Transcription d'une interview vidéo de la série « Stopwatch » sur l'OTAN en Afghanistan, 21 février 2005 (en anglais) : http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050221a.htm

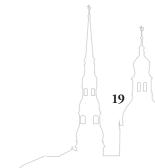
Transcription d'une interview vidéo avec le Ministre afghan chargé de la lutte contre les stupéfiants, M. Qaderi, « Fighting drugs in Afghanistan », janvier 2005 (en anglais) : http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050120b.htm

Transcription d'une interview vidéo avec M. Hikmet Çetin, Haut représentant civil de l'OTAN en Afghanistan, 5 avril 2004 (en anglais):

http://www.nato.int/int/docu/speech/2004/s040405b.htm

« La route de Kaboul », article de M. Diego Ruiz Palmer paru dans la Revue de l'OTAN (été 2003), donnant une description détaillée du rôle, du fonctionnement et de l'évolution de la FIAS jusqu'au moment où elle est passé sous la responsabilité de l'OTAN : http://www.nato.int/docu/review/2003/issue2/french/main.htm

« Preparing for the Constitutional Loya Jirga – ISAF News », article du major Guy Turpin expliquant les origines, le fonctionnement et le rôle de cet organe, 5 décembre 2003 (en anglais) : http://www.afnorth.nato.int/ISAF/Update/getready.htm



■ QUELQUES FAITS ET CHIFFRES

Commandants

La FIAS est placée sous le commandement général du Commandant suprême des forces alliées en Europe, le général James Jones, qui désigne le commandant du Quartier général de la FIAS (voir tableau dans le chapitre sur les capacités).

FIAS I : dirigée par le Royaume-Uni. Forces et moyens mis à disposition par dix-huit autres pays, dont douze pays membres de l'OTAN, cinq pays partenaires de l'OTAN et un pays non OTAN (Nouvelle-Zélande).

FIAS II: dirigée par la Turquie. Participation de neuf autres pays membres de l'OTAN, dix pays partenaires de l'OTAN et un pays non OTAN (Nouvelle-Zélande).

FIAS III : dirigée par l'Allemagne, le Canada et les Pays-Bas. Participation de onze autres pays de l'OTAN, quatorze pays membres partenaires de l'OTAN et un pays non OTAN (Nouvelle-Zélande).

FIAS IV: première mission dirigée par l'OTAN, avec le Commandement interarmées du Centre d'Heidelberg (Allemagne).

FIAS V: dirigée par l'OTAN, sous le commandement du général Rick Hillier (Canada).

FIAS VI : dirigée par l'OTAN, sous le commandement du général de corps d'armée français Jean-Louis Py, EUROCORPS.



FIAS VII: dirigée par l'OTAN, sous le commandement du général de corps d'armée Ethem Erdagi, NRDC-T (Turquie).

FIAS VIII : dirigée par l'OTAN, sous le commandement du général de corps d'armée Mauro del Vecchio, NRDC-IT (Italie).

FIAS IX (mission actuelle) : dirigée par l'OTAN, sous le commandement du général de corps d'armée David Richards, Quartier général du Corps de réaction rapide allié.

• FIAS : Effectif total de plus de 30 000 (total de 37 pays), une fois le déploiement vers l'est achevé.

On notera que les chiffres actualisés figurent dans la version électronique du guide du sommet à l'adresse : www.nato.int/riga/guide/

Pays OTAN contributeurs de troupes (26)

Tous les pays membres.

Pays non OTAN contributeurs de troupes (12)

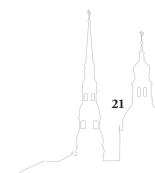
Albanie Irlande

Australie l'ex-République yougoslave de

Autriche Macédoine*

Azerbaïdjan Nouvelle Zélande

Croatie Suède Finlande Suisse



La présence de l'OTAN dans les Balkans

■ INFORMATIONS CLÉS

L'OTAN reste largement engagée dans les Balkans :

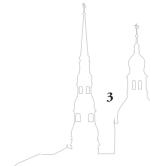
Kosovo:

 Alors que les pourparlers dirigés par les Nations Unies sur le futur statut du Kosovo se poursuivent, il reste nécessaire, en raison des tensions persistantes, de maintenir dans cette province une forte présence militaire. L'Alliance a promis d'appuyer les dispositions relatives à la sécurité du règlement qui sera finalement adopté, quel qu'il soit. La force de maintien de la paix de l'OTAN - la KFOR est présente au Kosovo depuis juin 1999.

Les autres engagements de l'OTAN dans les Balkans :

- L'OTAN maintient un quartier général en Bosnie-Herzégovine depuis que la responsabilité de la mission de maintien de la paix a été confiée à l'Union européenne, en décembre 2004. L'OTAN aide ce pays à réformer ses forces armées et à mettre en œuvre d'autres réformes qui lui permettront de se joindre au programme du Partenariat pour la paix (PPP).
- L'Alliance maintient en outre en ex-République yougoslave de Macédoine* des quartiers généraux réduits dans le but d'aider le pays à réformer sa défense. À la demande du gouvernement, l'OTAN avait dirigé auparavant trois brèves opérations militaires.

L'OTAN aide aussi le Monténégro et la Serbie à se préparer à se joindre éventuellement au programme du PPP.



L'OTAN AU Kosovo

La KFOR et son rôle

L'OTAN continue de diriger une force de quelque 16 000 hommes au Kosovo pour contribuer à y faire régner des conditions de sûreté et de sécurité. L'Alliance maintiendra ses capacités opérationnelles actuelles à leurs présents niveaux pendant toute la durée des pourparlers sur le statut de la province ainsi que dans la période qui fera immédiatement suite au règlement.

La Force pour le Kosovo, ou KFOR, est déployée dans cette province depuis juin 1999, conformément à la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies, et elle travaille en étroite collaboration avec la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et diverses organisations gouvernementales et non gouvernementales. Elle a aussi pour but de surveiller, de vérifier et, si nécessaire, d'imposer le respect des accords qui ont mis un terme au conflit.

Alors que le processus diplomatique dirigé par les Nations Unies pour définir le futur statut du Kosovo progresse, la présence de la KFOR dans cette province demeure cruciale pour y garantir la sécurité et la stabilité.

La Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies

Adoptée en juin 1999, la Résolution 1244 fait du Kosovo une entité placée sous administration intérimaire internationale, en attendant de trouver une solution au statut futur de la province. Elle appelle à une présence internationale civile et de sécurité effective au Kosovo. Le Secrétaire général des Nations Unies a donc nommé un Représentant spécial chargé de superviser la mise en place de



la présence internationale civile et autorisé les États membres et les organisations internationales compétentes à établir la présence internationale de sécurité qui, dès le début, a été dirigée par l'OTAN.

La structure de la KFOR

Au départ, la KFOR se composait de quatre brigades multinationales (MNB), les MNB Est, Centre, Nord-Est et Sud-Ouest. Le processus de restructuration de la KFOR, qui s'est étendu du milieu de 2005 à juin 2006, a entraîné la transformation de ces quatre brigades en cinq forces opérationnelles multinationales (MNTF), ce qui a amélioré encore l'efficacité des forces et permis aux troupes d'opérer de manière souple et sans restrictions dans toute la province :

- Force opérationnelle multinationale (MNTF) Centre basée à Lipljan;
- MNTF Nord basée à Novo Selo ;
- MNTF Sud basée à Prizren ;
- MNTF Ouest basée à Pec ;
- MNTF Est basée à Urosevac.

Il y a aussi une Unité multinationale spécialisée à Pristina et un bataillon de manœuvre et de réserve tactique de la KFOR (KTM).

Les MNTF relèvent d'une chaîne de commandement unique placée sous l'autorité du commandant de la KFOR.

Contexte

L'OTAN a mené une campagne aérienne de 78 jours contre le régime du Président Slobodan Milosevic en 1999, afin de mettre un terme au nettoyage ethnique de la population albanaise du Kosovo. Les tensions sont apparues en 1989 lorsque les autorités de Belgrade

ont retiré son autonomie au Kosovo et imposé leur contrôle direct sur la province. Le régime Milosevic a alors commencé à opprimer systématiquement la population albanophone et à procéder à des violations massives des droits de l'homme. En 1998, de graves violences éclatèrent au Kosovo, ce qui a provoqué des mouvements de réfugiés et le déplacement de populations à l'intérieur du territoire.

L'OTAN EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

L'OTAN s'est engagée politiquement à l'égard de la Bosnie-Herzégovine et elle y maintient une présence militaire sous la forme d'un quartier général implanté à Sarajevo.

Le quartier général de l'OTAN à Sarajevo

La mission militaire OTAN de liaison et de consultation (quartier général de l'OTAN à Sarajevo) a pour principal rôle d'aider la Bosnie-Herzégovine à procéder à la réforme de sa défense. Elle a aussi pour but d'aider le pays à remplir les conditions nécessaires pour participer au programme du Partenariat pour la paix (PPP) et elle se charge de certaines tâches opérationnelles, comme des tâches de lutte contre le terrorisme, tout en assurant la protection des forces, en soutenant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) pour ce qui est de la détention des personnes accusées de crimes de guerre, et en partageant les données du renseignement avec l'Union européenne (UE). En résumé, le QG de l'OTAN à Sarajevo complète les travaux de la mission de l'UE en exerçant des compétences spécifiques.

Contexte

Les Accords de paix de Dayton ont mis fin aux quatre années de guerre qui ont suivi en Bosnie-Herzégovine l'éclatement de



la Yougoslavie (Bosnie-Herzégovine, Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine*, Monténégro, Serbie et Slovénie), à la fin de la Guerre froide. Ces accords établissaient la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État unitaire, démocratique et multiethnique comprenant deux entités : la Fédération de Bosnie-Herzégovine et la Republika Srpska.

Il était toutefois nécessaire que ces accords soient appliqués, sur le plan militaire comme sur le plan civil. La Force de mise en œuvre, l'IFOR, dirigée par l'OTAN avait été déployée en application de la résolution 1031 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui transférait la responsabilité des opérations militaires en Bosnie-Herzégovine de la FORPRONU à l'OTAN et chargeait l'IFOR d'assurer la mise en œuvre des aspects militaires des accords de paix de Dayton. Ce fut la toute première opération de maintien de la paix de l'OTAN.

L'IFOR a été remplacée par la Force de stabilisation (**SFOR**) dirigée par l'OTAN à la fin de 1996. La principale tâche de la SFOR a été de contribuer à l'instauration de conditions de sûreté et de sécurité de nature à favoriser la reconstruction civile et politique. C'est ainsi qu'elle a effectué des patrouilles, favorisé la réforme de la défense, supervisé les opérations de déminage, procédé à l'arrestation de personnes soupçonnées de crimes de guerre et aidé au retour des réfugiés et des personnes déplacées chez eux.

Au départ, la SFOR comprenait 31 000 hommes. Début 2001, les effectifs avaient été réduits à 19 000 hommes, et de nouvelles réductions eurent lieu à mesure que le contexte de sécurité s'est amélioré. L'OTAN a poursuivi cette mission de maintien de la paix jusqu'en décembre 2004, date à laquelle elle en a confié la responsabilité à l'Union européenne. Le 2 décembre 2004, l'UE a

déployé une nouvelle mission appelée opération *Althea*. Cette force européenne travaille dans le cadre des arrangements Berlin Plus (voir chapitre sur le partenariat stratégique OTAN-UE).

L'OTAN DANS L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE*

L'OTAN dispose d'un quartier général dans le pays - le quartier général de l'OTAN à Skopje - qui aide les autorités à procéder à la réforme du secteur de la défense et favorise l'intégration du pays au sein des structures euro-atlantiques. Le pays fait actuellement partie du Plan d'action pour l'adhésion de l'OTAN, aux côtés de l'Albanie et de la Croatie.

Auparavant, et à la demande de feu le Président Boris Trajkovski, l'OTAN a mené trois opérations dans le pays :

 Opération Essential Harvest: mission de 30 jours qui a débuté le 27 août 2001 pour s'achever le 26 septembre. Elle avait pour but de désarmer les insurgés albanophones volontaires pour le désarmement. Quelque 3 500 hommes de l'OTAN, et le soutien logistique requis, ont été envoyés dans le pays. L'opération s'est soldée par la collecte de près de 4 000 armes et de plusieurs centaines de milliers d'autres articles, notamment des mines et des explosifs.

La violence a éclaté dans le pays lorsque des extrémistes albanophones ont exigé des autorités gouvernementales qu'elles accordent plus de droits à la communauté albanophone. L'OTAN a adopté une double approche : elle a condamné les attaques, mais a insisté auprès du gouvernement pour qu'il adopte des réformes constitutionnelles afin d'accroître la participation des albanophones dans la société et dans la vie politique. Les conditions au déploiement de l'OTAN étaient « l'issue positive » du dialogue politique entre les diverses parties du pays et le respect du cessez-le-feu.

diverse

- Opération Amber Fox : cette opération avait pour mandat d'aider à protéger les observateurs de l'UE et de l'OSCE chargés de superviser la mise en œuvre du plan de paix signé le 31 août 2001. L'opération a débuté le 27 septembre 2001, faisant intervenir 700 soldats de l'OTAN qui se sont joints aux 300 hommes de l'Alliance déjà basés dans le pays. Elle s'est achevée le 15 décembre 2002.
- Opération Allied Harmony : cette mission de suivi, qui a débuté le 16 décembre 2002, avait un double objectif : apporter un soutien aux observateurs internationaux et aider le gouvernement à assumer la responsabilité de la sécurité dans tout le pays. Elle s'est achevée le 31 mars 2003 et, ce même jour, l'UE a pris en main la responsabilité de la mission avec l'opération Concordia. première mission militaire dirigée par l'UE. Concordia a depuis été remplacée par une mission de police appelée Proxima.

DÉCISIONS RÉCENTES : SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

- Réunion des Ministres de la défense à Bruxelles, 8 juin 2006 : les Ministres déclarent que l'Alliance restera engagée au Kosovo tout au long du processus sur le statut futur de la province, dirigé par les Nations Unies, et de la mise en application d'un accord sur ce statut. Ils rappellent aussi que l'Alliance appuie les efforts que déploient l'envoyé spécial des Nations Unies, M. Martti Ahtisaari, et le Groupe de contact en vue de parvenir à un règlement durable favorisant la stabilité pour le Kosovo et pour la région des Balkans dans son ensemble.
- Sommet d'Istanbul, 28 et 29 juin 2004 : les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN conviennent de mettre un terme à la mission de la SFOR et de confier à l'Union européenne la responsabilité de cette force.

CHRONOLOGIE

2006 28 juin : la République du Monténégro est admise comme membre des Nations Unies.

Juin: fin de la restructuration de la KFOR.

8 juin : à la réunion des Ministres de la défense, l'OTAN répète qu'elle restera engagée au Kosovo tout au long du processus sur le statut futur de la province, dirigé par les Nations Unies, et de la mise en application d'un accord sur ce statut.

4 juin : l'OTAN déclare qu'elle respecte les résultats du référendum qui ont abouti à la déclaration d'indépendance du Monténégro.

3 juin : suite aux résultats du référendum, le Monténégro déclare son indépendance.

21 mai : le Monténégro organise un référendum sur son statut.

11 mars : Slobodan Milosevic meurt en prison à La Haye.

19-20 février : début des pourparlers entre Belgrade et Pristina sur le futur statut du Kosovo.

31 janvier : le Secrétaire général de l'OTAN, les Ministres du Groupe de contact, le Haut représentant de l'Union européenne, la présidence de l'Union européenne, le Commissaire européen à l'élargissement et les représentants des Nations Unies (dont l'Envoyé spécial pour les négociations sur le statut et le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU au Kosovo) se réunissent à Londres pour examiner l'avenir du Kosovo.

2005 14 décembre : 10e anniversaire des Accords de paix de Dayton.

10 novembre : le Conseil de sécurité des Nations Unies entérine la nomination par le Secrétaire général de l'ONU de

M. Martti Ahtisaari au poste d'Envoyé spécial des Nations Unies et diffuse les principes directeurs adoptés par le Groupe de contact en vue d'un règlement du statut futur du Kosovo.

31 août: l'OTAN annonce la restructuration de la KFOR.

10 août: le Conseil de l'Atlantique Nord décide de transformer la KFOR en passant d'une structure de brigades multinationales à une structure de forces opérationnelles multinationales. Cette restructuration doit s'étendre sur les 18 mois à suivre.

9 juin : les Ministres de la défense des pays de l'OTAN réitèrent leur engagement en faveur du maintien d'une force robuste et dotée de la capacité voulue au Kosovo ainsi que leur détermination à aider les pays des Balkans occidentaux à atteindre leurs objectifs d'intégration aux structures euro-atlantiques.

2004 2 décembre : l'opération Althea de l'Union européenne devient opérationnelle et l'OTAN met en place une mission militaire OTAN de liaison et de consultation (quartier général de l'OTAN à Sarajevo).

28-29 juin: au Sommet d'Istanbul, l'OTAN décide de mettre un terme à la mission de la SFOR à la fin de l'année en cours et d'en confier la responsabilité à l'Union européenne.

23 mars : première visite au siège de l'OTAN de M. Vojislav Kostunica, Premier ministre de Serbie-et-Monténégro.

17 mars : flambée de violence au Kosovo.

26 février : le président Trajkovski perd la vie dans un accident d'avion.

2003 15 décembre : l'opération *Concordia* s'achève dans l'ex République yougoslave de Macédoine* et est remplacée par une mission de police, *Proxima*, dirigée par l'UE.

29 juillet: l'UE et l'OTAN approuvent une approche concertée à l'égard des Balkans occidentaux.

31 mars: l'OTAN met fin à l'opération *Allied Harmony*, et l'UE prend en main la responsabilité de la mission avec l'opération Concordia.

17 mars : l'OTAN décide de mettre fin à l'opération *Allied Harmony*.

2002 16 décembre : début de l'opération *Allied Harmony*, qui fait suite à l'opération *Amber Fox*.

15 décembre : achèvement de l'opération Amber Fox.

14 mars : l'accord de Belgrade est signé dans le cadre d'une médiation du Haut représentant de l'UE.
Cet accord établit les bases d'un nouvel État fédéral : la Serbie-et-Monténégro (l'ancienne République fédérale de

Yougoslavie).

5 décembre : M. Nebojsa Covic, Vice premier ministre, déclare que la République fédérale de Yougoslavie envisage d'adhérer au programme de Partenariat pour la paix de l'OTAN.

16 novembre : quinze amendements constitutionnels figurant dans l'accord cadre d'Ohrid sont votés par le Parlement de l'ex-République yougoslave de Macédoine*.

27 septembre: à la demande du président Trajkovski, l'OTAN lance l'opération *Amber Fox* visant à fournir une protection supplémentaire aux observateurs de l'UE et de l'OSCE.

22 août: à la demande du président Trajkovski, l'OTAN lance une mission de 30 jours, l'opération *Essential Harvest*, destinée à recueillir et à détruire toutes les armes qui seront remises volontairement par l'Armée de libération nationale et les groupes albanophones.

13 août : signature de l'accord cadre d'Ohrid conclu entre le

gouvernement de Skopje et les insurgés albanophones. Cet accord ouvre la voie à l'introduction de réformes internes et à l'entrée de troupes dirigées par l'OTAN, chargées de recueillir les armes des insurgés.

5 juillet : un cessez le feu est signé entre le gouvernement de Skopje et les insurgés albanophones.

28 juin : le président Milosevic est transféré au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie à La Haye.

20 juin : le président Trajkovski de l'ex-République yougoslave de Macédoine* demande l'aide de l'OTAN en raison de tensions croissantes entre les deux parties. L'OTAN déclare qu'elle apportera son aide à condition que les hostilités cessent et qu'un dialogue politique soit entamé qui mènerait à un plan de paix.

10 janvier : première visite au siège de l'OTAN d'un haut responsable serbe, le Ministre des affaires étrangères, M. Goran Svilanovic.

1999 20 juin : le retrait des forces serbes du Kosovo est achevé.

12 juin : les premiers éléments de la KFOR entrent au Kosovo.

10 juin : fin de la campagne aérienne menée par l'OTAN contre les forces serbes ; adoption de la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui appelle à une présence internationale civile et de sécurité au Kosovo.

Mai : l'Union européenne lance le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud Est.

23-25 avril : l'OTAN lance l'Initiative pour l'Europe du Sud-Est lors du Sommet de Washington.

24 mars : début de l'opération *Allied Force*, la campagne aérienne de l'OTAN visant à mettre un terme au nettoyage ethnique au Kosovo.

20 mars : les forces serbes entravent les travaux de la Mission de vérification de l'OSCE, qui est contrainte de

se retirer. Les efforts diplomatiques des États-Unis ne parviennent pas à persuader le président Milosevic de cesser ses attaques contre les Albanais du Kosovo.

Février: échec des négociations de Rambouillet et ensuite de Paris (15 18 mars).

30 janvier: à l'appui du Groupe de contact constitué de six pays, l'OTAN autorise le recours aux frappes aériennes contre les forces serbes, en cas de besoin, et envoie des avertissements aux deux parties au conflit suite à de nouveaux actes de violence.

1998 13 octobre : en raison de la détérioration de la situation au Kosovo, l'OTAN autorise des ordres d'activation en vue de mener des frappes aériennes pour appuyer les efforts diplomatiques visant à amener le régime de Milosevic à retirer ses forces, à coopérer pour mettre un terme à la violence et à faciliter le retour des réfugiés chez eux. L'OSCE établit une mission de surveillance aérienne en application de la résolution 1199 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui impose les conditions d'un cessez-le-feu et conduit à limiter les forces serbes et les forces des Albanais du Kosovo ainsi que leurs opérations.

Juin 1998: le mandat de la SFOR vient à expiration, mais l'OTAN accepte de continuer à diriger une force similaire sous le même nom de SFOR.

28 mai : les Ministres des affaires étrangères des pays membres de l'OTAN conviennent que l'Alliance devrait chercher à contribuer à un règlement pacifique de la crise du Kosovo.

1997 10 juillet : arrestation par la SFOR de la première personne accusée de crimes de guerre en Bosnie-Herzégovine.



1996 20 décembre : la SFOR remplace l'IFOR en Bosnie-Herzégovine.

12 décembre : la SFOR devient le successeur légal de l'IFOR en application de la résolution 1088 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

1995 16 décembre : début du déploiement de l'IFOR en Bosnie-Herzégovine.

14 décembre : signature à Paris de l'accord cadre général pour la paix, approuvé à Dayton (Ohio), qui met fin à la guerre en Bosnie.

Octobre : en raison de nouvelles attaques dirigées contre des forces des Nations Unies et des aéronefs de l'OTAN, les frappes aériennes reprennent.

Septembre : arrêt des frappes aériennes.

31 août : en riposte aux attaques continues des forces des Serbes de Bosnie sur Sarajevo, l'OTAN déclenche des frappes aériennes contre des objectifs militaires des Serbes de Bosnie.

Juillet : les zones de sécurité de Srebrenica et Zepa, désignées par les Nations Unies, sont occupées par les forces des Serbes de Bosnie.

Mai: 370 membres des forces de maintien de la paix des Nations Unies sont pris en otage par les forces des Serbes de Bosnie et utilisés comme boucliers humains à proximité de cibles potentielles, le but étant d'empêcher de nouvelles frappes aériennes.

1994 Février: à la demande du Secrétaire général des Nations Unies, l'OTAN autorise le lancement de frappes aériennes pour desserrer l'étau autour de Sarajevo. Quatre avions de combat qui violaient la zone d'exclusion aérienne sont

abattus par des avions de l'OTAN. Il s'agissait pour l'Alliance du premier engagement militaire de son histoire. De nouvelles frappes aériennes sont lancées pour protéger les forces des Nations Unies.

- **Avril**: des avions de l'OTAN entament l'opération *Deny Flight* en application de la résolution 816 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui établissait une zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Bosnie-Herzégovine.
- **1992 Décembre**: l'OTAN se déclare prête à apporter son soutien aux opérations de maintien de la paix menées sous l'autorité du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Novembre: l'OTAN et l'Union de l'Europe occidentale commencent à appliquer les sanctions et l'embargo imposés par la résolution 787 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Octobre: des avions du Système aéroporté de détection et de contrôle (AWACS) de l'OTAN entament des opérations de surveillance en application de la résolution 781 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui imposait une zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Bosnie-Herzégovine.

Juillet: des navires de l'OTAN commencent à surveiller les opérations menées en Adriatique à l'appui des résolutions 713 et 757 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui imposaient un embargo sur les armes ainsi que des sanctions à l'encontre de l'ex-Yougoslavie.

Juin: les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN annoncent qu'ils sont prêts à soutenir, au cas par cas, les activités de maintien de la paix entreprises sous la responsabilité de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (rebaptisée par la suite Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe).

■ DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Consulter la version électronique du guide du Sommet et cliquer sur les liens : www.nato.int/riga/quide/

Documents officiels et sites web

Communiqué final du Conseil de l'Atlantique Nord en session des Ministres de la défense - la KFOR et les pourparlers sur le statut du Kosovo (paragraphe 4) et les Balkans occidentaux (paragraphe 5), Bruxelles, 8 juin 2006 :

http://www.nato.int/docu/pr/2006/p06-064f.htm

Communiqué final de la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord en session des Ministres de la défense - engagement à l'égard du Kosovo et des Balkans occidentaux en général (paragraphes 5 et 6), Bruxelles, 9 juin 2005 :

http://www.nato.int/docu/pr/2005/p05-076f.htm

Communiqué final du Sommet d'Istanbul - paragraphes consacrés à l'achèvement des opérations de la SFOR (paragraphe 8) et à la KFOR (paragraphe 9), 28 juin 2004 :

http://www.nato.int/docu/pr/2004/p04-096f.htm

Accord cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, 14 décembre 1995 (en anglais) :

http://www.nato.int/ifor/gfa/gfa-home.htm

Résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et autres documents concernant la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo : http://www.un.org/french/peace/peace/home.html

Déclaration de l'OTAN sur le Kosovo publiée au Sommet de Washington, 23 25 avril 1999 : http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-062f.htm

L'UE et l'OTAN approuvent une approche concertée à l'égard des Balkans occidentaux, 29 juillet 2003 (en anglais) : http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-089e.htm

Site web de la KFOR (en anglais) : http://www.nato.int/kfor/

QG de l'OTAN à Sarajevo (en anglais) : http://www.nato.afsouth.nato.int/NHQSQ/index.htm

Site web de la SFOR (en anglais) : http://www.nato.int/sfor/

Site web de l'IFOR (en anglais) : http://www.nato.int/ifor/

Site web du QG de l'OTAN à Skopje (en anglais) : http://www.nhqs.nato.int

Dossiers

La gestion des crises : http://www.nato.int/issues/crisis_management/index-fr.html

L'OTAN dans les Balkans : http://www.nato.int/issues/balkans/index-f.html



L'OTAN au Kosovo (en anglais) : http://www.nato.int/kosovo/kosovo.htm

Opération *Allied Force* (en anglais) : http://www.nato.int/kosovo/all-frce.htm

La Force de mise en œuvre (IFOR) en Bosnie-Herzégovine (1995-1996) : http://www.nato.int/issues/ifor/index-f.html

La Force de stabilisation (SFOR) en Bosnie-Herzégovine : http://www.nato.int/issues/sfor/index-f.html

Le rôle de l'OTAN dans l'ex-République yougoslave de Macédoine* (en anglais) : http://www.nato.int/fyrom/home.htm

L'Initiative pour l'Europe du Sud-Est de l'OTAN (en anglais) : http://www.nato.int/seei/home.htm

• Discours, interviews et articles

Numéro de la Revue de l'OTAN consacré aux opérations, anciennes et nouvelles, printemps 2006 :

http://www.nato.int/docu/review/2006/issue1/french/main.htm

Transcription d'une vidéo interactive de la série « Stopwatch » sur l'avenir des Balkans et l'engagement de l'OTAN dans la région, octobre 2005 (en anglais) :

http://www.nato.int/docu/speech/2005/s051024a.htm

Numéro de la Revue de l'OTAN consacré à l'OTAN et l'édification de la paix, été 2005 :

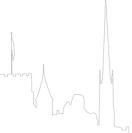
http://www.nato.int/docu/review/2005/issue2/french/main.htm

Film vidéo sur l'aide apportée à la Serbie-et-Monténégro pour la destruction en toute sécurité des stocks de mines terrestres, juillet 2005 (en anglais) :

http://www.nato.int/multi/video/2005/vid2005e.htm

Film vidéo sur la cérémonie de transfert d'autorité qui s'est déroulée au Camp Butmir, Bosnie-Herzégovine, en novembre 2004 (en anglais) : http://www.nato.int/multi/video/2004/vid2004e.htm

Numéro de la Revue de l'OTAN consacré aux changements historiques dans les Balkans, hiver 2004 : http://www.nato.int/docu/review/2004/issue4/french/main.htm



■ QUELQUES FAITS ET CHIFFRES

Les chiffres ci-après sont valables à la date du 26 septembre 2006. On trouvera les chiffres actualisés dans la version électronique du guide à l'adresse : www.nato.int/riga/guide/

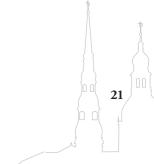
1. KFOR: Effectif total de 16300

Pays OTAN contributeurs de troupes (24)

Allemagne Lituanie
Belgique Luxembourg
Bulgarie Norvège
Danemark Pays-Bas
Espagne Pologne
Estonie Portugal

Etats-Unis République tchèque

France Roumanie
Grèce Royaume-Uni
Hongrie Slovaquie
Italie Slovénie
Lettonie Turquie



Pays non OTAN contributeurs de troupes (11)

Argentine Géorgie
Arménie Irlande
Autriche Maroc
Azerbaïdjan Suède
Finlande Suisse
Ukraine

La KFOR comptait initialement 50 000 hommes mis à disposition par les 19 pays membres de l'OTAN et par 19 pays non membres de l'Alliance, et placés sous commandement et contrôle unifiés. Début 2002, elle comptait quelque 39 000 hommes et, au printemps 2002, 32 000.

2. QG de l'OTAN à Sarajevo : Effectif total de 275

A. Pays OTAN contributeurs de troupes (16)

Allemagne Italie Canada Norvège Danemark Pays-Bas Espagne Roumanie Estonie Royaume-Uni Etats-Unis Slovaquie France Slovénie Turquie Hongrie



Pays non OTAN contributeurs de troupes (2)

Autriche Irlande

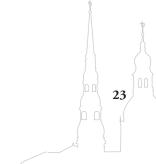
3. QG de l'OTAN à Skopje : Effectif total de 50

Pays OTAN contributeurs de troupes (10)

Allemagne Grèce
Belgique Italie
Bulgarie Pologne
Etats-Unis Royaume-Uni
France Turquie

Pays non OTAN contributeur de troupes (1)

Autriche



7

L'opération Active Endeavour

■ INFORMATIONS CLÉS

L'opération *Active Endeavour* est une opération de surveillance maritime dirigée par les forces navales de l'OTAN dans le but de détecter et de décourager les activités terroristes en mer Méditerranée, ainsi que de s'en protéger.

L'ÉVOLUTION DU RÔLE DE L'OTAN EN MÉDITERRANÉE

Le mandat et les tâches

Le partage des données recueillies en mer par les Alliés et par les pays du pourtour méditerranéen a progressivement transformé l'opération *Active Endeavour* en une opération axée sur l'information et le renseignement.

Bien que son mandat soit limité aux activités en rapport avec le terrorisme, l'opération *Active Endeavour* a renforcé la sécurité et la stabilité en Méditerranée, ce qui s'est avéré bénéfique pour les activités commerciales et économiques. Elle contribue à maintenir ouvertes et sûres les routes commerciales très fréquentées de la Méditerranée. Ceci est particulièrement important pour la sécurité de l'OTAN étant donné que, du seul point de vue énergétique, quelque 65% du pétrole et du gaz naturel consommés en Europe occidentale transitent chaque année par la Méditerranée, en comptant les grands pipelines qui relient la Libye à l'Italie et le Maroc à l'Espagne.

Par ailleurs, des navires et des hélicoptères de l'OTAN sont intervenus pour secourir les victimes d'accidents survenus sur des plates-formes pétrolières, de naufrages ou de pannes de navires. En 2004, l'opération a servi de cadre à la composante maritime de l'aide que l'OTAN a apportée au gouvernement grec à l'occasion des Jeux olympiques et

paralympiques puisque ses bâtiments ont été utilisés pour assurer les opérations de surveillance, la présence ainsi que les visites coopératives de navires dans les eaux internationales autour de la péninsule grecque.

Participation

L'opération *Active Endeavour* compte parmi les huit mesures prises par l'OTAN à l'appui des États-Unis au lendemain des attentats perpétrés le 11 septembre. C'est donc une opération lancée au titre de l'article 5, la clause de défense collective, du Traité de Washington, et c'est aussi la démonstration de la solidarité de l'Alliance. Depuis lors, la Russie et plusieurs autres pays partenaires (Ukraine, Algérie, Maroc, Israël, Albanie et Géorgie) ont aussi offert leur soutien actif.

Le commandement de l'opération

L'opération est dirigée depuis le Commandement de composante maritime allié de Naples (Italie) (CC-Mer) par l'intermédiaire d'une force opérationnelle déployée en Méditerranée. Le 2e Groupe maritime permanent de la Force de réaction de l'OTAN (SNMG 2, ex-STANAVFORMED) et le 1er Groupe maritime permanent de la Force de réaction de l'OTAN (SNMG 1, ex-STANAVFORLANT) effectuent des rotations de trois mois à l'appui de l'opération *Active Endeavour*.

L'extension du rôle de l'OTAN en Méditerranée

Tel qu'il est expliqué ci-dessus, le déploiement de navires en Méditerranée compte parmi les huit mesures que l'OTAN a adoptées à l'appui des États-Unis au lendemain des attentats terroristes perpétrés le 11 septembre et après que, pour la première fois de son histoire, l'Alliance eut invoqué l'article 5 du Traité de Washington.



Le lancement de l'opération

Lancée en octobre 2001, l'opération était limitée initialement à **l'est** de la Méditerranée. Les moyens navals de la STANAVFORMED, qui participaient à un exercice au large de la côte sud de l'Espagne, ont été réaffectés afin de constituer une présence militaire immédiate de l'OTAN dans l'est de la Méditerranée. Pour assurer la surveillance des transports maritimes dans le cadre de cette opération, il a été fait appel à des navires, des sous-marins et des aéronefs.

La première extension

Lorsque l'opération a été étendue de manière à couvrir le détroit de Gibraltar, au début de 2003, deux nouvelles tâches lui ont été confiées :

- escorte de navires civils de pays membres de l'Alliance dans le détroit de Gibraltar. Plus de dix pour cent des 3 000 navires commerciaux qui transitent par ce détroit chaque jour ont demandé une escorte. Les opérations d'escorte ont été suspendues, mais elles peuvent reprendre dès que cela sera nécessaire :
- à compter de 2003, visites coopératives de navires suspects avec l'accord du commandant du navire et de l'État du pavillon, conformément au droit international. Concrètement, les navires de commerce traversant la zone sont arraisonnés par des unités navales de l'OTAN en patrouille, et invités à préciser leur identité et leur activité. Ces informations sont communiquées au QG du CC-Mer de Naples et au Centre OTAN pour la navigation commerciale de Northwood (Royaume-Uni). Si quoi que ce soit semble suspect, des équipes de 15 à 20 hommes montent à bord des navires vérifier les documents et la cargaison.

La seconde extension

En mars 2004, la zone d'opérations a été étendue à **l'ensemble de la Méditerranée.**

DÉCISIONS RÉCENTES : SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

 Sommet d'Istanbul, 28 et 29 juin 2004: les dirigeants des pays alliés décident de renforcer l'opération Active Endeavour. La Russie et l'Ukraine offrent leur appui.

■ CHRONOLOGIE

2006 Situation actuelle : des négociations sont en cours avec trois pays participant au Dialogue méditerranéen (l'Algérie, Israël et le Maroc) et deux pays partenaires (la Géorgie et l'Albanie) qui ont indiqué qu'ils souhaitaient se joindre à l'opération.

15 septembre : la frégate russe RFS *Pitliviy* participe à l'opération *Active Endeavour*.

28-29 juin : les dirigeants des pays alliés participant au Sommet d'Istanbul décident de renforcer l'opération Active Endeavour et invitent les pays partenaires à y apporter une contribution. La Russie et l'Ukraine offrent leur appui.
 16 mai : l'opération Active Endeavour est étendue à l'ensemble de la Méditerranée.

29 avril : début des visites coopératives de navires suspects.
10 mars : l'OTAN effectue sa première escorte.
4 février : le Conseil de l'Atlantique Nord décide d'étendre l'opération en y englobant les escortes au travers du détroit de Gibraltar des navires civils des pays membres de l'Alliance qui en font la demande.

26 octobre : lancement de l'ordre d'activation de l'opération Active Endeavour, qui marque le début officiel de l'opération.
6 octobre : l'OTAN déploie ses forces navales permanentes dans l'est de la Méditerranée et les patrouilles commencent.
4 octobre : l'OTAN adopte huit mesures afin d'appuyer les États-Unis au lendemain des attentats terroristes perpétrés le 11 septembre. L'une de ces mesures prévoit le déploiement d'éléments des forces navales permanentes de l'OTAN dans l'est de la Méditerranée.

■ DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Consulter la version électronique du guide du Sommet et cliquer sur les liens : www.nato.int/riga/guide/

Documents officiels et sites web

Communiqué du Sommet d'Istanbul (paragraphe 10), 28 juin 2004 : http://www.nato.int/docu/pr/2004/p04-096f.htm

Site web du Commandement de forces interarmées (JFC) de Naples - opération Active Endeavour (en anglais) : http://www.afsouth.nato.int/JFC Operation/ActiveEndeavour/
Endeavour.htm

Dossiers

Opération *Active Endeavour* : http://www.nato.int/issues/active_endeavour/index-f.html

L'OTAN et la lutte contre le terrorisme : http://www.nato.int/issues/terrorism/index-fr.html

• Discours, interviews et articles

Numéro de la revue de l'OTAN consacré à la lutte contre le terrorisme, automne 2005 : http://www.nato.int/docu/review/2005/issue3/french/main.htm



8

L'OTAN et l'Iraq

■ INFORMATIONS CLÉS

Alors que l'OTAN n'a pas de rôle direct à jouer au sein de la force de stabilisation internationale qui se trouve en Iraq depuis mai 2003, elle aide ce pays à assurer lui-même sa sécurité en formant des personnels militaires iraquiens, en appuyant la mise sur pied de ses institutions de sécurité et en coordonnant la livraison du matériel.

LES ENGAGEMENTS DE L'OTAN EN IRAQ

Depuis 2004, l'OTAN aide le gouvernement intérimaire iraquien à former ses forces de sécurité. L'OTAN s'est aussi chargée de coordonner la fourniture des matériels donnés à l'Iraq par les divers pays membre de l'Alliance. Tous les pays membres de l'OTAN participent à l'effort de formation, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Iraq, par le biais de contributions financières ou de dons de matériels.

La Mission de formation de l'OTAN en Iraq (NTM-I)

En réponse à la demande du gouvernement intérimaire iraquien, les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'OTAN ont décidé au Sommet d'Istanbul de juin 2004 de faire intervenir l'Alliance en Iraq. Cette décision a été prise conformément à la résolution 1546 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui prie les organisations internationales et régionales d'apporter une assistance à la Force multinationale (MNF). Les pays partenaires de l'OTAN ont aussi été invités à participer à cette mission.

Après une période d'évaluation initiale, la Mission de formation de l'OTAN en Iraq (NTM I) disposait de tout son effectif et de l'ensemble de ses ressources en février 2005. Toutes les missions de formation menées par l'OTAN en Iraq sont coordonnées avec les autorités du

pays et avec la MNF. En fait, l'Université de la défense nationale, mise sur pied par l'OTAN, relève de l'autorité du Centre iraquien chargé de la formation et de la doctrine, qui établit le programme que les écoles militaires iraquiennes doivent appliquer dans le domaine de la formation. Le commandant de la MNF exerce une double fonction, puisqu'il assume également le commandement des activités de l'OTAN dans le pays. Il fait rapport au commandant suprême des Forces alliées en Europe (SACEUR), qui lui-même fait rapport au Conseil de l'Atlantique Nord, par l'intermédiaire du Président du Comité militaire.

Les principales activités de la NTM-I sont les suivantes :

L'Université de la défense nationale (NDU) :

L'OTAN a créé l'Université de la défense nationale, qui est basée à l'intérieur de la zone internationale des bâtiments du Centre culturel, à Bagdad. Cette université met l'accent sur la formation des personnels des échelons moyens et supérieurs afin de contribuer à la création d'un corps d'officiers formés aux techniques modernes du commandement militaire. Elle a aussi pour but d'enseigner des valeurs compatibles avec des forces armées soumises à un contrôle exercé par les voies démocratiques.

Le Conseil de l'Atlantique Nord a convenu d'appuyer la création de ce centre le 22 septembre 2004, et le centre a été inauguré officiellement par le Secrétaire général, M. Jaap de Hoop Scheffer, et par le Premier ministre, M. Al-Jafaari, le 27 septembre 2005.

L'Université de la défense nationale se compose de trois éléments principaux :

 l'École d'état-major interarmées (JSC), basé à Ar Rustamiya, qui offre deux types de cours, l'un pour officiers subalternes et l'autre pour officiers supérieurs, et qui assure annuellement la formation de quelque 100 officiers;

pour quelo

- l'École militaire iraquienne d'Ar Rustamiya (IMAR). Cette école est chargée du stage de base pour la formation d'officiers permettant chaque année la formation de 120 lieutenants (ce chiffre devrait aller en augmentant);
- l'École de la défense nationale (NDC), connue précédemment sous le nom de Cours d'études supérieures de la défense. Ce collège est installé à l'intérieur de la zone internationale des bâtiments du Centre culturel, à Bagdad. Le cours annuel, destiné aux Officiers généraux, a débuté en septembre 2006.

D'ici deux ans environ, la NDU aura progressivement acquis son autonomie et la direction de ces cours sera alors confiée à des personnels iraquiens.

Le groupe OTAN chargé de la coordination de la formation et des équipements (NTECG)

Ce groupe a été créé au siège de l'OTAN le 8 octobre 2004. Il opère avec un centre similaire basé à Bagdad et a pour tâche de coordonner les offres faites par l'OTAN dans son ensemble ou par les divers pays de l'Alliance, individuellement, pour répondre aux besoins des autorités iraquiennes en matière de formation et de matériels.

• La formation offerte par l'OTAN en dehors de l'Iraq

La formation est aussi assurée en dehors de l'Iraq, dans des écoles et des centres de formation de l'Alliance situés dans l'ensemble des pays membres de l'Alliance. Un institut linguistique a été créé en février 2006, avec le soutien de l'OTAN, afin de permettre à un nombre toujours plus important de personnels iraquiens de suivre une formation spécialisée en dehors de l'Iraq. Les responsables civils et militaires peuvent ainsi suivre des cours d'anglais dans cet Institut linguistique de la défense,

situé à Bagdad. L'institut est associé à l'Université de la défense nationale. L'OTAN a joué un rôle clé dans sa création en donnant des avis sur les programmes et en aidant à l'acquisition des diverses installations, des ordinateurs et du mobilier.

LE RÔLE DE L'OTAN ET SES RÉALISATIONS EN IRAQ

L'engagement de l'OTAN en Iraq, à la demande du gouvernement intérimaire iraquien, en juin 2004 constitue un symbole politique. La NTM-I a pour but de démontrer que l'Alliance apporte tout son appui à l'indépendance de la République d'Iraq et qu'elle est favorable au renforcement de la démocratie, de la primauté du droit et de la sécurité pour tout le peuple iraquien.

Au terme de plus de 18 mois, la NTM-I avait assuré dans le pays la formation de quelque 2 000 militaires, dont 1 150 officiers et de civils à des postes de commandement et de contrôle. Plus de 600 officiers ont reçu une formation en dehors de l'Iraq. Les pays membres de l'OTAN ont fait don aux forces de sécurité iraquiennes d'équipements ayant une valeur totale de quelque 100 millions d'euros.

En réponse à une seconde demande des autorités iraquiennes faite en décembre 2005, l'OTAN a convenu de mettre au point des programmes spécialisés pour le stage de base pour la formation d'officiers (BOCC) et pour le stage de formation pour sous-officiers supérieurs.

DÉCISIONS RÉCENTES : SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

- Réunion des Ministres des affaires étrangères, Bruxelles, le 9 décembre 2004 : les Ministres conviennent d'étendre la mission de l'OTAN en Iraq.
- Sommet d'Istanbul, 28 et 29 juin 2004 : l'OTAN décide d'aider l'Iraq à assurer la formation de ses forces de sécurité et encourage en outre ses différents États membres à apporter des contributions à ce pays dans le cadre de liens bilatéraux.
- Sommet de Prague, 21 et 22 novembre 2002 : les dirigeants des pays de l'OTAN s'engagent à soutenir la mise en application de la résolution 1441 du Conseil de sécurité des Nations Unies.



CHRONOLOGIE

2006 3 septembre : inauguration, à Bagdad, de l'École de la défense nationale.

15 mars: inauguration à Bagdad d'un institut linguistique appuyé par l'OTAN et destiné aux responsables iraquiens.

2005 Décembre: l'OTAN décide de mettre au point des programmes spécialisés pour le stage de base pour la formation d'officiers (BOCC) au sein de l'IMAR et envisage aussi de se charger du stage de formation pour sous officiers supérieurs, en réponse à une demande des autorités iraquiennes.

27 septembre : inauguration du collège de l'École d'étatmajor interarmées d'Ar Rustamiyah.

22 février : à une réunion au sommet tenue à Bruxelles, les dirigeants des pays de l'OTAN expriment leur unité au sujet de l'Iraq.

2004 16 décembre : le Commandant suprême allié Opérations lance l'ordre d'activation nécessaire pour l'extension de la mission. Le nom de la mission est changé et 300 formateurs supplémentaires sont déployés.

9 décembre : les Ministres des affaires étrangères autorisent le Commandant suprême allié Opérations à entamer l'étape suivante de la mission de formation.

Novembre : le Conseil de l'Atlantique Nord approuve la version détaillée du concept d'opérations préparée par les autorités militaires en vue d'une extension de l'aide, y compris les règles d'engagement pour la protection des forces.

8 octobre : création au siège de l'OTAN du Groupe OTAN chargé de la coordination de la formation et des équipements (NTECG).



22 septembre : le Conseil de l'Atlantique Nord décide d'accroître l'aide de l'OTAN, notamment d'apporter son appui à la création en Iraq du centre chargé de l'instruction, de la formation et de la doctrine.

7 août : les premiers éléments de la mission de formation de l'OTAN sont déployés en Iraq.

30 juin : création de la mission OTAN de mise en œuvre de la formation.

28 juin : au Sommet d'Istanbul, l'OTAN décide d'aider l'Iraq à assurer la formation de ses forces de sécurité et encourage en outre ses différents États membres à apporter des contributions à ce pays dans le cadre de liens bilatéraux.

28 juin : la souveraineté est transférée officiellement à un gouvernement intérimaire iraquien.

22 juin : le Premier ministre du gouvernement intérimaire iraquien, M. Ilyad Allawi, demande à l'OTAN d'apporter son soutien par le biais de la formation et de diverses autres formes d'assistance technique.

8 juin : la résolution 1546 du Conseil de sécurité des Nations Unies est adoptée ; elle marque une étape importante vers la transition politique en Iraq et invite notamment les organisations internationales et régionales à aider la Force multinationale en Iraq.

3 septembre : la Pologne prend le commandement de la Division multinationale (MND) dans la région Centre Sud de l'Iraq.

30 juin : le SHAPE organise une conférence de réexamen des forces pour finaliser les plans relatifs au soutien de l'OTAN à la Pologne et au rôle qu'elle prévoit de jouer en Iraq.

3 juin : l'OTAN approuve le soutien destiné à la Pologne en Iraq.

21 mai : l'OTAN décide d'apporter un soutien à la



Pologne au titre du rôle qu'elle entend jouer dans la force internationale de stabilisation en Iraq.

16 avril : l'OTAN décide de mettre fin à l'Opération *Display Deterrence*, dont la conclusion est officiellement prononcée le 30 avril par le Commandant en chef, l'amiral Johnson. *Mars* : les États-Unis lancent l'Opération *Iraqi Freedom*, avec le soutien du Royaume-Uni.

20 février : activation de l'Opération *Display Deterrence*, en Turquie.

19 février : le Comité des plans de défense de l'OTAN autorise le déploiement en Turquie d'aéronefs de surveillance et de défense antimissile.

16 février : le Comité des plans de défense de l'OTAN décide que les autorités militaires de l'OTAN devront fournir un avis militaire sur la faisabilité, les conséquences et le calendrier des mesures défensives à prendre pour aider la Turquie.

10 février : la Turquie invoque officiellement l'Article 4 du Traité de l'Atlantique Nord.

21-22 novembre : au Sommet de Prague, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN s'engagent à appuyer pleinement les efforts déployés par les Nations Unies pour faire en sorte que l'Iraq respecte intégralement et immédiatement la résolution 1441 du Conseil de sécurité des Nations Unies.
8 novembre : le Conseil de sécurité des Nations Unies adopte la Résolution 1141 par laquelle il offre à l'Iraq, pays soupçonné de détenir des armes de destruction massive, une dernière chance de respecter les obligations en matière de désarmement qui avaient été énoncées de façon répétée dans les résolutions précédentes.



■ DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Consulter la version électronique du guide du Sommet et cliquer sur les liens : www.nato.int/riga/guide/

Documents officiels et sites web

Communiqué final de la réunion des Ministres des affaires étrangères, Bruxelles (paragraphe 4), 9 décembre 2004 : http://www.nato.int/docu/pr/2004/p04-170f.htm

Déclaration sur l'Iraq faite au Sommet d'Istanbul, 28 juin 2004 : http://www.nato.int/docu/pr/2004/p04-098f.htm

Communiqué de presse précisant les modalités du soutien de l'OTAN à la Pologne, 3 septembre 2003 : http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-093f.htm

Compte rendu de décisions de la réunion du Comité des plans de défense sur le soutien de l'OTAN à la Turquie dans le cadre de l'article 4 du Traité de Washington, 16 février 2003 : http://www.nato.int/docu/pr/2003/p030216f.htm

Déclaration du Sommet de Prague sur l'Iraq, 21 novembre 2002 : http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-133f.htm

Site web de l'AFSOUTH sur la Mission de formation de l'OTAN en Iraq (en anglais) :

http://www.afsouth/nato.int/JFCN_Missions/NTM-I/NTM-I.htm

Site web de l'AFSOUTH sur l'opération Display Deterrence (en anglais) : http://www.afsouth.nato.int/operations/NATOTurkey/DisplayDeterrence.htm

Opération *Iraqi Freedom* - Forces terrestres des États-Unis (en anglais) http://www.army.mil/operations/oif/

Dossiers

Aide apportée par l'OTAN à l'Iraq : http://www.nato.int/issues/iraq-assistance/index-f.html

L'OTAN et l'Iraq : http://www.nato.int/issues/iraq/index-fr.html

Assistance défensive de l'OTAN à la Turquie (Opération *Display Deterrence*) :

http://www/nato.int/issues/turkey/index-fr.htm

La Pologne prend le commandement de la Division multinationale en Iraq avec le soutien de l'OTAN :

http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-093f.htm

Discours, interviews et articles

Transcription de la vidéo interactive de la série « Stopwatch » consacrée aux programmes de formation de l'OTAN, 4 mai 2006 (en anglais) : http://www.nato.int/docu/speech/2006/s060504c.htm

Discours prononcé par M. Jaap de Hoop Scheffer lors d'une conférence internationale sur l'Iraq tenue à Bruxelles le 22 juin 2005 (en anglais) :

http://www.nato.int/docu/speech.2005/s050622a.htm



Transcription des observations liminaires du Secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer, et du Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, Son Excellence M. Hoshyar Zebari, Bruxelles, 21 juin 2005 (en anglais) :

http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050621a.htm

Transcription du point de presse point du Secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer, et du Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, Son Excellence M. Hoshyar Zebari, Bruxelles, 21 juin 2005 (en anglais) :

http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050621b.htm

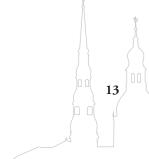
Discours de M. Ayad Allawi, Premier ministre de l'Iraq, devant le Conseil de l'Atlantique Nord, Bruxelles, 5 novembre 2004 (en anglais) : http://www.nato.int/docu/speech/2004/s041105b.htm

Transcription du point de presse sur la mise en œuvre de la formation en Iraq, par le général de corps d'armée David Petraeus et le général de division Hilderink, Bruxelles, 8 octobre 2004 (en anglais) : http://www.nato.int/docu/speech/2004/s041008a.htm

Transcription du point de presse avec le Secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer, et le Sheikh Ghazi Al-Yawar, Président de l'Iraq, Bruxelles, 14 septembre 2004 (en anglais) : http://www.nato.int/docu/speech/2004/s040914a.htm

Transcription du point de presse avec M. Jaap de Hoop Scheffer, Bruxelles, 30 juillet 2004 (en anglais):

http://www.nato.int/docu/speech/2004/s040730a.htm



Transcription du point de presse avec le Secrétaire général de l'OTAN et le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, Bruxelles, 13 juillet 2004 (en anglais) :

http://www.nato.int/docu/speech/2004/s040713a.htm

Discours de M. Jaap de Hoop Scheffer dans lesquels il évoque la possibilité d'un rôle accru de l'OTAN en Iraq (en anglais) :

- à la National Defense University, Washington, 29 janvier 2004 : http://www.nato.int/docu/speech/2004/s040129a.htm
- à l'Académie diplomatique de Varsovie, 4 mars 2004 : http://www.nato.int/docu/speech/2004/s040304a.htm

Consultations sur les mesures destinées à protéger la Turquie, 6-13 février 2003 :

http://www.nato.int/docu/update/2003/02-february/f0210a.htm



9

L'aide de l'OTAN à l'Union africaine au Darfour

■ INFORMATIONS CLÉS

Depuis juillet 2005, aux côtés de l'Union européenne, l'OTAN aide l'Union africaine (UA) à étendre la mission qu'elle mène au Darfour (Soudan) dans le but d'essayer de mettre un terme à la violence et d'y améliorer la situation humanitaire. L'OTAN s'est chargée d'acheminer des personnels de l'UA par voie aérienne dans cette région et aussi d'assurer des tâches de formation pour l'Union africaine, en mettant principalement l'accent sur la direction de quartiers généraux multinationaux et sur la gestion efficace du renseignement.

LES DIVERSES FORMES D'AIDE APPORTÉE PAR L'OTAN

Le transport aérien de soldats de la paix et de policiers civils de l'Union africaine

Depuis le 1er juillet 2005, l'OTAN assure la coordination du transport aérien stratégique des soldats de la paix des pays africains fournisseurs de troupes envoyés au Darfour dans le cadre de l'extension de la mission de maintien de la paix de l'Union africaine. De juillet à octobre 2005, l'OTAN a contribué à acheminer par voie aérienne au Darfour quelque 5 000 soldats. En outre, en août 2005, l'Union africaine a demandé à l'OTAN de l'aider à transporter des membres de la police civile, ce que le Conseil de l'Atlantique Nord a accepté. Cette décision a été prise en coordination étroite avec l'Union européenne, qui a la responsabilité des questions de police au Darfour.

Depuis février 2006, l'OTAN assure la coordination du transport aérien stratégique pour la rotation des troupes. Jusqu'au mois de juin de l'année en cours, le transport de quelque 2 000 hommes a ainsi été assuré à destination comme au départ de cette région. Les demandes formulées par l'Union africaine concernent des périodes données

3

et elles ont été renouvelées à plusieurs occasions. En juin 2006, le Conseil de l'Atlantique Nord a décidé de prolonger l'aide de l'OTAN jusqu'à la fin de l'année.

La coordination du transport aérien effectué par l'OTAN se fait à partir de l'Europe. Une cellule spéciale s'occupant des mouvements aériens de l'Union africaine au siège de cette dernière à Addis-Abeba (Éthiopie) coordonne les mouvements des troupes arrivant sur le terrain.

L'OTAN et l'UE mettent toutes deux des personnels à la disposition de la cellule de l'Union africaine, mais c'est cette dernière qui a la direction des opérations.

Assurer la formation

Dans le cadre du soutien apporté à la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS), l'OTAN a organisé des ateliers sur le développement des capacités d'état-major à l'intention des officiers des pays de l'UA en poste au quartier général de la DITF (force opérationnelle intégrée pour le Darfour), à Addis-Abeba, et au quartier général avancé d'El Fasher au Soudan.

La formation est fondée sur la planification stratégique et la planification opérationnelle. Elle est axée sur les technologies et les techniques qui permettent de parvenir à une analyse et une compréhension d'ensemble de la question du Darfour et de recenser les domaines dans lesquels l'application des moyens de l'Union africaine peut influer sur l'environnement opérationnel et le modeler afin d'éviter les crises.

S'appuyant sur la réussite des opérations menées en coopération jusqu'à présent, l'Union africaine a demandé le 7 juin 2005 à l'OTAN d'appuyer la création d'un centre d'opérations interarmées (JOC) de la MUAS et de



fournir une assistance pour ce qui est de la formation dans les domaines de la certification avant déploiement et des enseignements à tirer. Le 8 juin, le Conseil de l'Atlantique Nord a approuvé la demande de l'Union africaine qui souhaitait que l'Alliance accroisse son aide à la MUAS dans les domaines mentionnés ci-dessus.

Par ailleurs, l'Union africaine a demandé l'aide de l'OTAN pour ce qui est du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion.

En outre, l'OTAN a aussi contribué à l'organisation d'un exercice sur cartes dirigé par l'ONU, qui s'est déroulé du 18 au 27 août 2005. Le but de l'exercice était d'aider les personnels de l'Union africaine à réagir et à agir de façon efficace sur un théâtre d'opérations, et aussi de les rendre aptes à gérer des opérations stratégiques. L'OTAN a fourni 14 officiers, dont des responsables de la planification d'exercices et des contrôleurs au niveau tactique.

L'ÉVOLUTION DU RÔLE DE L'OTAN

Le 26 avril 2005, l'Union africaine a demandé à l'OTAN d'envisager la possibilité d'apporter un soutien logistique afin qu'elle puisse étendre son opération de soutien de la paix au Darfour.

En mai 2005, le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Alpha Oumar Konaré, est venu au siège de l'OTAN pour donner des détails sur l'aide requise. Le lendemain, le Conseil de l'Atlantique Nord a chargé les autorités militaires de l'Alliance de donner des avis sur l'aide que l'OTAN pourrait apporter.

Suite à de nouvelles consultations avec l'Union africaine, l'Union européenne et les États Unis, l'OTAN a convenu officiellement, en

juin 2005, d'offrir des moyens de transport aérien et de formation. Les premiers avions transportant des soldats de la paix de l'Union africaine ont décollé le 1^{er} juillet et la formation des officiers de l'UA a débuté le 1^{er} août.

DÉCISIONS RÉCENTES : SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

- Réunion des Ministres de la défense à Bruxelles, 8 juin 2006: dans leur déclaration, les Ministres se déclarent désireux de continuer d'appuyer la Mission de l'Union africaine au Soudan et d'envisager la possibilité d'apporter un soutien à la mission des Nations Unies qui prendrait le relais.
- Réunion des Ministres de la défense à Bruxelles, 9 juin 2005 : les Ministres font part de leur décision de mettre en œuvre leur soutien à la mission de l'Union africaine au Soudan dans les domaines du déploiement stratégique et de la constitution de capacités d'état-major.

■ CHRONOLOGIE

2006 8 juin : les Ministres de la défense des pays membres de l'Alliance déclarent que l'OTAN est disposée à apporter son aide à la MUAS concernant la création d'un centre d'opérations interarmées (JOC), la certification avant déploiement et les enseignements à tirer. La coordination du transport aérien stratégique est prolongée jusqu'à la fin de 2006.

7 juin : le Président de la Commission de l'Union africaine demande à l'OTAN de poursuivre son soutien dans les domaines du transport aérien et de la formation, ainsi que les autres formes d'aide.

30 mai: le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires de l'ONU, M. Jan Egeland, vient en visite au siège de l'OTAN pour des discussions sur le Darfour et sur le rôle des forces armées dans le cadre des secours à apporter en cas de catastrophe.

5 mai : bien qu'il n'ait pas été totalement adopté par toutes les parties concernées, l'accord de paix sur le Darfour constitue un pas dans la bonne direction.

26 avril : le Conseil de l'Atlantique Nord annonce qu'il est prêt à poursuivre jusqu'au 30 septembre la mission actuelle de l'OTAN.

29 mars: suite à un appel téléphonique du 27 mars du Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, le Conseil de l'Atlantique Nord annonce qu'il est prêt à poursuivre la mission actuelle de l'OTAN.

2005 9 novembre : le Conseil de l'Atlantique Nord décide de prolonger de deux mois, jusqu'à la fin de mai 2006, la coordination par l'OTAN des opérations de transport aérien stratégique.

- **30 septembre :** le Conseil de l'Atlantique Nord décide de continuer d'apporter son soutien à l'Union africaine jusqu'au 31 mars.
- **21 septembre** : le Conseil de l'Atlantique Nord décide de prolonger la durée du soutien que l'OTAN apporte dans le domaine du transport aérien jusqu'au 31 octobre 2005 de manière à assurer l'acheminement des renforts restants de soldats de la paix.
- **5 août :** à la demande de l'Union africaine, le Conseil de l'Atlantique Nord décide d'apporter son aide pour le transport de policiers civils vers le Darfour.
- **9 juin :** les Ministres de la défense des pays membres de l'Alliance font part officiellement de leur décision d'apporter leur appui à la mission de soutien de la paix de l'Union africaine au Darfour dans les domaines de la coordination du transport aérien stratégique et de la constitution de capacités d'état-major.
- **8 juin :** l'OTAN adopte des modalités détaillées concernant le soutien qu'elle a convenu d'apporter.
- 26 mai : le Secrétaire général de l'OTAN,
- M. Jaap de Hoop Scheffer, participe à Addis Abeba à une réunion sur le soutien international à la mission de l'Union africaine.
- **24 mai** : le Conseil de l'Atlantique Nord approuve les premières options militaires d'un soutien possible de l'OTAN.
- **18 mai :** le Conseil de l'Atlantique Nord convient de charger les autorités militaires de l'Alliance de fournir des avis sur l'assistance que l'OTAN pourrait offrir.
- **17 mai :** le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Alpha Oumar Konaré, est le premier représentant officiel de l'Union africaine à venir en visite à l'OTAN.
- **26 avril :** l'Union africaine demande dans une lettre à l'OTAN de lui apporter une aide pour qu'elle puisse étendre sa mission de maintien de la paix au Darfour.

■ DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Consulter la version électronique du guide du Sommet et cliquer sur les liens : www.nato.int/riga/guide/

Documents officiels et sites web

Communiqué final de la réunion des Ministres de la défense, Bruxelles (paragraphe 8), 8 juin 2006 : http://www.nato.int/docu/pr/2006/p06-064f.htm

Communiqué final de la réunion des Ministres de la défense, Bruxelles (paragraphe 9), 9 juin 2005 : http://www.nato.int/docu/pr/2005/p05-076f.htm

Dossiers

Assistance de l'OTAN à l'Union africaine pour le Darfour : http://www.nato.int/issues/darfur/index-f.html

• Discours, interviews et articles

Discours du Secrétaire général de l'OTAN à l'occasion de la conférence pour les annonces de contributions à la mission de l'Union africaine au Soudan, Addis Abeba (Éthiopie) (en anglais) : http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050526a.htm

Transcription du point de presse du Secrétaire général de l'OTAN et du Président de la Commission de l'Union africaine, Bruxelles, 17 mai 2005 (en anglais) :

http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050517b.htm

Transcription de la vidéo interactive de la série « Stopwatch » consacrée aux missions de formation de l'OTAN, 4 mai 2006 (en anglais) :

http://www.nato.int/docu/speech/2006/s060504c.htm

Transcription de la vidéo interactive de la série « Stopwatch » consacrée à l'OTAN, l'Union africaine, les Nations Unies et le Darfour, 30 septembre 2005 (en anglais) : http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050930a.htm



10 Capacités

■ INFORMATIONS CLÉS

L'OTAN a entrepris de transformer ses capacités militaires afin d'être mieux en mesure de faire face à l'éventail des risques et défis toujours nouveaux auxquels elle est confrontée. Elle va accroître l'aptitude au déploiement et l'employabilité de ses forces de façon à être en mesure de conduire toute la gamme de ses missions et de ses opérations actuelles et futures et de lutter contre les nouvelles menaces telles que le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive.

La Directive politique globale constitue le cadre général à l'intérieur duquel les capacités vont être élaborées ces prochaines années. Le Sommet de Riga sera l'occasion d'attirer l'attention sur les progrès que l'Alliance a accomplis dans le domaine de la transformation de ses capacités, notamment par l'intermédiaire des initiatives lancées au Sommet de Prague. Ce sera aussi l'occasion de réexaminer l'état de préparation opérationnelle de la Force de réaction de l'OTAN et d'évaluer la structure de commandement militaire rationalisée. Les progrès accomplis dans le cadre des programmes OTAN comme ceux qui sont consacrés à la Capacité alliée de surveillance terrestre, aux initiatives relatives à la défense contre les agents nucléaires, biologiques et chimiques, à la non-prolifération des armes de destruction massive et à la défense antimissile seront aussi examinés.

LA DIRECTIVE POLITIQUE GLOBALE

La Directive politique globale est un document qui offre un cadre à la poursuite de la transformation de l'Alliance et définit pour les 10 à 15 années à venir les priorités applicables au sein de l'Alliance à tout ce qui a trait aux capacités, aux disciplines de planification et au renseignement. Elle analyse le contexte de sécurité futur

3

probable, mais reconnaît que des événements imprévisibles sont susceptibles de se produire. Sur la base de cette analyse, elle définit les types d'opérations que l'Alliance doit être en mesure de mener, ainsi que les types de capacités dont elle devra être dotée. Il n'est pas précisé comment ces capacités seront spécifiquement mises sur pied, car c'est aux pays de prendre les décisions, tant individuellement que collectivement, par l'intermédiaire des processus d'établissement des plans de défense de l'OTAN. Les documents connexes, comme la Directive ministérielle (voir ciaprès), contiennent des orientations plus détaillées, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif.

LA DIRECTIVE MINISTÉRIELLE -DÉFINIR DES NIVEAUX D'AMBITION ET DES OBJECTIFS DE PLANIFICATION

La Directive ministérielle, document établi d'ordinaire tous les quatre ans, présente le niveau d'ambition de l'Alliance en termes militaires et précise les orientations politico militaires au niveau stratégique se rapportant aux différents domaines de planification. C'est la base qui permet de définir les exigences spécifiques, via le système de planification des forces de l'OTAN, à l'intention des pays membres qui participent à la planification collective des forces. Grâce à un processus bisannuel de réexamen de la défense, le système permet ensuite de déterminer la capacité des forces d'atteindre les objectifs de planification fixés.

À leur réunion tenue le 8 juin 2006 au siège de l'OTAN, les Ministres de la défense des pays membres de l'Alliance qui participent à la planification collective des forces ont approuvé la nouvelle directive ministérielle, qui s'appuie sur la Directive politique globale.

Cette nouvelle directive cherche à doter l'OTAN de la capacité de mener un plus grand nombre d'opérations de petite ampleur que ce qui était

un plus gi

envisagé dans le passé, de la taille de la division ou de la brigade, tout en gardant la possibilité d'effectuer des opérations d'envergure mettant en œuvre un corps d'armée ou plus. En outre, les objectifs de planification tiendront compte à l'avenir de la poursuite de la transformation de l'Alliance, dans la perspective d'améliorer encore l'aptitude de l'OTAN à diriger des opérations expéditionnaires du type de celles dans lesquelles elle est actuellement engagée (KFOR, FIAS).

PROCÉDER À L'AMÉLIORATION DES CAPACITÉS

Le processus d'établissement des plans de défense de l'OTAN¹ est un mécanisme bien établi permettant de procéder à l'amélioration des capacités. Toutefois, l'OTAN a mis en place au cours des années des programmes spécifiques dans le but de combler certaines lacunes critiques qui persistent sur le plan des capacités, comme cela est précisé ci-après.

MESURES CONCERNANT LES CAPACITÉS ADOPTÉES À PRAGUE

Au Sommet de Prague des 21 et 22 novembre 2002, les chefs d'État et de gouvernement ont lancé un certain nombre de mesures de transformation comme l'Engagement capacitaire de Prague (PCC), la Force de réaction de l'OTAN (NRF), la nouvelle structure de commandement, ainsi que des initiatives dans les domaines de la défense NBC, de la défense contre le terrorisme et la défense antimissile.

L'Engagement capacitaire de Prague (PCC)

Les pays membres ont pris des engagements politiques fermes dans le cadre du PCC en vue de l'amélioration des capacités dans quatre domaines opérationnels clés :

¹ Le processus d'établissement des plans de défense de l'OTAN est un processus à long terme concernant toute une série de domaines de planification : armements, plans civils d'urgence, consultation, commandement et contrôle, logistique, ressources, plans nucléaires et planification des forces.

- défense contre les agents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires;
- supériorité dans le domaine de l'information ;
- renseignement, surveillance et acquisition d'objectifs ;
- déployabilité et capacité de soutien.

D'ici à la fin de 2008, plus de 70% des quelque 460 engagements pris par les Alliés auront été remplis. Les engagements restants seront remplis, pour la plupart, d'ici à 2009 et après. Comme le Sommet de Riga a notamment pour but de consolider les résultats du processus de transformation et d'examiner ce qu'il y aurait de plus à faire, il est probable que l'attention va se porter sur certains domaines en particulier, comme le transport aérien stratégique et la supériorité dans le domaine de l'information.

D'importants progrès ont été réalisés sur les plans du transport aérien stratégique et du transport maritime stratégique. Au Sommet d'Istanbul, les Ministres de la défense ont entériné de nouvelles mesures dans ces domaines qui se sont concrétisées de la manière suivante :

- Quinze pays membres de l'OTAN et deux pays non membres se sont joints à la SALIS (solution intérimaire pour le transport aérien stratégique): Allemagne, Belgique, Canada, Danemark, Finlande, France, Hongrie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suède et Royaume-Uni.
- Ce contrat multinational garantit l'accès à six appareils An-124 pour répondre aux besoins des pays et appuyer les opérations de l'OTAN ou de l'UE. Il s'agit d'une solution provisoire en attendant que les divers pays membres de l'OTAN fassent l'acquisition d'aéronefs supplémentaires dont des Airbus A400M. L'Alliance envisage de renforcer encore ses capacités de transport aérien.



- Le 12 septembre 2006, treize pays de l'OTAN ont annoncé qu'avec l'aide de l'Agence OTAN d'entretien et d'approvisionnement (NAMSA) ils entreprendraient des négociations en vue de faire l'acquisition de trois ou quatre aéronefs de transport stratégique C-17 afin de répondre à leurs besoins nationaux dans ce domaine. Il s'agit de la Bulgarie, du Danemark, de l'Estonie, des États-Unis, de l'Italie, de la Lettonie, de la Lituanie, des Pays-Bas, de la Pologne, de la République tchèque, de la Roumanie, de la Slovaquie et de la Slovénie. Il est envisagé de mettre un premier aéronef en service puis de se doter d'une capacité initiale d'ici à 2007.
- Des travaux ont été lancés dans le but de doter l'OTAN d'une capacité déployable de gestion de la circulation aérienne afin qu'il soit possible d'appuyer les opérations de forces expéditionnaires dans les régions où de tels moyens ne sont pas disponibles ou doivent être complétés.
- Le paquet de capacités sur le transport maritime, conçu pour aider l'OTAN à transporter rapidement des forces et des matériels par voie maritime, offre un accès assuré à plusieurs navires rouliers. Il s'agit d'un contrat multinational qui a été signé par l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, la France, la Hongrie, la Lettonie, la Norvège, les Pays-Bas, la Slovénie, le Royaume-Uni et la Turquie. D'autres pays membres de l'OTAN ont été invités à se joindre au projet ou ont fait part de leur intérêt à s'y associer.

La force de réaction de l'OTAN (NRF)

La NRF est une force interarmées (terre, air, mer) multinationale forte de quelque 25 000 hommes. Son état de préparation est particulièrement élevé et elle est en mesure de mener toute la gamme des missions de l'Alliance, depuis les opérations de secours en cas de catastrophe ou de maintien de la paix jusqu'aux opérations de combat les plus intenses. Elle

sera utilisée en général lors des phases initiales d'une situation de crise nécessitant une réponse rapide, un signal fort de la détermination de l'Alliance, ainsi qu'une force conséquente.

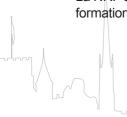
La NRF peut entreprendre les types de mission ci-après :

- déploiement comme démonstration de force et de solidarité pour dissuader un agresseur;
- déploiement en tant que force autonome pour des opérations relevant ou non de l'article 5 (défense collective) :
- déploiement comme force d'entrée initiale pour faciliter l'arrivée d'une force plus importante.

Elle se compose d'un élément terrestre d'une taille pouvant atteindre celle d'une brigade doté d'une capacité d'entrée en force, d'une force opérationnelle navale composée d'un groupe tactique avec porteaéronefs, d'un groupe opérationnel amphibie et d'un groupe d'action en surface, et d'une composante aérienne capable d'effectuer 200 sorties de combat par jour. Les capacités d'appui tactique et de soutien logistique du combat font partie intégrante de la NRF.

En tant que force fonctionnant sur le principe de la rotation, la NRF est constituée de forces fournies bien à l'avance par les Alliés sur la base du volontariat de façon à répondre à des besoins particuliers (un cadre permettant aux pays partenaires de se joindre à la NRF est en cours d'élaboration). Après la préparation assurée au niveau national, un programme OTAN de formation de six mois est appliqué au terme duquel la force obtient une certification correspondant aux normes les plus élevées. Elle est ensuite placée en attente pour une période de six mois. Une rotation NRF se compose donc d'une période de formation et d'une période de disponibilité.

La NRF actuelle, la NRF 7, a achevé sa période de préparation et de formation par l'exercice Steadfast Jaguar 2006, qui s'est déroulé au



Cap-Vert du 1er juin au 12 juillet. L'exercice a également constitué un préalable essentiel à la capacité opérationnelle finale de la NRF. Il a en outre servi à mettre à l'essai et à valider le concept de la NRF et à prouver que l'OTAN est en mesure de projeter une force interarmées à une distance stratégique de l'Europe et d'en assurer le maintien dans des conditions difficiles.

En plus d'être un outil opérationnel, la NRF joue un rôle de catalyseur pour la poursuite du processus de transformation et elle peut être utilisée comme moyen permettant d'évaluer les nouvelles améliorations à apporter aux concepts et aux capacités. Ainsi, la NRF est à la fois un processus qui favorise la transformation militaire de l'OTAN et un produit de cette transformation.

Divers éléments de la NRF ont déjà été utilisés pour toute une gamme de missions, notamment pour garantir la sécurité à l'occasion des Jeux olympiques d'Athènes en 2004, pour acheminer par avion l'aide destinée aux États-Unis au lendemain de l'ouragan Katrina en septembre 2005, ainsi que pour assurer le transport aérien des fournitures d'urgence et appuyer les opérations de secours suite au tremblement de terre qui a dévasté le Pakistan en octobre 2005.

La structure de commandement militaire

L'OTAN a rationalisé son dispositif de commandement militaire afin que la structure de commandement soit plus légère, plus efficace, plus performante et plus facilement déployable. La dernière restructuration, lancée à Prague, a débouché sur une réduction significative du nombre des quartiers généraux et des centres d'opérations aériennes combinées (CAOC). Elle reflète surtout une évolution fondamentale de la réflexion au sein de l'Alliance.

Il y a désormais un commandement opérationnel, le commandement allié « Opérations » (ACO), et un commandement fonctionnel, qui sert de moteur de la transformation militaire, le commandement allié « Transformation » (ACT). Ces deux commandements relèvent du Comité militaire pour ce qui est de l'orientation et la conduite générales de l'ensemble des questions militaires de l'Alliance et ils sont placés sous l'autorité politique du Conseil de l'Atlantique Nord. Un réexamen du tableau des effectifs du temps de paix de la structure de commandement est actuellement en cours ; dans le cadre de cet examen, il sera également tenu compte, entre autres, de la mise en œuvre de la nouvelle directive politique et de la nouvelle directive ministérielle s'agissant de l'aptitude de l'OTAN à conduire des opérations et des capacités requises pour ce faire.

 Le commandement allié Opérations (ACO) est responsable de toutes les opérations de l'Alliance; il est implanté au Grand Quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE), à Mons (Belgique). Il est placé sous l'autorité du Commandant suprême des Forces alliées en Europe (SACEUR), qui exerce une double fonction puisqu'il commande aussi les forces des États Unis en Europe. La responsabilité du SACEUR s'étend sur différents niveaux de commandement : le niveau stratégique, le niveau opérationnel et le niveau des composantes ou niveau tactique.

Le SACEUR est également le chef des éléments suivants :

- la Force de réaction de l'OTAN;
- la Force aéroportée de détection lointaine de l'OTAN ;
- les quartiers généraux de corps d'armée à haut niveau de préparation ;
- les deux Groupes maritimes permanents de la Force de réaction de l'OTAN (SNMG-1 et SNMG-2) et les deux Groupes permanents de lutte contre les mines de la Force de réaction de



I'OTAN (SNMCMG 1 et SNMCMG 2);

 le Système de défense aérienne intégrée élargie de l'OTAN (NATINEADS).

Il existe également des arrangements techniques permanents entre le SACEUR, l'EUROCORPS et les quartiers généraux des forces maritimes à haut niveau de préparation au Royaume-Uni, en Italie et en Espagne. Les formations de l'OTAN sont organisées, en majorité, dans une structure de forces de l'OTAN et demeurent, en temps de paix, sous contrôle national.

 Le commandement allié Transformation (ACT) est responsable de la transformation des capacités militaires de l'OTAN et est coïmplanté avec le Commandement des forces interarmées des États-Unis, à Norfolk, en Virginie (États-Unis). Il est placé sous l'autorité du Commandant suprême allié Transformation, qui exerce une double fonction puisqu'il commande aussi les forces interarmées américaines, et est responsable de la transformation des forces des États-Unis.

L'ACT a pour but d'améliorer la formation et les capacités, d'élaborer et de mettre à l'épreuve des doctrines et de mener des expériences pour évaluer les nouveaux concepts. Il a aussi pour but de faciliter la diffusion et l'introduction de nouveaux concepts et de favoriser l'interopérabilité.

LE SOMMET D'ISTANBUL - RENDRE LES CAPACITÉS PLUS OPÉRATIONNELLES

Pour contribuer à rendre les capacités de l'Alliance plus opérationnelles, les dirigeants des pays de l'OTAN ont approuvé de nouveaux objectifs

d'« employabilité » au Sommet d'Istanbul de 2004. Ces objectifs prévoient que 40 pour cent de l'ensemble des forces terrestres soient structurés, préparés et équipés en vue d'opérations de déploiement et que huit pour cent de l'ensemble des forces terrestres, à tout moment, soient engagés dans des opérations prolongées ou soient prévus à cet effet. Ceci contribue à s'assurer que les forces de l'Alliance seront définitivement en mesure de se transformer en forces expéditionnaires, et donc à créer un ensemble de moyens et de forces plus vaste pouvant être déployés dans le cadre des missions de l'OTAN. Les dirigeants des pays de l'OTAN ont également entériné des modifications aux processus de planification de la défense et de constitution de forces de l'OTAN de manière à lier la décision politique de lancer une opération à la mise à disposition des forces nécessaires pour exécuter cette opération.

AUTRES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DES CAPACITÉS

Un certain nombre d'autres initiatives importantes ont été lancées dans le domaine des capacités, comme Le programme de travail relatif à la défense contre le terrorisme (voir chapitre sur le terrorisme) et divers autres programmes de l'OTAN mentionnés ci-après.

La capacité alliée de surveillance terrestre (AGS)

L'un des éléments clé de la transformation de l'Alliance, qui constituera une capacité facilitatrice essentielle pour la NRF et pour d'autres forces, réside dans les efforts menés pour élaborer et faire l'acquisition d'un système aéroporté de surveillance terrestre à distance de sécurité capable de détecter et de suivre des véhicules tels que des chars, des camions ou des hélicoptères en mouvement au sol, ou à proximité du sol, quelles que soient les conditions climatiques. Ce système améliorera la perception de la situation avant et pendant les opérations de l'OTAN, ce qui est essentiel pour les décideurs politiques et les responsables de la planification militaire.

de l'OTAN responsa L'intérêt d'un système aéroporté est reconnu depuis longtemps. Au cours des années, bon nombre de tentatives ont été faites pour définir une approche permettant d'élaborer une telle capacité et d'en faire l'acquisition. Parallèlement, les pays ont mis en service un certain nombre de systèmes aéroportés de surveillance terrestre. Par exemple, pendant les opérations que l'OTAN a menées dans les Balkans au début des années 1990, la surveillance aérienne a été assurée par le système radar interarmées pour la surveillance et l'attaque des objectifs (JSTARS) des États-Unis et par le système français Horizon.

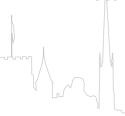
En septembre 2001, les pays membres de l'OTAN ont convenu d'élaborer une capacité AGS centrale appartenant à l'OTAN et exploitée par elle. La capacité AGS centrale sera une force de commandement de l'OTAN, qui sera complétée par des systèmes nationaux interopérables, et elle constituera un système de systèmes. L'AGS se composera de plates-formes avec et sans équipage et de stations de commande au sol se présentant sous diverses configurations. En 2002, l'Allemagne, l'Espagne, les États-Unis, la France, l'Italie et les Pays-Bas ont signé une déclaration d'intention prévoyant le développement et la construction d'un radar AGS en coopération transatlantique (TCAR), qui servirait de capteur pour l'AGS. Après évaluation des offres de deux consortiums industriels, il a été convenu, au printemps 2004, que c'était la Solution proposée par les industries transatlantiques - consortium TIPS - qui répondait le mieux aux besoins de l'OTAN. Le but est de disposer d'une capacité opérationnelle initiale en matière d'AGS pour l'horizon 2010. Dans l'intervalle, la NRF bénéficiera de l'appui du JSTARS des États Unis.

Les armes de destruction massive

L'ampleur et l'atrocité des attentats du 11 septembre 2001 ont conduit l'Alliance à accroître les efforts qu'elle déploie pour améliorer la protection des populations civiles et des forces déployées contre des

attaques au moyen d'armes de destruction massive (ADM). L'OTAN a en outre lancé une série d'initiatives dans le but de contrer les menaces et les dangers que les agents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) représentent.

- Il y existe en outre un objectif d'état-major OTAN pour un programme multinational de détection à distance de sécurité qui vise à identifier et à signaler la présence d'agents chimiques ou biologiques utilisés dans une attaque;
- Le bataillon multinational de défense contre les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) et l'équipe d'évaluation conjointe de l'OTAN, initiative lancée au Sommet de Prague, ont atteint leur capacité opérationnelle finale en juillet 2004. Le but est de réagir à l'utilisation d'armes de destruction massive et de gérer les conséquences d'une telle utilisation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone de responsabilité de l'OTAN. En conditions normales, le bataillon opérera au sein de la Force de réaction de l'OTAN, mais il pourra également être affecté à d'autres tâches (par exemple, l'OTAN a déployé une force opérationnelle du bataillon de défense CBRN afin d'aider le gouvernement grec à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de 2004). Le bataillon opère sur la base de la rotation, un pays pilote ayant la responsabilité des opérations. Cette capacité comprend un système de laboratoire mobile pouvant être utilisé par les commandants des forces déployées de la Force de réaction rapide. Actuellement plus de dix pays membres ont fourni des troupes au bataillon, qui est placé sous la direction de l'Allemagne (la République tchèque, l'Espagne et le Royaume-Uni ont été pays pilotes);
- À Prague, l'OTAN a également lancé cinq initiatives concrètes dans le domaine de la défense contre les armes de destruction massive.



Ces initiatives ont été menées à bien (voir « L'ensemble de mesures de Prague » dans le chapitre sur la lutte contre le terrorisme). L'OTAN poursuit également sa politique de soutien à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération pour atteindre ses objectifs de sécurité, notamment empêcher la dissémination et l'utilisation des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Elle est attachée aux accords internationaux en vigueur de maîtrise des armements et de désarmement et aux régimes multilatéraux de non-prolifération et de contrôle des exportations, en particulier au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et elle soutient les objectifs de l'Initiative de sécurité contre la prolifération.

La capacité en réseau de l'OTAN (NNEC)

La NNEC est la capacité permettant d'assurer l'interopérabilité numérique de tous les éléments opérationnels et de relier ces éléments par l'intermédiaire d'un réseau de réseaux. L'OTAN se charge de définir les paramètres nécessaires à la mise en service par les pays membres des systèmes permettant d'atteindre cet objectif. La NNEC est un élément essentiel du développement des futures capacités de l'Alliance. Elle a pour but d'optimiser la capacité de l'Alliance à conduire toute la gamme de ses missions en assurant la supériorité dans le domaine de l'information, qui consiste à garantir la disponibilité de l'information ainsi qu'une meilleure perception de la situation, ce qui contribue à prendre des décisions éclairées permettant d'atteindre les effets escomptés. Elle devrait aider les pays à exploiter et à utiliser les nouvelles technologies de façon plus efficace, et donc de parvenir aux objectifs visés en faisant appel à des forces plus réduites.

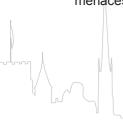
La défense antimissile

L'OTAN mène un certain nombre d'activités dans le domaine de la défense antimissile concernant par exemple la gestion de

programmes d'armement conjoints et financés en commun, la réalisation d'études d'interopérabilité et de faisabilité et la définition de besoins harmonisés à l'échelle de l'Alliance. Ces activités portent sur les sujets suivants :

- 1. La capacité de défense contre les missiles de théâtre (TMD): la défense active multicouche contre les missiles balistiques de théâtre (ALTBMD) a pour but de protéger les forces déployées contre les missiles balistiques à courte et moyenne portée. Ce programme OTAN financé en commun prévoit la mise sur pied d'ici à 2010 d'une capacité OTAN de gestion du champ de bataille, de commandement, de contrôle et de communication et de renseignement. Le 18 septembre, l'OTAN a annoncé la sélection d'un consortium transatlantique de sociétés avec lequel l'Alliance va lancer des travaux au titre du premier de ses grands contrats de défense antimissile.
- 2. Système de défense aérienne élargie à moyenne portée (MEADS): le MEADS représente un système de la « couche inférieure » de l'architecture ALTBMD de l'OTAN. Du fait de sa grande mobilité, il pourra être envisagé de l'utiliser pour équiper les éléments de pointe de la Force de réaction de l'OTAN. Le programme en est actuellement à la phase de conception et de développement, et la capacité devrait être mise en œuvre d'ici à 2013-2014.
- 3. Défense antimissile pour la protection du territoire, des forces et des centres de population des pays de l'Alliance :

Au Sommet de Prague, les Alliés sont convenus de lancer une étude de faisabilité sur la défense antimissile dans le but d'examiner les options relatives à la protection des forces, du territoire et des populations des pays de l'Alliance contre toute la gamme des menaces liées aux missiles. L'étude a été réalisée par une équipe



industrielle multinationale transatlantique en coopération avec l'OTAN. Les résultats de l'étude ont été approuvés en avril 2006 par la Conférence des Directeurs nationaux des armements. L'étude de faisabilité porte sur toutes les options opérationnelles et techniques envisagées au sujet d'une capacité de défense antimissile de l'Alliance. Elle fournit la base technique permettant de procéder à des échanges de vues politiques et militaires sur l'intérêt pour l'Alliance de se doter d'une capacité de défense antimissile.

4. Coopération avec la Russie dans le domaine de la défense contre les missiles de théâtre : Des travaux sont en cours, sous l'égide du Conseil OTAN-Russie, dans le but de créer les conditions nécessaires pour que l'OTAN et la Russie mènent conjointement des opérations de défense contre les missiles de théâtre lors des missions de réponse aux crises (voir chapitre sur les relations OTAN-Russie).

Perception améliorée de la situation aérienne

Suite aux attentats terroristes perpétrés le 11 septembre 2001, l'OTAN a mis sur pied un nombre important de mesures et amélioré la coopération avec les autres organisations internationales dans le but de renforcer la sécurité aérienne. Le Groupe de coordination OTAN/ EUROCONTROL pour la sécurité en matière de gestion de la circulation aérienne (NEASCOG), considéré généralement comme le point central pour la sécurité aérienne en Europe, met actuellement au point un système régional européen de diffusion des informations « Renegade » (ERRIDS) destiné à aider les décideurs lors de la gestion des incidents.

En outre, une initiative sur l'espace aérien en coopération a été lancée, sous l'égide du Conseil OTAN-Russie, pour favoriser la coopération dans le domaine de la surveillance de l'espace aérien et renforcer les capacités permettant de lutter contre les menaces terroristes à l'égard de l'aviation civile (voir chapitre sur les relations OTAN-Russie).

DÉCISIONS RÉCENTES : SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

- Réunion des Ministres de la défense, Bruxelles, 8 juin 2006 :
 l'OTAN fixe de nouveaux objectifs de planification militaires de
 façon à être en mesure de mener davantage d'opérations de
 moindre ampleur que cela n'était prévu par le passé ; elle examine
 également l'état d'avancement de la transformation des capacités
 et les nouvelles initiatives en rapport avec ces capacités.
- Sommet d'Istanbul, 28-29 juin 2004 : les Alliés donnent pour instruction de poursuivre sans délai les travaux liés à la défense contre les missiles balistiques de théâtre. Ils demandent aussi d'élaborer des directives politiques globales à l'appui du Concept stratégique et soulignent l'importance du respect et du renforcement des régimes multilatéraux actuels de non-prolifération et de contrôle des exportations ainsi que des accords internationaux de maîtrise des armements et de désarmement.
- Sommet de Prague, 21-22 novembre 2002 : l'OTAN adopte une triple ligne d'action pour améliorer ses capacités de défense - lancement de l'Engagement capacitaire de Prague, création de la Force de réaction de l'OTAN et rationalisation de la structure de commandement militaire. Elle adopte également un Concept militaire de défense contre le terrorisme et lance une nouvelle étude de faisabilité sur la défense antimissile.
- Reykjavik, réunion des Ministres des affaires étrangères, 14 et 15 mai 2002 : l'OTAN affirme qu'elle agira partout où cela sera nécessaire pour combattre le terrorisme.



CHRONOLOGIE

2006 18 septembre : l'OTAN annonce la sélection d'un consortium transatlantique de sociétés - dirigé par la SAIC (États-Unis) - qui sera chargé de lancer les travaux relatifs au programme OTAN de défense contre les missiles balistiques de théâtre.

15-28 juin : exercice Steadfast Jaguar 06, organisé pour mettre à l'essai le concept de la NRF.

8 juin : les Ministres de la défense fixent de nouveaux objectifs de planification militaires de façon à ce que l'OTAN soit en mesure de mener davantage d'opérations de moindre ampleur ; ils entérinent en outre la Directive politique globale, qui sera présentée à Riga.

10 mai : l'OTAN adopte les résultats de l'étude de faisabilité sur la défense antimissile.

2005 Décembre : approbation de la Directive politique globale.
 11 mars : lancement du programme de défense active multicouche contre les missiles balistiques de théâtre.

2004 Octobre : la CDNA décide de créer un bureau de gestion du programme en vue de l'élaboration d'une capacité OTAN de protection des troupes déployées contre les missiles balistiques.
 13 octobre : il est annoncé officiellement à la réunion des Ministres de la défense tenue en Roumanie que la NRF a atteint sa capacité opérationnelle initiale.

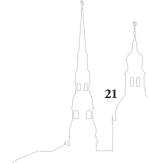
Juillet : le bataillon de défense CBRN de l'OTAN atteint sa capacité opérationnelle finale.

16 avril : l'OTAN décide de signer un contrat avec la « Solution proposée par les industries transatlantiques », pour le printemps 2005, en vue du développement d'une capacité AGS.

- 2003 1^{er} décembre : les Ministres de la défense des pays de l'OTAN publient une déclaration sur les capacités : mise en place du Bataillon multinational de défense contre les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN). **15 octobre :** lancement du premier prototype de Force de réaction de l'OTAN.
 - 9 octobre : réunion informelle des Ministres de la défense des pays de l'OTAN à Colorado Springs, consacrée à la transformation, l'employabilité et aux opérations. 11 août : l'OTAN prend le commandement de la FIAS. **12-13 juin :** le Comité d'examen de la défense est chargé de
 - réexaminer le processus d'établissement des plans de défense.
- 2002 21-22 novembre : lancement de l'ensemble de mesures de Prague concernant les capacités : approbation de l'initiative portant sur le Bataillon OTAN multinational de défense CBRN : lancement d'une nouvelle étude de faisabilité OTAN sur la défense antimissile. 30 juillet : création d'un Groupe ad hoc OTAN-Russie sur la défense contre les missiles tactiques (TMD).
- 2001 **Septembre :** l'OTAN décide de développer une capacité AGS. Mai: l'OTAN lance deux études de faisabilité concernant un futur système TMD.
- 1999 23-25 avril : l'OTAN adopte l'Initiative sur les capacités de défense et lance l'Initiative sur les armes de destruction massive.
- 1997 8-9 juillet : actualisation, au Sommet de Madrid, du Concept stratégique 1991 de l'Alliance.



- 1992 L'OTAN charge la CDNA d'examiner la possibilité de développer une capacité AGS.
- **7-8 novembre :** publication, au Sommet de Rome, du nouveau Concept stratégique de l'Alliance.



■ DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Consulter la version électronique du guide du Sommet et cliquer sur les liens : www.nato.int/riga/quide/

Documents officiels et sites web

Communiqué final du Conseil de l'Atlantique Nord en session des Ministres de la défense (paragraphes 11 à 14 sur la transformation des capacités militaires), 8 juin 2006 :

http://www.nato.int/docu/pr/2006/p06-064f.htm

Communiqué final du Comité des plans de défense et du Groupe des plans nucléaires, 8 juin 2006 :

http://www.nato.int/docu/pr/2006/p06-063f.htm

Communiqué de presse sur les résultats de l'étude de faisabilité de la défense antimissile de l'OTAN, 10 mai 2006 : http://www.nato.int/docu/pr/2006/p06-048f.htm

Exercice Steadfast Jaguar 2006 : mise à l'essai du concept de la NRF, site web du SHAPE, 9 mai 2006 (en anglais) : http://www.nato.int/shape/issues/shape_nrf/sfjq06/pressrel.htm

Communiqué du Sommet d'Istanbul (paragraphes 12 à 24 sur les capacités militaires, les façons de lutter contre les nouvelles menaces, ainsi que sur la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération), 28 juin 2004 :

http://www.nato.int/docu/pr/2004/p04-096f.htm

Déclaration sur les capacités publiée par les Ministres de la défense des pays de l'OTAN, 1er décembre 2003 :

http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-149f.htm



Communiqué final de la réunion du Comité des plans de défense et du Groupe des plans nucléaires tenue à Bruxelles le 1^{er} décembre 2003, faisant le point sur les progrès en matière de capacités : http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-147f.htm

Communiqué final de la réunion du Comité des plans de défense et du Groupe des plans nucléaires tenue à Bruxelles le 12 juin 2003, contenant des informations générales sur les capacités : http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-064f.htm

Communiqué de presse sur l'étude de faisabilité de la défense antimissile de l'OTAN, 26 septembre 2003 : http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-109f.htm

Communiqué final du Sommet de Prague, où il est fait mention de l'Engagement capacitaire de Prague, de la Force de réaction de l'OTAN et de la rationalisation de la structure de commandement (paragraphe 4), novembre 2002 : http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-127f.htm

Déclaration sur les capacités publiée par les Ministres de la défense des pays de l'OTAN, 6 juin 2002 : http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-074f.htm

Les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN, réunis à Reykjavik, déclarent que, pour combattre le terrorisme, l'OTAN agira partout où cela sera nécessaire (paragraphe 5), 14-15 mai 2002 : http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-059f.htm

Déclaration des chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN concernant l'Initiative sur les capacités de défense, 25 avril 1999 : http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99s069f.htm

Le concept stratégique de l'Alliance, 24 avril 1999 : http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-065f.htm

Dossiers

Processus de planification de la défense : http://www.nato.int/issues/dpp/index-f.html

Améliorer les capacités opérationnelles de l'OTAN : http://www.nato.int/issues/capabilities/index-fr.html

Engagement capacitaire de Prague (PCC) : http://www.nato.int/issues/prague_capabilities_commitment/index-fr.htm

L'amélioration des capacités de transport aérien et maritime de l'OTAN (avec liens vers d'autres informations plus détaillées concernant le transport aérien et maritime stratégique) : http://www.nato.int/issues/strategic-lift/index-fr.html

La force de réaction de l'OTAN : http://www.nato.int/issues/nrf/index-fr.htm

La nouvelle structure de commandement de l'OTAN : http://www.nato.int/issues/military structure/command/index-f.htm

Capacité alliée de surveillance terrestre : http://www.nato.int/issues/ags/index-fr.html

Bataillon multinational OTAN de défense contre les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) (en anglais) : http://www.nato.int/shape/issues/cbrndb/index.htm



Défense contre les missiles : http://www.nato.int/issues/missile defence/index-fr.html

AWACS:

http://www.nato.int/issues/awacs/index-f.html

Opération de secours suite au tremblement de terre au Pakistan (en anglais) :

http://www.nato.int/issues/pakistan_earthquake/index.html

La Conférence des Directeurs nationaux des armements (CDNA) : http://www.nato.int/issues/cnad/index-fr.html

Division Investissement pour la défense : http://www.nato.int/issues/defence_investment_division/index-f.html

• Discours, articles et interviews

Interview vidéo avec le Commandant suprême allié Transformation, le général Lance L. Smith, mai 2006 (en anglais) : http://www.nato.int/docu/speech/2006/s060511a.htm

Interview vidéo avec le Président du Comité militaire, le général Harald Kujat, juin 2005 (en anglais) : http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050606a.htm

Numéro de la Revue de l'OTAN consacré à une analyse de la transformation de l'Alliance, printemps 2005 : http://www.nato.int/docu/review/2005/issue1/french/main.htm

■ QUELQUES FAITS ET CHIFFRES

ROTATIONS DE LA NRF

Les premières rotations de la NRF, jusqu'à la NRF6, ont été considérées comme des prototypes. Celles qui ont été effectuées jusqu'à présent ont permis de couvrir les périodes d'attente mentionnées ci-après :

- NRF 1: 15 octobre 2003 fin 2003 (Commandement de forces interarmées (JFC), Brunssum (Pays-Bas)).
- NRF 2: janvier 2004 mi-juillet 2004 (Brunssum).
- NRF 3 : 15 juillet 2004 fin 2004 (Commandement de forces interarmées (JFC), Naples (Italie)).
- NRF 4 : janvier 2005 fin juin 2005 (Naples).
- NRF 5 : 1er juillet 2005 11 janvier 2006 (Quartiers généraux interarmées, Lisbonne (Portugal)).
- NRF 6 : 12 janvier 2006 30 juin 2006 (Lisbonne).
- NRF 7: 1er juillet 2006 10 janvier 2007 (Brunssum).
- NRF 8 : 11 janvier 2007 fin juin 2007 (Brunssum).

Le commandement de la NRF est assuré sur le théâtre par l'intermédiaire d'un QG déployable de force opérationnelle interarmées provenant de l'un des trois QG interarmées de niveau opérationnel (Brunssum, Naples et Lisbonne) et placé sous le commandement général du Commandant suprême des Forces alliées en Europe (SACEUR). Le Commandant suprême allié Transformation (SACT) assume aussi certaines responsabilités pour la NRF au sein du Centre de guerre interarmées de Stavanger (qui prépare également des personnels en vue d'autres opérations de l'OTAN).



EXPLICATIONS SUR LA STRUCTURE DE COMMANDEMENT MILITAIRE

Le Commandement allié Opérations (SHAPE)

- Le niveau opérationnel regroupe :
 - deux QG permanents de Commandement de forces interarmées (JFC), l'un à Brunssum (Pays-Bas) et l'autre à Naples (Italie).
 Ces QG peuvent conduire des opérations à partir de leurs emplacements fixes ou mettre en place un QG de Groupe de forces interarmées multinationales (GFIM) basé à terre².
 - un QG interarmées permanent (JHQ) à Lisbonne (Portugal), auquel on pourra faire appel pour obtenir une capacité de QG de GFIM déployable basé en mer.
- Au niveau des composantes ou niveau tactique, on trouve six commandements de composante (CC) qui apportent au niveau opérationnel une compétence et des capacités spécifiques dans les domaines terrestre, maritime ou aérien. Bien que ces commandements de composante soient subordonnés d'ordinaire à l'un des QG de JFC, le SACEUR peut les assigner à l'un quelconque des trois QG interarmées afin de répondre aux besoins opérationnels.

À l'appui des commandements de composante aérienne, il y a des centres d'opérations aériennes combinées (CAOC) fixes et des CAOC déployables.

² Les QG de groupes de forces interarmées multinationales (GFIM) sont structurés autour du même noyau d'état-major (provenant de l'un des trois QG interarmées) que le QG déployable de force opérationnelle interarmées de la NRF. En conséquence, le commandement et le contrôle d'une opération de la NRF peut être étendu si nécessaire aux dimensions d'un QG de GFIM au cas où, de par son ampleur, l'opération dépasserait la capacité de la NRF.

Le commandement allié « Transformation » (ACT)

Outre les liaisons avec les divers centres relevant directement de la responsabilité de l'ACT, ce Commandement est en rapport direct avec les établissements d'enseignement de l'Alliance et les agences de l'OTAN, ainsi qu'avec le Commandement des forces interarmées des États-Unis et un certain nombre de centres d'excellence parrainés par un ou plusieurs pays et axés sur la transformation dans des secteurs militaires spécifiques. Un Centre OTAN d'entraînement aux opérations d'interdiction maritime, associé à l'ACT, va être créé en Grèce. Ce centre devrait être pleinement opérationnel d'ici à 2007.

COMMANDANTS DES QGS, DES OPÉRATIONS, DES MISSIONS ET DES FORCES DE L'OTAN

Il convient de noter que les tableaux ci-dessous tiennent compte des événements s'étant déroulés jusqu'au 15 septembre 2006.



Commandement allié Opérations (ACO)

	Entrée en fonction	17 janvier 2003	Septembre 2004	1er août 2005	15 janvier 2004	5 décembre 2005			1er août 2005	15 août 2005	14 décembre 2005	8 octobre 2004	1er Mars 2005			17 septembre 2004	28 juin 2005	1erjuin 2006	Juin 2005
		17 jan		1er ac	15 jan	5 dé			1 ^{er} ac	15 ac		800	1er Mis			17 se	28 ju		Juir
	Armée (2)	MC	Тете	Mer	Ą	Ąi	Air	Ą	Air	Mer	Terre	Mer	Ąi	Air	Ą	Air	Mer	Тепте	Mer
	Nationalité	États-Unis	Commandant Royaume-Uni adjoint	Danemark	Allemagne	États-Unis	Allemagne	Pays-Bas	Danemark	Commandant Royaume-Uni	États-Unis	États-Unis	États-Unis	Italie	Hongrie	Grèce	Italie	Espagne	États-Unis
	Poste	Commandant	Commandant adjoint	SACEUREP	Commandant	Commandant	Commandant	Commandant adjoint	Commandant	Commandant	Commandant	Commandant	Moorhead III Commandant	Commandant	Commandant adjoint	Commandant	Commandant	Commandant	Stufflebeem Commandant
	Nom	Jones	Reith	Jensen	Back	Hobbins	Shubert	Willemse	Nielsen	Bumell- Nugent	McKieman	Ulrich III	Moorhead III	lacomino	Pinter	Giagkos	Cesaretti	Miro Valls	Stufflebeem
()	Prénom	James L.	John	Kurt B.	Gerhard W.	William T.	Hans- Joachim	Jaaps	S. Ø.	James	David D.	Hamy G.	Glen W.	Roberto	Zoltan	Ioannis	Roberto	Cyetano	John
commandement alle Operations (ACO)	Grade	Général	Général	Contre-amiral	Général	Général	Général de corps aérien	Général de division aérienne	Général de division aérienne	Amiral	Général	Amiral	Général de corps aérien	Général de corps aérien	Général de brigade aérienne	Général de corps aérien	Vice-amiral	Général de corps d'armée	Vice-amiral.
alle Oper	Pays	Belgique	Belgique	Belgique	Pays-Bas	Allemagne	Allemagne	Allemagne	Danemark	Royaume- Uni	Allemagne	Italie	Turquie	Italie	Italie	Grèce	Italie	Espagne	Portugal
delliell s	Ville	Casteau	Casteau	Bruxelles	Brunssum	Ramstein	Uedem	Nedem	Finderup	Northwood	Heidelberg	Naples	Izmir	Poggio Renatico	Poggio Renatico	Larissa	Naples	Madrid	Lisbonne
00	QG/centre (1)	SHAPE	SHAPE	QG de l'OTAN	QG JFC	QG CC-Air	CAOC	DCAOC	CAOC	QG CC- Mer	QG CC-Terre	QG JFC	QG CC-Air	CAOC	DCAOC	CAOC	QG CC-Mer	QG CC-Terre	QG interarmées Lisbonne

Notes: (4)-SHAPE: Grand Quartier général des puissances allées en Europe; JFC: commandement de forces interamées; JHQ: QG interamées; CC: commandement de composante; (D)CAOC: centre d'opérations aériennes combinées (CAOC) (déployable).

(2) Terre : forces terrestres; Mer: forces navales; Air: forces aériennes; (US)MC: Corps des Marines (des États Unis); ANO: Garde nationale américaine.

Commandement allié Transformation (ACT)

QG/centre (1)	Ville	Pays	Grade	Prénom	Nom	Poste	Nationalité	Armée (2)	Entrée en fonction
QG	Norfolk	États-Unis	Général	Lance L.	Smith	Commandant	États-Unis	Air	10 novembre 2005
QG de l'OTAN	Bruxelles	Belgique	Général de division aérienne	Frank	Hye	SACTREPEUR	Belgique	Air	24 septembre 2004
Élément d'état- major de l'ACT	Mons	Belgique	Contre- amiral	Carlton	Jewett	Commandant	États-Unis	Mer	
Centre de guerre interarmées	Stavanger	Norvège	Général de corps aérien	Peter B.	Walker	Directeur	Royaume-Uni	Air	4 février 2005
Centre d'entraînement de forces interamées	Bydgoszcz	Pologne	Général de division	Peter	Kühnel	Directeur	Danemark	Тепте	1 ^е mai 04
Centre interamées d'analyse des enseignements tirés	Monsanto	Portugal	Général de brigade	Mehmet	Çetin	Directeur	Turquie	Тепте	2 juillet 2004
Centre de recherche sous- marine de l'OTAN	La Spezia	Italie		Steven	Ramberg	Directeur	États-Unis		À partir du f° novembre 2006 Francois Regis Martin-Lauzer (France)
Collège de défense de l'OTAN	Rome	Italie	Général de corps aérien	Marc	Vankeirsbilck	Vankeirsbilck Commandant	Belgique	Air	Mars 2005
École de l'OTAN	Oberam- mergau	Allemagne	Colonel	James J.	Tabak	Commandant	États-Unis	USMC	30 juin 2006
École des systèmes d'information et de communication de l'OTAN	Latina	Italie	Colonel	Luigi	Borsica	Commandant	Italie	Air	Octobre 2005
Centre OTAN d'entraînement aux opérations d'interdiction maritime	Souda Bay	Grèce	Pas encore opérationnel						

Ŏ Ō Ō

Les commandants des opérations et des missions de l'OTAN

9 €	Ville	Pays	Grade	Prénom	Nom	Poste	Nationalité	Armée (2)	Entrée en fonction
QG OTAN Sarajevo	Sarajevo	Bosnie- Herzégovine	Général de brigade	Louis	Weber	Haut représentant militaire	États-Unis	Terre	2005
QG OTAN Skopje	Skopje	Ex-République yougoslave de Macédoine	Général de brigade	John R.	Durance	Haut représentant militaire	Royaume- Uni	Terre	1er décembre 2005
KFOR	Pristina	Serbie	Général de corps d'armée	Roland	Kather	Commandant Allemagne	Allemagne	Terre	1er septembre 2006
KFOR	Pristina	Serbie	Général de division	Philippe	Sommaire	Commandant adjoint	France	Terre	15 février 2006
MNTF Nord	Novo Selo	Serbie	Général de brigade	Jean- Jacques	Bart	Commandant	France	Terre	Eté 2006
MNTF Centre	Lipljan	Serbie	Général de brigade	Per	Lodin	Commandant	Suède	Тепте	
MNTF Est	Urosevac	Serbie	Général de brigade	Darren G.	Owens	Commandant	États-Unis	Terre	Juillet 2005
MNTF Sud	Prizren	Serbie	Général de brigade	Lutz	Niemann	Commandant Allemagne	Allemagne	Terre	15 mai 2006
MNTF Ouest	Pec	Serbie	Général de brigade	Vincenzo	Santo	Commandant	Italie	Terre	16 mai 2006
Unité multinationale spécialisée	Pristina	Serbie	Colonel	Flavio	Garello	Commandant	Italie	Carabiniers	
Bataillon de manœuvre de la réserve tactique	Pristina	Serbie	Lieutenant- colonel	Alvaro	Raposo Guerreiro da Silva	Commandant	Portugal	Terre	19 septembre 2006

QG (1)	Ville	Pays	Grade	Prénom	Nom	Poste	Nationalité	Armée (2)	Entrée en fonction
FIAS	Kaboul	Afghanistan	Général de corps d'armée	David J.	Richards	Commandant Royaume- Uni	Royaume- Uni	Terre	Mai 2006
FIAS	Kaboul	Afghanistan	Général de division	Giuseppe Emilio	Gay	Commandant adjoint – stabilité	Italie	Тете	
FIAS	Kaboul	Afghanistan	Général de division aérienne		Watt	Commandant adjoint - air	Canada	Air	2006
FIAS	Kaboul	Afghanistan	Général de division	Benjamin C.	Freakly	Commandant États-Unis adjoint - sécurité	États-Unis	Тете	
Mission de formation OTAN - Iraq		Iraq	Général de corps d'armée	Martin E.	Dempsey	Commandant États-Unis	États-Unis	Terre	Septembre 2005
Mission de formation OTAN - Iraq		Iraq	Général de division	Ernesto	Alvino	Commandant adjoint	Italie	Terre	2005
DARFOUR (le QG de Lisbonne est chargé du Darfour)	Addis-Abeba	Soudan	Capitaine (Mer)	Ξ	Kudsk	Officier militaire de liaison de haut niveau	Danemark	Mer	Rotation tous les 6 mois
Active Endeavour (=commandant CC – QG Mer, Naples)		Méditerranée	Vice-amiral	Roberto	Cesaretti	Commandant	Italie	Mer	

Notes: (1) MNTF : force opérationnelle multinationale.
(2) Terre : forces terrestres : Mer : forces navales : Air : forces aériennes : (US)MC : Corps des Marines (des États Unis) : ANG : Carde nationale américaine.

La structure des forces de l'OTAN

Entrée en fonction (3)		19 janvier 2005	1er juin 2005	20 février 2004	Mai 2004	Août 2004	23 septembre 2005	1er octobre 2005		18 février 2004	7 mars 2006	
Armée (2)		Тепе	Тепте	Тепе	Тепте	Тепте	Тепе	Тепте		Тепте	Тепте	Terre
Nationalité		Royaume-Uni	Pays-Bas	Italie	Espagne	Turquie	Belgique	France		Allemagne	Grèce	Pologne
Poste		Commandant Royaume-Uni	Commandant	Commandant	Commandant	Commandant	Commandant	Commandant		Commandant	Commandant	Commandant
Nom		Richards	Van Diepenbrugge	Del Vecchio	Arregui Asta	Erdaği	Delcour	De Kermabon Commandant		Ramms	Zoukas	Bienek
Prénom		David J.	Tony	Mauro	José J.	Ethem	Charles-Henri	Yves		Egon	Ioannis	Mieczyslaw
Grade		Général de corps d'armée	(Terre)	Général de corps d'armée	Général de corps d'armée	Général de corps d'armée						
Pays	aration (Terre)	Allemagne	Allemagne	Italie	Espagne	Turquie	France	France	n moins élevé	Pologne	Grèce	Pologne
Ville	Forces à haut niveau de préparation (Terre)	Rheindahlen	Munster	Solbiate Olona	Valence	Istanbul	Strasbourg	Lille	Forces à niveau de préparation moins élevé (Terre)	Szczecin	Thessalonique	Cracovie
වී ව	Forces à haut	ARRC	NRDC Allemagne/ Pays-Bas	NRDC Italie	NRDC Espagne	NRDC Turquie	Eurocorps	Corps de réaction rapide - France	Forces à nivea	MN Corps NE POL	NDC-Grèce	II POL Corps

g	Ville	Pays	Grade	Prénom	Nom	Poste	Nationalité Armée	Armée	Entrée en
9								(2)	fonction (3)
orces à haut	Forces à haut niveau de préparation (Mer)	aration (Mer)							
Force maritime italienne	INS Garibaldi	Italie	Contre-amiral		De Giorgi	Commandant	Italie	Mer	
Force maritime espagnole	SNS Castilla	Espagne	Contre-amiral	José A.	Sainz-Rozas	Sainz-Rozas Commandant	Espagne	Mer	31 octobre 2004
Force maritime du Royaume-Uni	HMS Ark Royal	Force maritime HMS Ark Royal Royaume-Uni Contre-amiral du Royaume-Uni	Contre-amiral	Neil	Morrisetti	Commandant Royaume-Uni	Royaume-Uni	Mer	
Force maritime française	Force maritime Toulon (QG) française	France	Contre-amiral	Xavier	Magne	Commandant	France	Mer	16 juillet 2006
otes: 1) ARRC 2) Terre :	Corps de réact forces terrestres	Notes: 1) ARRC: Corps de réaction rapide allié; NRDC: Corps déployable rapide de l'OTAN; NDC: corps déployable de l'OTAN. 2) Terre: forces terrestres; Mer: forces navales; Air: forces aériennes; (US)MC: Corps des Marines (des États Unis); ANG: Garde nationale américaine.	IRDC : Corps dér ales ; Air : forces	oloyable rapide d aériennes ; (US)	e l'OTAN; NDC:	Corps déployable Aarines (des États	de l'OTAN. Unis); ANG : Ga	arde nation	ale américaine.

3) La période de rotation des commandements nationaux varie en fonction des règles nationales.

11

Mesures contre le terrorisme

■ INFORMATIONS CLÉS

L'OTAN s'était déjà déclarée préoccupée, dans le Concept stratégique de 1999, par la menace que fait peser le terrorisme. Cependant, après les attentats terroristes perpétrés aux États Unis en septembre 2001, puis à Istanbul (novembre 2003), à Madrid (11 mars 2004) et à Londres (juillet 2005), la lutte contre le terrorisme est devenue une priorité, inscrite en permanence à l'ordre du jour de l'Alliance.

On retrouve cette préoccupation dans le Concept militaire de défense contre le terrorisme, qui, avec les articles 4 et 5 du Traité de Washington, sert de base à la lutte de l'OTAN contre le terrorisme, et dans la Directive politique globale (voir le chapitre sur les capacités, qui donne des explications sur ce document). L'Alliance a entrepris un certain nombre d'initiatives - politiques, opérationnelles, conceptuelles, militaires et relationnelles - pour traiter le problème. Un nouvel ensemble de mesures visant à lutter contre le terrorisme sera peut-être adopté au Sommet de Riga.

CONSULTATIONS ET DIALOGUE

Depuis le 11 septembre, l'OTAN cherche à multiplier les consultations sur le terrorisme et sur les questions liées au terrorisme à la fois entre ses membres et avec des pays non membres. Le **partage de l'information** et plus particulièrement le partage des données du renseignement comptent parmi les principaux aspects de ces échanges.

Au Sommet de Prague en 2002, l'amélioration du **partage des données du renseignement** a été considérée comme un élément

clé de la coopération entre les Alliés. On a mis en place, à l'OTAN, à la fin de 2003, (en remplacement d'une cellule temporaire de renseignement sur le terrorisme) une Unité du renseignement sur la menace terroriste, qui analyse les menaces terroristes en général et les menaces qui visent plus spécifiquement l'Organisation. Par ailleurs, en 2004, au Sommet d'Istanbul, il a été décidé de revoir les structures du renseignement du siège de l'OTAN.

OPÉRATIONS DE L'OTAN

L'OTAN a participé - et continue de participer - à un certain nombre d'opérations qui sont directement ou indirectement liées à la lutte contre le terrorisme dans le respect des dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies et de toutes les normes internationales applicables.

• Depuis août 2003, l'OTAN assume le commandement de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan, sous mandat de l'ONU. La FIAS aide le gouvernement afghan à assurer la sécurité et à étendre son autorité au reste du pays. Ce faisant, elle contribue à éliminer les conditions qui favorisent le terrorisme. Il s'agit de la toute première opération dirigée par l'OTAN hors de la région euro-atlantique (voir le chapitre sur l'OTAN en Afghanistan). La FIAS coopère étroitement sur le terrain avec le Commandement américain des forces multinationales en Afghanistan (CFC-A), qui dirige l'opération « Enduring Freedom ». Le CFC-A a pour but de vaincre Al-Qaida et les groupes de la même mouvance en Afghanistan, de contribuer à établir des structures de sécurité en Afghanistan et de créer les conditions nécessaires à une stabilité durable dans le pays.



- L'OTAN a lancé, en octobre 2001 en Méditerranée orientale, l'opération Active Endeavour pour détecter et décourager les activités terroristes et pour s'en protéger. Cette opération était l'une des huit mesures (voir ci-après) prises par l'OTAN pour soutenir les États-Unis au lendemain des attentats du 11 septembre. Elle a depuis lors été étendue à l'ensemble de la Méditerranée et au détroit de Gibraltar (voir le chapitre sur l'opération Active Endeavour).
- Pendant leurs opérations, les forces de maintien de la paix de l'OTAN présentes dans les Balkans interviennent contre des groupes terroristes liés au réseau Al-Qaida. Elles continuent de contribuer à la lutte contre le terrorisme en axant leur action sur les mouvements illégaux de personnes, d'armes et de stupéfiants, qui sont souvent les principaux moyens de financement du terrorisme, et elles coopèrent avec les autorités de la région pour assurer la sécurité aux frontières.
- Après les attentats terroristes du 11 septembre, l'OTAN a déployé aux États-Unis des appareils du Système aéroporté de détection lointaine et de contrôle (AWACS) de l'OTAN pour protéger le territoire américain et pour que le pays puisse disposer de tous ses moyens pour mener sa campagne en Afghanistan. L'opération *Eagle Assist* s'est déroulée de la mi-octobre 2001 à la mi-mai 2002.
- L'OTAN fournit de l'aide pour assurer la sécurité d'événements publics majeurs, à la demande des pays hôtes (par exemple pour les Jeux olympiques d'Athènes, la Coupe d'Europe au Portugal et la Coupe du monde en Allemagne).
- À la demande des États-Unis, l'OTAN a aussi facilité les opérations menées par la coalition contre les talibans et contre le

réseau *Al-Qaida* en octobre 2001 et elle a adopté l'ensemble des huit mesures suivantes :

- 1) renforcement du partage des données du renseignement ;
- 2) aide aux États menacés en raison du soutien qu'ils apportent aux efforts de la coalition ;
- 3) renforcement de la sécurité des installations des États-Unis et des autres pays alliés ;
- remplacement de certains moyens alliés nécessaires pour soutenir les opérations contre le terrorisme;
- 5) autorisations de survol générales ;
- 6) accès aux ports et aux aérodromes ;
- 7) déploiement de forces navales de l'OTAN en Méditerranée orientale (opération *Active Endeavour*) ;
- 8) déploiement d'éléments de la force aéroportée de détection lointaine afin qu'ils patrouillent l'espace aérien américain (opération *Eagle Assist*).

CONCEPTS, POLITIQUES ET DOCTRINES

Deux documents témoignent de la volonté de l'OTAN de faire face à la menace terroriste :

- Le Concept militaire de défense contre le terrorisme, qui définit quatre rôles pour les opérations militaires de l'OTAN pour la défense contre le terrorisme, la protection des forces étant une considération essentielle :
 - l'antiterrorisme (mesures défensives et passives) ;
 - la gestion des conséquences ;
 - le contre-terrorisme (mesures offensives et actives) ;
 - la coopération militaire.



Le concept souligne que l'Alliance est prête à réagir à des attaques terroristes, ou à la menace de telles attaques, à diriger ou à soutenir des opérations de lutte contre le terrorisme, à fournir une aide aux autorités nationales pour faire face aux conséquences d'attaques terroristes, à appuyer au cas par cas les opérations menées par l'UE ou d'autres organisations ou coalitions internationales dont font partie des Alliés, et à mener des opérations militaires pour prendre à partie des groupes terroristes et leurs capacités, partout où cela sera nécessaire, suivant les décisions du Conseil de l'Atlantique Nord.

 La Directive politique globale (on trouvera des précisions dans le chapitre sur les capacités) considère le terrorisme et la dissémination des armes de destruction massive comme les principales menaces qui pèsent sur l'Alliance.

Les principes directeurs de ces documents s'appuient sur le Concept stratégique qu'a établi l'Alliance en 1999, sur l'évaluation OTAN de la menace terroriste et sur les directives politiques formulées par le Conseil de l'Atlantique Nord.

CAPACITÉS

L'OTAN a mis en œuvre des initiatives destinées à adapter les capacités militaires aux nouvelles menaces telles que le terrorisme et la dissémination des armes de destruction massive. La création de la Force de réaction de l'OTAN, la rationalisation de la structure de commandement militaire et le lancement de l'Engagement capacitaire de Prague (voir le chapitre sur les capacités) contribuent tous à cet effort. Toutefois, l'OTAN a adopté un certain nombre de mesures qui portent spécifiquement sur le terrorisme et la dissémination des armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

- Au Sommet de Prague (novembre 2002), l'OTAN a adopté des mesures dans le domaine des armes de destruction massive.
 Cinq initiatives concrètes ont été menées à bien :
 - une équipe d'évaluation conjointe capable d'estimer les effets d'une attaque nucléaire, biologique ou chimique, de conseiller les commandants de l'OTAN et de leur permettre de demander des avis techniques aux experts nationaux;
 - un laboratoire d'analyse déployable pouvant être transporté rapidement sur le théâtre pour étudier, recueillir et analyser des échantillons afin d'identifier des agents nucléaires, biologiques et chimiques (NBC);
 - un stock virtuel OTAN de moyens de défense NBC, que se partagent les membres de l'Alliance et qui indique ce que chacun détient en matière de vaccins, de matériel de protection, etc.;
 - 4. une formation NBC renforcée;
 - 5. un système de surveillance épidémiologique capable de recueillir des informations sur l'apparition de maladies, de fusionner des données et d'autres sources d'information, et d'alerter les commandants OTAN d'incidents d'origine biologique inhabituels.

D'autres initiatives ont également été mises en œuvre dans ce domaine (voir « armes de destruction massive » dans le chapitre consacré aux capacités).

 Pour mieux protéger les populations civiles, les dirigeants des pays de l'OTAN ont entériné, au Sommet d'Istanbul, un plan d'action en matière de plans civils d'urgence (PCU). Ce plan d'action favorise la coopération entre les pays membres de l'OTAN et les pays partenaires en vue d'améliorer la préparation du secteur civil face au risque d'attaques terroristes au moyen



d'agents chimiques, biologiques et radiologiques (CBRN), et d'en gérer les conséquences. Les activités privilégient les mesures visant à renforcer les capacités nationales. Des directives et des normes ont été établies à l'intention des premiers intervenants dans les domaines de la planification, de la formation et du matériel en cas d'incidents CBRN. Les programmes d'entraînement et de formation dans le domaine de la protection des infrastructures essentielles ont sensibilisé les services intéressés. Ce type d'activité et les exercices organisés régulièrement sur le terrain ont accru l'aptitude des pays membres de l'OTAN et des Partenaires à s'entraider en cas d'attaque. Les PCU contribuent à appréhender la dimension civile des menaces actuelles en matière de sécurité, puisqu'une approche purement militaire ne suffit plus. Ils assurent également une coopération civilo militaire lors d'incidents de ce type.

- L'OTAN est prête à apporter une meilleure réponse aux demandes des pays qui souhaitent bénéficier d'un soutien de l'Alliance pour se protéger des attaques terroristes et en gérer les conséquences, y compris les attaques faisant intervenir les armes CBRN.
- L'OTAN peut également, à la demande d'un pays membre, aider à protéger certains événements publics importants en déployant ses avions AWACS ou des éléments de son bataillon multinational de défense contre les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (voir le chapitre sur les capacités).
- Avec le Programme de travail pour la défense contre le terrorisme, qui a été entériné à Istanbul, l'OTAN vise à équiper les forces armées de nouvelles technologies ou de technologies adaptées afin de détecter, déstabiliser et vaincre les terroristes,

et de renforcer les moyens d'intervention pour protéger les populations et l'infrastructure civiles. Le programme s'articule autour de dix initiatives hautement prioritaires, qui ont été confiées à différents pays pilotes :

- 1. Le travail sur la surviabilité des avions gros-porteurs contre les systèmes antiaériens portables (MANPADS) est dirigé par le Royaume-Uni. Cette initiative porte sur toutes les possibilités d'amélioration de la défense des avions. Des travaux sont effectués sur des solutions d'autoprotection pour les aéronefs, sur le repérage de points de tir possibles autour des aéroports et sur les plans d'intervention. Des travaux sont en cours pour renforcer la protection de la flotte AWACS de l'OTAN, qui est un élément essentiel de la capacité de commandement et de contrôle de l'OTAN.
- 2. Le travail sur la protection des ports maritimes et fluviaux et des navires est dirigé par l'Italie. Cette activité porte sur l'amélioration des capacités mises en œuvre, dans les ports maritimes et fluviaux, pour détecter les menaces sousmarines, en surface et aériennes et pour s'en protéger. Plusieurs essais ont été effectués dans les ports pour tester les équipements et les systèmes.
- 3. Le travail sur la protection des hélicoptères contre les lance-roquettes (RPG) est dirigé par la Bulgarie avec le soutien de la Grèce et la participation de la Pologne. Ce projet a pour but d'améliorer les moyens de détecter et de contrer les lance-roquettes et autres armes tirées du sol pour mieux protéger les équipages, les passagers et les aéronefs. On teste actuellement des blindages pour la cellule destinés à accroître l'aptitude à la survie des équipages, des passagers et des aéronefs.

- 4. Le travail sur la lutte contre les engins explosifs de circonstance (IED) les engins les plus répandus et les plus destructeurs auxquels sont confrontées les forces actuellement en déploiement est dirigé par l'Espagne avec le soutien des États-Unis. Ce projet vise à développer de nouvelles technologies adaptées pour détecter et neutraliser les IED et à mettre au point des techniques de renseignement et de reconnaissance afin d'en détecter les emplacements.
- 5. Le travail sur la technique du largage de précision (PAD) pour les forces d'opérations spéciales est dirigé par les États-Unis. Ce projet vise à renforcer la souplesse opérationnelle des forces en améliorant le largage de précision, et à accroître la protection et la capacité de soutien des forces et des équipages chargés du largage dans toutes les conditions météorologiques.
- 6. Le travail sur la détection et la mise en échec des armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) et la protection contre ces armes est dirigé par la France avec le soutien de la République tchèque. Cette initiative vise à empêcher les terroristes d'utiliser les armes CBRN et à améliorer les méthodes d'intervention, les procédures de décontamination et les moyens de détection des agents CBR à distance de sécurité.
- 7. Le travail sur les techniques du renseignement, de la reconnaissance, de la surveillance et de l'acquisition d'objectifs (IRSTA) pour la lutte contre le terrorisme est dirigé par l'Allemagne. Cette initiative cherche à renforcer les capacités et à améliorer l'interopérabilité entre les technologies, les plates-formes et les systèmes de détection, d'observation et d'intervention. Le renseignement humain

- est un élément important, car il permet de mieux comprendre les spécificités des terroristes, de leurs organisations et leurs activités.
- 8. Le travail sur la neutralisation des explosifs et munitions (EOD) et la gestion des conséquences est dirigé par la Slovaquie avec le soutien de la Norvège. Cette initiative vise à améliorer les capacités de neutralisation et d'enlèvement des explosifs, des IED et autres munitions. La Slovaquie met en place un centre d'excellence EOD pour la tenue à jour d'une base de données appropriées et l'organisation d'un programme complet destiné à former des spécialistes du déminage.
- 9. Le travail sur la défense contre les attaques au mortier (DAMA) est dirigé par les Pays-Bas avec le soutien de l'Allemagne. Cette initiative vise à trouver des solutions techniques pour contrer la menace que représentent les attaques de circonstance à la roquette et au mortier, et à améliorer la protection des forces (personnel et installations).
- 10. Le travail sur la protection des infrastructures essentielles (CIP) est dirigé par la Belgique. Cette initiative vise à améliorer les concepts, les doctrines et les plans d'intervention des pays pour renforcer la protection des infrastructures essentielles.
- L'OTAN travaille à l'amélioration des capacités de cyberdéfense pour la protection contre les cyberattaques et contre une éventuelle désorganisation des infrastructures de l'OTAN et des pays.
 L'Estonie met en place un centre d'excellence pour la cyberdéfense en coopération (CCD) dans le cadre de cette initiative.



PARTENARIATS ET RELATIONS AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Renforcement des partenariats existants et création de nouveaux partenariats

La lutte contre le terrorisme est devenue l'un des grands axes de la coopération de l'OTAN avec ses Partenaires et elle incite l'Organisation à nouer de nouveaux liens avec des pays non partenaires.

Au Sommet de Prague, l'OTAN a adopté un **Plan d'action du Partenariat contre le terrorisme**. Tous les pays partenaires peuvent y participer, y compris, au cas par cas, les partenaires du Dialogue méditerranéen. Ce plan offre un cadre à la coopération entre l'OTAN et ses Partenaires en matière de terrorisme et il définit les rôles des Partenaires ainsi que les instruments permettant de lutter contre le terrorisme et d'en gérer les conséquences. Il prévoit le partage des données du renseignement et la coopération dans les domaines tels que la sécurité des frontières, la formation et les exercices antiterroristes, ainsi que le développement des capacités pour la défense contre les attentats terroristes ou pour la gestion des conséquences de ces attentats. Il prévoit aussi des activités visant à assurer la sécurité physique et la destruction en toute sécurité des munitions et des armes légères et de petit calibre excédentaires.

La lutte contre le terrorisme a été l'un des facteurs déterminants de la création du Conseil OTAN-Russie en mai 2002 et elle est un élément clé des activités du COR (voir le chapitre sur les relations OTAN-Russie). En outre, la Russie a proposé de participer à l'opération *Active Endeavour* avec plusieurs autres pays (Ukraine, Algérie, Maroc, Israël, Albanie et Géorgie).

Les relations avec les partenaires du Dialogue méditerranéen se sont aussi approfondies. À Istanbul, l'OTAN a lancé l'Initiative de coopération d'Istanbul pour nouer un dialogue avec les pays du Moyen-Orient élargi (voir le chapitre consacré à ce sujet), développant ainsi le réseau de partenariats de l'OTAN en vue de faciliter la lutte contre le terrorisme.

Renforcement de la coopération avec d'autres organisations internationale

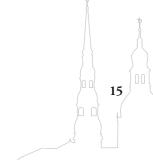
L'OTAN essaie d'approfondir ses relations avec l'Union européenne, les Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) afin de lutter plus efficacement contre le terrorisme.

L'OTAN contribue aux travaux du Comité des Nations Unies contre le terrorisme et elle mène des consultations régulières avec l'OSCE. Elle tente également d'améliorer la coordination civilomilitaire du contrôle de la circulation aérienne en travaillant avec EUROCONTROL, l'Organisation de l'aviation civile internationale et l'Association du transport aérien international pour mettre en commun les informations et intervenir plus efficacement.



DÉCISIONS RÉCENTES : SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

- Sommet d'Istanbul, les 28 et 29 juin 2004 : approbation du Programme de travail pour la défense contre le terrorisme et d'un ensemble de mesures renforcées de lutte contre le terrorisme.
- Réunion des Ministres des affaires étrangères tenue le 2 avril 2004 à Bruxelles : l'OTAN décide de préparer pour le Sommet d'Istanbul un ensemble de mesures renforcées de lutte contre le terrorisme.
- Sommet de Prague, les 21 et 22 novembre 2002 : adoption de l'ensemble de mesures de Prague de lutte contre le terrorisme.
- Réunion des Ministres des affaires étrangères tenue les 14 et 15 mai 2002 à Reykjavik : l'OTAN déclare qu'elle interviendra partout où cela sera nécessaire pour combattre le terrorisme.



■ CHRONOLOGIE

2005 Décembre : le Conseil approuve la Directive politique globale.

7 et 21 juillet : Londres est victime de deux graves attentats terroristes.

Juillet : création d'une Unité antiterroriste dans le cadre du Secrétariat international au siège de l'OTAN.

28-29 juin : les chefs d'État et de gouvernement approuvent le Programme de travail pour la défense contre le terrorisme et un ensemble de mesures renforcées de lutte contre le terrorisme

5 avril : troisième conférence OTAN-Russie de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme, Norfolk (Virginie).

2 avril : les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN décident de préparer pour le Sommet d'Istanbul un ensemble de mesures renforcées de lutte contre le terrorisme.

16 mars: l'OTAN décide d'étendre l'opération *Active Endeavour* à l'ensemble de la Méditerranée et de faire appel au soutien des Partenaires du CPEA/PPP et des pays participant au Dialogue méditerranéen, ainsi qu'à certains autres pays.

11 mars : de violents attentats terroristes sont perpétrés en Espagne.

2003 28 novembre : le Conseil approuve la création de l'Unité du renseignement sur la menace terroriste, qui remplace la cellule temporaire créée après le 11 septembre.

11 août : l'OTAN prend le commandement de la FIAS en Afghanistan.



9 décembre : deuxième conférence OTAN-Russie de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme, Moscou.

21-22 novembre : initiatives du Sommet de Prague. **17 octobre :** l'OTAN approuve une demande de l'Allemagne et des Pays Bas, qui souhaitent que l'Alliance les aide à se préparer à assumer le commandement de la mission de la FIAS au début de 2003.

14-15 mai : à Reykjavik, les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN décident que l'Alliance interviendra partout où cela sera nécessaire pour combattre le terrorisme.

4 février : première conférence OTAN-Russie de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme, Rome.

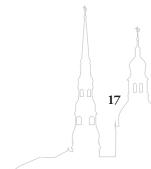
2001 26 octobre : lancement de l'opération *Active Endeavour*.

9 octobre : lancement de l'opération Eagle Assist.

4 octobre : à la demande des États-Unis, l'OTAN adopte huit mesures en vue d'élargir l'éventail des options disponibles pour lutter contre le terrorisme.

12 septembre : pour la première fois de son histoire, l'OTAN invoque l'article 5 ; tous les Partenaires de l'OTAN membres du Conseil de partenariat euro-atlantique condamnent les attentats.

11 septembre : le réseau terroriste *Al-Qaida* perpétue des attentats terroristes de grande ampleur contre les États-Unis.



■ DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Consulter la version électronique du guide du sommet et cliquer sur les liens : www.nato.int/riga/quide/

Documents officiels et sites web

Communiqué du Sommet d'Istanbul (paragraphe 13 sur les mesures renforcées contre le terrorisme), 28 juin 2004 : http://www.nato.int/docu/pr/2004/p04-096f.htm

Déclaration sur le terrorisme des Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN, 2 avril 2004 : http://www.nato.int/docu/pr/2004/p04-057f.htm

Concept militaire de l'OTAN relatif à la défense contre le terrorisme, entériné au Sommet de Prague le 21 novembre 2002 : http://www.nato.int/ims/docu/terrorism-f.htm

Plan d'action du Partenariat contre le terrorisme, adopté au Sommet de Prague :

http://www.nato.int/docu/fonda/b021122f.htm

À Reykjavik, les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN décident que l'Alliance « doit pouvoir aligner des forces capables de se déployer partout où elles sont nécessaires » pour combattre le terrorisme (paragraphe 5), 14-15 mai 2002 : http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-059f.htm



Les huit mesures adoptées par l'OTAN à la demande des États-Unis, 4 octobre 2001 :

http://www.nato.int/docu/speech/2001/s011004c.htm

Dossiers

L'OTAN en Afghanistan : http://www.nato.int/issues/afghanistan/index-fr.htm

Active Endeavour:

http://www.nato.int/issues/active_endeavour/index-f.html

Chronologie de la réponse de l'OTAN aux événements du 11 septembre :

http://www.nato.int/issues/terrorism/chronology.htm

L'OTAN et la lutte contre le terrorisme : http://www.nato.int/issues/terrorism/index-fr.html

Programme de défense contre le terrorisme : http://www.nato.int/issues/dat/index-f.html

AWACS:

http://www.nato.int/issues/awacs/index-f.html

Discours, interviews et articles

Transcription de la vidéo interactive de la série « Stopwatch » sur les façons de faire face au terrorisme, du 29 avril 2005 (en anglais) : http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050429b.htm

Transcription de l'interview vidéo de l'Amiral Bartoli, Chef de l'Unité sur les technologies de lutte contre le terrorisme, qui explique comment mettre les terroristes en échec avec la technologie, février 2005 (en anglais) :

http://www.nato.int/docu/speech/2005/s50202a.htm

Interview vidéo avec Ted Whiteside, Chef du Centre sur les armes de destruction massive (ADM) de l'OTAN, 22 mai 2003 (en anglais) : http://www.nato.int/multi/video/2003/v030522/v030522a.htm

Transcription de l'interview vidéo avec Marshall Billingslea sur l'investissement dans la lutte contre le terrorisme, 12 mai 2004 (en anglais) :

http://www.nato.int/docu/speech/2004/s040512a.htm

Lutter contre les armes de destruction massive, série des Briefings, mars 2005 :

http://www.nato.int/docu/briefing/wmd/wmd-f.pdf

Revue de l'OTAN consacrée à la lutte contre le terrorisme, automne 2005 : http://www.nato.int/docu/review/2005/issue3/french/main.htm



12

L'élargissement de l'Alliance

■ INFORMATIONS CLÉS

L'Albanie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine* sont actuellement considérées comme candidats officiels à l'adhésion à l'OTAN. Ces trois pays participent au Plan d'action pour l'adhésion - l'Albanie et l'ex-République yougoslave de Macédoine* depuis sa création en 1999 et la Croatie depuis 2002. L'Ukraine et la Géorgie ont entamé un dialogue intensifié avec l'Alliance au sujet de leurs aspirations à se joindre à l'OTAN et des réformes connexes et il se pourrait qu'à terme ces pays soient invités à participer au Plan d'action pour l'adhésion.

POLITIQUE DE LA PORTE OUVERTE

Aux termes de l'article 10 du Traité de l'Atlantique Nord, la porte de l'OTAN reste ouverte à d'autres pays européens prêts et disposés à respecter les engagements et les obligations liés au statut de membre, et qui sont susceptibles de contribuer à la sécurité.

La dernière vague d'élargissement a eu lieu en mars 2004 lorsque sept pays partenaires (la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie) ont adhéré à l'Alliance, qui compte à présent 26 membres.

LE PLAN D'ACTION POUR L'ADHÉSION (MAP)

Le MAP est un programme qui a pour but d'aider les pays partenaires candidats à se conformer aux normes de l'OTAN et à se préparer à une éventuelle adhésion. Un pays doit être membre du programme de Partenariat pour la paix (PPP) pour pouvoir

participer au MAP. La participation au PPP, et en particulier au processus de planification et d'examen (PARP), est essentielle pour assurer l'interopérabilité avec les forces de l'OTAN et pour préparer les moyens et les structures de forces des pays candidats à une adhésion éventuelle.

Les pays candidats sont censés atteindre certains objectifs dans les domaines politique et économique. Ainsi, ils doivent notamment régler les conflits internationaux, ethniques ou territoriaux d'ordre externe par des moyens pacifiques, mais aussi manifester leur attachement à la primauté du droit et aux droits de l'homme, instaurer un contrôle démocratique des forces armées et promouvoir la stabilité et le bien-être. Le débat sur la défense, les forces armées et les ressources est axé sur la capacité du pays à contribuer à la défense collective et aux nouvelles missions de l'Alliance. Le pays candidat doit consacrer à la défense suffisamment de ressources pour pouvoir respecter les engagements qu'entraînerait une future adhésion.

La participation au Plan d'action pour l'adhésion ne préjuge d'aucune décision de l'Alliance concernant une adhésion future mais elle en facilite grandement le processus.

ÉTAPES OFFICIELLES DE L'ADHÉSION À L'OTAN

Les pays candidats sont censés participer au Plan d'action pour l'adhésion afin de se préparer à devenir membres et à apporter la preuve de leur aptitude à respecter les obligations et les engagements liés au statut de membre. Ils doivent ensuite être officiellement invités par l'OTAN à entamer des pourparlers d'adhésion avec l'Alliance. Avec cette invitation commence le processus d'adhésion, dont les principales étapes sont les suivantes :



- pourparlers d'adhésion avec une équipe de l'OTAN ;
- les pays invités envoient à l'OTAN leur lettre d'intention ;
- les pays de l'OTAN signent les protocoles d'accession ;
- les pays de l'OTAN ratifient les protocoles d'accession ;
- le Secrétaire général invite les nouveaux membres potentiels à accéder au Traité de l'Atlantique Nord;
- les pays invités accèdent au Traité de l'Atlantique Nord conformément à leurs procédures nationales ;
- lorsqu'ils ont déposé leurs instruments d'accession auprès du Département d'État des États Unis, dépositaire du Traité, les pays invités deviennent membres de l'OTAN.

DÉCISIONS RÉCENTES : SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

- Réunion informelle des Ministres des affaires étrangères, les 27 et 28 avril 2006 à Sofia : le Secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer, déclare qu'un signal sera envoyé au Sommet de Riga sur l'élargissement et que la nature de ce signal dépendra des résultats obtenus par les pays candidats à l'adhésion.
- Sommet d'Istanbul, les 28 et 29 juin 2004 : les sept nouveaux membres participent pour la première fois à un sommet de l'OTAN.
- Sommet de Prague, les 21 et 22 novembre 2002 : sept pays partenaires sont invités à entamer des pourparlers d'adhésion : la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie.



■ CHRONOLOGIE

- 2006 18 septembre : les Ministres des affaires étrangères des pays membres de l'OTAN réunis à New York décident d'inviter la Géorgie à participer à un dialogue intensifié.
 - 27-28 avril : le Secrétaire général de l'OTAN,
 M. Jaap de Hoop Scheffer, déclare que le signal donné au
 Sommet de Riga dépendra des résultats obtenus par les pays
 candidats à l'adhésion.
- 2005 21 avril : lancement, lors d'une réunion des Ministres des affaires étrangères à Vilnius (Lituanie), du Dialogue intensifié sur les aspirations de l'Ukraine à devenir membre de l'OTAN.
- 28-29 juin : présence, pour la première fois en tant qu'Alliés à un sommet de l'OTAN (Istanbul), des chefs d'État et de gouvernement de la Bulgarie, de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Roumanie, de la Slovaquie et de la Slovénie.
 29 mars : adhésion de la Bulgarie, de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Roumanie, de la Slovaquie et de la Slovénie.
- **2003 26 mars** : cérémonie de signature des protocoles d'accession des sept pays invités.
- **2002 21-22 novembre :** à Prague, sept pays partenaires sont invités à entamer des pourparlers d'adhésion : la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie.

Mai: le président Leonid Koutchma annonce que l'Ukraine souhaite à terme devenir membre de l'OTAN.



- **1999 12 mars :** adhésion de la Hongrie, de la Pologne et de la République tchèque.
- **8-9 juillet :** au Sommet de Madrid, trois pays partenaires sont invités à entamer des pourparlers d'adhésion la République tchèque, la Hongrie et la Pologne.
- **1995 28 septembre** : publication de l'étude sur l'élargissement de l'OTAN.
- **Janvier**: l'OTAN réaffirme sa politique d'ouverture vis-à-vis des autres pays européens.
- 1990 Du fait de la réunification de l'Allemagne, la partie orientale de l'Allemagne devient membre de l'OTAN.
- **1982 30 mai** : l'Espagne adhère à l'Alliance (et à la structure militaire intégrée en 1998).
- **1955 6 mai :** adhésion de la République fédérale d'Allemagne.
- **1952 18 février :** adhésion de la Grèce et de la Turquie.
- **1949 4 avril :** signature du Traité de l'Atlantique Nord par douze membres fondateurs : la Belgique, le Canada, le Danemark, les États-Unis, la France, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni.



■ DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Consulter la version électronique du guide du sommet et cliquer sur les liens : www.nato.int/riga/guide/

Documents officiels et sites web

Document officiel sur le Plan d'action pour l'adhésion, du 24 avril 1999 : http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-066f.htm

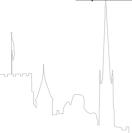
Étude sur l'élargissement de l'OTAN présentée par les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord à Bruxelles, le 3 septembre 1995. L'étude examine « le pourquoi et le comment » de l'élargissement de l'OTAN : http://www.nato.int/docu/fonda/ela-9501.htm

Déclaration des chefs d'État et de gouvernement affirmant que l'OTAN poursuivra sa politique de la porte ouverte envers les autres pays européens, le 11 janvier 1994 : http://www.nato.int/docu/fonda/b940111a.htm

Le Traité de l'Atlantique Nord (ou Traité de Washington) - document fondateur de l'Alliance (voir l'article 10) : http://www.nato.int/docu/fonda/traite.htm

Dossiers

Élargissement de l'OTAN : http://www.nato.int/issues/enlargement/index-fr.htm



Le Plan d'action pour l'adhésion : http://www.nato.int/issues/map/index-f.html

Le chemin de l'adhésion. Informations détaillées sur les différentes étapes menant à l'adhésion :

http://www.nato.int/docu/comm/2002/0211-prague/index-f

Tableau donnant un aperçu du processus de ratification et indiquant les pays qui ont ratifié les protocoles ainsi que la date de ratification : http://www.nato.int/issues/enlargement/ratification-f.htm

• Articles, discours et interviews

Conférence de presse du Secrétaire général de l'OTAN lors de la réunion informelle des Ministres de la défense à Sofia (déclaration sur le deuxième débat consacré à l'élargissement de l'OTAN, qui a eu lieu en réunion), 27-28 avril 2006 (en anglais) :

http://www.nato.int/docu/speech/2006/s060427d.htm



■ QUELQUES FAITS ET CHIFFRES

Pays membres de l'OTAN (26)

Allemagne, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Turquie.

Cycles d'élargissement précédents

2004 : Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Slovaquie et Slovénie

1999 : Hongrie, Pologne et République tchèque

1982 : Espagne 1955 : Allemagne

1952 : Grèce et Turquie.

• Pays membres du Plan d'action pour l'adhésion (MAP) (3)

Albanie, Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine*.

• Pays partenaires (20)

Albanie, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Croatie, Finlande, Géorgie, Irlande, Kazakhstan, l'ex-République yougoslave de Macédoine*, Moldova, Ouzbékistan, République kirghize, Russie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine.



 Contribution des 26 pays membres aux budgets civil et militaire de l'OTAN et au programme d'investissement au service de la sécurité (valable du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2007)

BUDGETS ET PROGRAMMES OTAN FINANCÉS EN COMMUN QUOTES-PARTS VALABLES DU 1° JANVIER 2006 AU 31 DÉCEMBRE 2007

	Budget Civil	Budget Militaire		Γ	NSIP	
Dava	« à 26 »	« à 26 » « à 25 »				
Pays					« à 26 »	« à 25 »
Belgique	2,4947	2,8855	3,1603		2,8855	3,1603
Bulgarie	0,3400	0,3400	0,3938		0,3400	0,3938
Canada	5,6000	4,5000	5,5000		4,5000	5,5000
Rép. tchèque	0,8870	0,8870	1,0374		0,8870	1,0374
Danemark	1,3682	2,0112	2,1344		2,0112	2,1344
Estonie	0,1070	0,1070	0,1240		0,1070	0,1240
France	13,7505	12,8693	0		12,8693	0
Allemagne	15,5075	17,3186	19,3118		17,3186	19,3118
Grèce	0,5000	0,5000	0,6000		1,0500	1,1000
Hongrie	0,6500	0,6500	0,7629		0,6500	0,7629
Islande	0,0550	0,0475	0,0581		0,0000	0,0000
Italie	6,5000	7,3500	7,9000		7,6645	9,4170
Lettonie	0,1371	0,1371	0,1587		0,1371	0,1587
Lituanie	0,2068	0,2068	0,2395		0,2068	0,2395
Luxembourg	0,1000	0,1500	0,1600		0,1500	0,1600
Pays-Bas	3,0000	3,4427	3,8124		3,4427	3,8124
Norvège	1,2000	1,7260	1,8140		1,7260	1,8140
Pologne	2,4449	2,4449	2,8567		2,4449	2,8567
Portugal	0,7000	0,5500	0,6500		0,5500	0,6500
Roumanie	1,0934	1,0934	1,2669		1,0934	1,2669
Slovaquie	0,4466	0,4466	0,5173		0,4466	0,5173
Slovénie	0,2551	0,2551	0,2954		0,2551	0,2954
Espagne	4,0000	3,9000	4,5000		3,9000	4,5000
Turquie	1,8000	1,5000	1,8000		1,5000	1,8000
Royaume-Uni	15,0462	12,1385	14,2781		12,1385	14,2781
États-Unis	21,8100	22,5428	26,6683		21,7258	24,7094
	100,0000	100,0000	100,0000		100,0000	100,0000

• Dépenses de défense des pays de l'OTAN

Voir: http://www.nato.int/issues/defence_expenditures/index-f.html

13

Les Partenariats de l'OTAN

■ INFORMATIONS CLÉS

L'OTAN a commencé dès 1991 à nouer des relations de partenariat avec des pays non membres. Le partenariat vise à renforcer la sécurité en aidant les États intéressés à instaurer un environnement démocratique solide, à maintenir la stabilité politique, à moderniser leurs forces armées en faisant appel aux compétences de l'OTAN, et aussi à permettre aux pays participants de satisfaire leurs impératifs de sécurité.

Le Concept stratégique de l'Alliance, publié au Sommet de Washington en 1999, fait figurer les partenariats parmi les tâches de sécurité fondamentales de l'OTAN. Les relations entre l'Alliance et les pays non membres de l'OTAN dans la région euro atlantique ont pour cadre deux grands dispositifs : le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) et le programme de Partenariat pour la paix (PPP).

Au fil des années, les activités et les mécanismes de partenariat se sont approfondis et élargis pour répondre aux nouvelles priorités de l'OTAN dans un environnement de sécurité en pleine évolution et pour satisfaire les aspirations des différents pays partenaires. Sur les trente pays qui ont adhéré au CPEA et au programme du PPP, dix sont devenus membres. Les deux vagues d'élargissement de l'aprèsguerre froide ont modifié l'équilibre entre les Alliés et les Partenaires - à partir de mars 2004, il y a eu plus d'Alliés que de Partenaires (26 membres et 20 Partenaires). Les Partenaires restants ne constituent pas un groupe homogène : certains développent leurs structures et capacités de défense alors que d'autres sont en mesure de fournir un nombre important de soldats pour les opérations dirigées par l'OTAN et de dispenser aux autres pays partenaires des avis, une formation et de l'aide dans différents domaines.

LE CONSEIL DE PARTENARIAT EURO-ATLANTIQUE (CPEA)

Le CPEA est un forum multilatéral au sein duquel les pays membres de l'OTAN et les pays partenaires se rencontrent régulièrement pour débattre de questions politiques et de sécurité. Les réunions du CPEA peuvent se tenir à différents niveaux (chefs d'État et de gouvernement, ministres, ambassadeurs, réunions de travail ou réunions d'experts) et jouer un rôle décisif en périodes de crise. Lors de la crise du Kosovo, par exemple, une série de réunions extraordinaires a permis de tenir les pays partenaires informés des plans et des préparatifs de l'OTAN en vue d'éventuelles options militaires dans cette province, et de procéder à des échanges de vues pendant et après le conflit.

Les pays du CPEA débattent régulièrement de questions telles que la maîtrise des armements, le terrorisme, le maintien de la paix et l'économie de la défense. Ils abordent également, au cours de leurs consultations, les domaines de la science et de l'environnement, de même que celui des plans civils d'urgence (en 1998, le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC), a été créé pour assurer la coordination des secours, entre les pays du CPEA, en cas de catastrophe).

Des domaines devant faire l'objet de consultations et d'une coopération à plus long terme sont définis dans le **Plan de travail du Partenariat euro-atlantique (EAPWP)**. L'EAPWP - qui sert également de menu pour les activités du Partenariat pour la paix - propose 33 domaines pour le dialogue et la coopération pratique.



LE PARTENARIAT POUR LA PAIX (PPP)

Le CPEA constitue le cadre politique général du programme PPP, qui instaure une coopération pratique entre l'OTAN et les différents pays partenaires (tous les membres du PPP sont également membres du CPEA). Le PPP est axé sur des programmes conçus sur mesure, répondant aux besoins spécifiques de chaque pays.

Programmes de partenariat individuel (IPP)

Les IPP sont composés à partir d'un vaste menu d'activités figurant dans l'EAPWP. Ce menu comprend les activités suivantes : politique et plans de défense, relations civilo-militaires, formation et entraînement, défense aérienne, systèmes d'information et de communication, gestion des crises et plans civils d'urgence.

Plans d'action individuels pour le Partenariat (IPAP)

Les IPAP sont venus s'ajouter aux IPP en 2002 ; ils sont proposés aux pays partenaires qui ont la volonté politique et la capacité d'approfondir leurs relations avec l'OTAN. Les IPAP ont pour but de réunir les différents mécanismes de coopération dans un même cadre d'interaction entre un pays partenaire et l'Alliance, ciblant plus précisément les activités afin de mieux soutenir le travail interne de réforme du pays. Depuis le lancement des IPAP, cinq pays ont établi ce type de plan avec l'OTAN : l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, le Kazakhstan et la Moldova.

Processus de planification et d'examen (PARP)

Le PARP est un outil important qui est proposé aux pays partenaires à titre facultatif. Ce mécanisme, qui s'inspire du système d'établissement des plans de forces de l'OTAN, doit servir de base à la détermination et à l'évaluation des forces et des moyens

susceptibles d'être mis à disposition en vue d'activités de formation, d'exercices ou d'opérations à caractère multinational menées avec les forces de l'OTAN. Le PARP a favorisé la participation des pays partenaires aux opérations dirigées par l'OTAN, comme dans l'ex-Yougoslavie et en Afghanistan. Les objectifs de planification sont négociés avec chaque pays participant et les progrès accomplis sont mesurés au cours d'examens approfondis. Au fil des années, les besoins du PARP sont devenus plus complexes et pointus et ils sont à présent liés aux besoins capacitaires que les Alliés se sont fixés. Le PARP est également utilisé par les pays partenaires pour développer des forces armées efficaces et viables, et pour promouvoir des initiatives de réforme de la défense plus ambitieuses.

RÉEXAMENS RÉGULIERS DES MÉCANISMES DU PARTENARIAT

Les mécanismes et les outils du Partenariat font l'objet d'un réexamen périodique, qui vise à les adapter à l'évolution du contexte international et aux besoins des pays partenaires, ce qui permet d'approfondir la coopération entre les Alliés et les Partenaires sur les principaux dossiers. Les grandes étapes de l'évolution du programme sont résumées ci-après :

- 1997: le CPEA, qui remplaçait le Conseil de coopération nordatlantique, a été créé pour renforcer l'élément de consultation politique du Partenariat. Des dispositions ont été prises pour accroître la participation des Partenaires à la prise de décisions et à la planification du PPP, et pour rendre ce dernier plus opérationnel;
- 1999: des initiatives ont été prises pour continuer de développer le rôle opérationnel du Partenariat. Un Cadre politico-militaire pour

rôle ope

des opérations du PPP dirigées par l'OTAN (PMF) a été lancé pour permettre aux Partenaires de participer à la planification et à l'exécution d'opérations du PPP dirigées par l'OTAN et pour faire en sorte que les Partenaires qui participeront à l'avenir à des opérations du PPP dirigées par l'OTAN aient la possibilité de contribuer à la définition des orientations politiques et à la supervision de ces opérations. Un Concept de capacités opérationnelles (OCC) a été conçu pour améliorer l'aptitude des forces de l'Alliance et de celles des Partenaires à agir de concert lors d'opérations dirigées par l'OTAN. Le Programme de renforcement de la formation et de l'entraînement (T&EEP) a été conçu pour renforcer les capacités opérationnelles du PPP par le biais de la formation et de l'entraînement du personnel militaire des pays partenaires. En outre, le nouveau Concept stratégique de l'Alliance inscrivait les partenariats parmi les tâches de sécurité fondamentales de l'Alliance ;

- 2002 : de nouveaux mécanismes tels que les IPAP ont été lancés pour assurer une approche globale, adaptée et différenciée du Partenariat et pour mieux soutenir les efforts de réforme des Partenaires. Un Plan d'action du Partenariat contre le terrorisme a été adopté ; ce plan sert de cadre à la coopération entre l'OTAN et les Partenaires dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, définissant les rôles des Partenaires et les instruments envisageables pour combattre le terrorisme et en gérer les conséquences ;
- 2004 : un Plan d'action du Partenariat pour l'établissement d'institutions de défense (PAP-DIB) a été lancé afin de renforcer les efforts déployés par les Partenaires pour mettre en place des institutions de défense efficaces et démocratiquement responsables, qui leur permettront de répondre à leurs besoins et de respecter leurs engagements internationaux. Le PAP-DIB offre une définition des réformes de défense à l'échelle du CPEA ainsi qu'un cadre

de réflexion commune et d'échange de données d'expérience sur des problèmes connexes. Ce plan d'action concerne plus particulièrement les Partenaires du Caucase et de l'Asie centrale ainsi que la République de Moldova. Les Alliés ont décidé d'accorder une attention particulière aux relations avec les pays partenaires de deux régions stratégiquement importantes : le Sud-Caucase (Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie) et l'Asie centrale (Kazakhstan, Ouzbékistan, République kirghize, Tadjikistan et Turkménistan). Un représentant spécial a depuis lors été désigné pour les deux régions, de même que deux agents de liaison, un pour chaque région. L'une des tâches prioritaires est aussi l'élargissement du dialogue et de la coopération avec les Partenaires sur les nouvelles menaces et notamment le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive.

 2005 : lancement de l'initative « La formation et l'entraînement pour la réforme de la défense » (EFR) qui a pour mission d'aider les Partenaires intéressés à réaliser les objectifs du PAP-DIB. Un réseau coopératif d'établissements d'enseignement dans les pays du CPEA est mis en place pour soutenir cette activité.

Fonds d'affectation spéciale du PPP

En plus des améliorations apportées régulièrement au PPP, le programme a bénéficié d'une importante initiative, le mécanisme des Fonds d'affectation spéciale du PPP. Créé en septembre 2000 pour aider les pays partenaires à détruire en toute sécurité leurs stocks de mines antipersonnel, ce dispositif a depuis lors pris de l'ampleur, puisqu'il comporte à présent d'autres projets de démilitarisation visant à détruire les munitions et les armes légères et de petit calibre. Plus récemment, on a fait appel aux fonds d'affectation spéciale pour aider les pays partenaires à gérer les conséquences de la réforme de la défense grâce à des initiatives telles que la reconversion des personnels militaires et

la conversion de bases militaires. Plusieurs projets ont été entrepris, notamment en Albanie, en Géorgie, en Moldova et en Ukraine. Ils sont dirigés par un pays membre de l'OTAN ou un pays partenaire, et sont financés par les pays disposés à s'associer aux projets.

AUTRES PARTENARIATS

Relations avec d'autres pays

Les partenariats de l'OTAN englobent des pays allant de l'Atlantique à l'Asie centrale et au Caucase. L'OTAN entretient des relations spéciales avec la Russie et l'Ukraine. Elle a également noué des relations avec des pays de la région méditerranéenne dans le cadre du Dialogue méditerranéen et avec des pays du Moyen-Orient dans le cadre de l'Initiative de coopération d'Istanbul (voir les chapitres consacrés à ces sujets).

L'OTAN a aussi développé des relations avec des pays de l'Europe du Sud Est – l'Initiative pour l'Europe du Sud-Est - pour soutenir la coopération régionale, décrite dans le chapitre « L'OTAN dans les Balkans ».

La Serbie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro espèrent également adhérer au programme du PPP et au CPEA. L'OTAN soutient leurs aspirations, mais elle a fixé des conditions qui doivent d'abord être satisfaites, notamment une coopération pleine et entière avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Parallèlement, l'OTAN soutient déjà la réforme de la défense en Bosnie-Herzégovine et en Serbie. Les relations se développent avec le Monténégro, qui est à présent un État souverain indépendant.

Par ailleurs, l'Alliance coopère avec des pays appelés « pays de contact ». Ce sont des pays qui ne sont pas membres de l'Alliance et

qui ne participent ni au PPP ni au Dialogue méditerranéen ni à l'Initiative de coopération d'Istanbul. Il s'agit notamment de l'Australie, de la Corée du Sud, du Japon et de la Nouvelle Zélande, pays avec lesquels l'OTAN travaille dans différents domaines. Lors d'une réunion informelle tenue à Sofia (Bulgarie), le 27 avril 2006, les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN ont - dans la perspective du Sommet de Riga en novembre 2006 - commencé à examiner comment nouer des relations plus approfondies avec certains de ces pays. Étant donné la dimension planétaire des menaces et des défis auxquels l'Alliance est confrontée, et la distance à laquelle se déroulent depuis quelque temps les missions et les opérations dirigées par l'OTAN, l'Alliance a tout intérêt à développer un dialogue et une coopération avec des pays n'appartenant pas à la région euro-atlantique mais qui partagent les mêmes valeurs.

Relations avec d'autres organisations internationales

L'OTAN coopère avec d'autres organisations internationales pour éviter les crises et, lorsque celles-ci surgissent, pour veiller à ce que tous les outils nécessaires soient en place pour assurer une paix durable. L'expérience des opérations de stabilisation après un conflit dans l'Europe du Sud-Est et en Afghanistan montre que seul le développement permet d'instaurer une paix durable. Il est donc indispensable que l'OTAN travaille en étroite collaboration avec d'autres acteurs internationaux qui jouent un rôle dans ce domaine. L'OTAN cherche à renforcer ce type de coopération en accroissant l'échange d'informations et en coordonnant davantage les actions.

L'instauration d'une coopération avec d'autres organisations fait également partie intégrante du processus de transformation en cours à l'OTAN pour faire face aux nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité; cette coopération porte notamment sur la lutte contre le terrorisme et contre la prolifération des armes de destruction massive et des armes conventionnelles sophistiquées, sur les activités contre

et des al

les risques d'instabilité que créent les États faillis et sur la protection contre la rupture éventuelle des approvisionnements en ressources essentielles.

Le Concept stratégique de l'OTAN fait état de l'importance du renforcement des relations avec les grandes organisations internationales - en particulier les Nations Unies, l'Union européenne (voir le chapitre sur ce sujet) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. L'Alliance partage des intérêts stratégiques avec ces organisations internationales. lesquelles assument des responsabilités complémentaires qui se renforcent mutuellement. L'OTAN travaille de plus en plus sur le terrain avec un certain nombre d'autres organisations internationales et d'organisations non gouvernementales qui œuvrent activement dans les domaines de l'aide et du développement humanitaires.

Organisation des Nations Unies

Outre les liens institutionnels qui existent entre les deux organisations et qui remontent à la création de l'Alliance en 1949, l'OTAN travaille sur le terrain avec les Nations Unies depuis le début des années 1990. Elle a récemment étendu sa coopération en organisant des consultations sur tout un ensemble de questions parmi lesquelles les plans civils d'urgence, la lutte contre la traite des êtres humains, la lutte contre les mines et la lutte contre le terrorisme. Elle cherche à renforcer davantage à tous les niveaux ses relations avec les Nations Unies, en particulier après l'appel lancé par le Secrétaire général de l'ONU, à l'occasion du Sommet mondial de 2005, pour l'établissement de relations plus étroites et plus structurées.

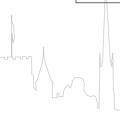
 Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) L'OTAN a développé ses relations avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, tant au niveau politique qu'opérationnel, dans des domaines tels que la prévention des conflits, la gestion des

crises et le relèvement après un conflit. Elles coopèrent par exemple activement dans les Balkans depuis les années 1990 et échangent régulièrement des avis sur des questions d'intérêt commun telles que la gestion des crises, la sécurité des frontières, le désarmement, le terrorisme et les initiatives concernant des régions particulières.

Comité international de la Croix-Rouge (CICR)
L'OTAN coopère avec le Comité international de la Croix-Rouge
(CICR) lors d'opérations de planification d'urgence militaires et civiles.
Plus concrètement, la coopération s'est déroulée dans le cadre d'un certain nombre de situations dans différents pays et différentes régions, les Balkans, l'Afghanistan, le Pakistan et l'Iraq par exemple.
En outre, un dialogue politique régulier s'est engagé récemment entre le siège de l'OTAN et le CICR.

DÉCISIONS RÉCENTES : SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

- Sommet d'Istanbul, 28-29 juin 2004 : les chefs d'État et de gouvernement prennent de nouvelles mesures pour approfondir la coopération avec les Partenaires, mesures qui sont énoncées dans le document intitulé « Recentrage et renouvellement du Partenariat euro-atlantique » ; lancement du Plan d'action du Partenariat pour l'établissement d'institutions de défense ; les relations avec le Caucase et l'Asie centrale font l'objet d'une attention particulière.
- Sommet de Prague, 21-22 novembre 2002 : les chefs d'État et de gouvernement adoptent les propositions concrètes contenues dans le « Rapport sur le réexamen d'ensemble du Conseil de partenariat euro atlantique et du Partenariat pour la paix », propositions dont le but est d'intensifier la coopération dans le cadre du PPP et du CPEA. Ils adoptent également le Plan d'action du Partenariat contre le terrorisme.



CHRONOLOGIE

- 2006 19 mai : adoption de l'IPAP avec la Moldova.31 janvier : adoption de l'IPAP avec le Kazakhstan.
- 2005 16 décembre : adoption de l'IPAP avec l'Arménie.27 mai : adoption de l'IPAP avec l'Azerbaïdjan.
- 29 octobre : adoption de l'IPAP avec la Géorgie.
 28-29 juin : des mesures sont prises au Sommet d'Istanbul pour recentrer et renouveler le Partenariat euro-atlantique avec notamment le lancement du Plan d'action du Partenariat pour l'établissement d'institutions de défense et une attention particulière portée aux relations avec le Caucase et l'Asie centrale.
 24 mai : tenue en Suède du Forum du CPEA sur la sécurité.
 14 janvier : l'OTAN célèbre le dixième anniversaire du PPP.
- **2003 20 mai** : au cours d'une visite au siège de l'OTAN, le Premier ministre serbe, M. Zivkovic, exprime le souhait de la Serbie-et-Monténégro d'adhérer au PPP.
- 2002 21-22 novembre : ensemble de mesures adoptées au Sommet de Prague pour le renforcement du CPEA et du PPP ; adoption du Plan d'action du Partenariat contre le terrorisme.
- **2001 26 octobre** : l'OTAN célèbre dix années de partenariat et de coopération.
 - **12 septembre :** le CPEA condamne les attentats terroristes contre les États-Unis et exprime sa solidarité avec le peuple américain.

- **2000 Septembre :** création du Fonds d'affectation spéciale du PPP pour aider les pays partenaires à détruire en toute sécurité leurs stocks de mines antipersonnel et d'autres munitions.
- 1999 25 avril : au Sommet de Washington, approbation d'un Cadre politico militaire pour des opérations du PPP dirigées par l'OTAN (PMF) et lancement d'un Concept de capacités opérationnelles (OCC), des Plans d'action individuels pour le Partenariat (IPAP) et du programme de renforcement de la formation et de l'entraînement PPP (T&EEP). L'Initiative pour l'Europe du Sud-Est (IESE) est également lancée pour aider à l'intégration des pays de la région.
- 1997 30 mai : dernière réunion du Conseil de coopération nord-atlantique et réunion inaugurale du CPEA à Sintra ; améliorations du PPP visant à renforcer la consultation politique, à accroître la participation des Partenaires à la prise de décisions et la planification du PPP, et à rendre ce dernier plus opérationnel.
- **10 janvier**: lancement du Partenariat pour la paix et publication de l'invitation et du document cadre du PPP.
- **1991 20 décembre :** réunion inaugurale du Conseil de coopération nord atlantique, avec la participation des pays de l'OTAN et de neuf pays d'Europe centrale et orientale.



■ DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Consulter la version électronique du guide du sommet et cliquer sur les liens : www.nato.int/riga/quide/

Documents officiels et sites web

Rapport sur le document intitulé « Recentrage et renouvellement du Partenariat euro atlantique » (entériné au Sommet d'Istanbul). Ce document définit les objectifs essentiels et fixe les priorités géographiques et fondamentales pour la poursuite du Partenariat, 23 juin 2004 (en anglais) :

http://www.nato.int/docu/basictxt/b040623e.htm

Plan d'action du Partenariat pour l'établissement d'institutions de défense (entériné au Sommet d'Istanbul), 7 juin 2004 (en anglais) : http://www.nato.int/docu/basictxt/b040607e.htm

Rapport sur le réexamen d'ensemble du Conseil de partenariat euroatlantique et du Partenariat pour la paix, Prague, 21 novembre 2002 (en anglais):

http://www.nato.int/docu/basictxt/b021121a.htm

Plan d'action du Partenariat contre le terrorisme, Prague, 22 novembre 2002 :

http://www.nato.int/docu/fonda/b021122f.htm

Compte rendu succinct du Président - Réunion au sommet du CPEA, Prague, 22 novembre 2002 :

http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-128f.htm

Textes officiels du CPEA, y compris les programmes de travail : http://www.nato.int/issues/eapc-off-text.htm

Textes officiels du PPP, y compris les programmes de travail : http://www.nato.int/issues/pfp/pfp-fr.htm

Document de base intitulé « Vers un Partenariat pour le XXIe siècle : le Partenariat renforcé et plus opérationnel », 15 juin 1999, et couvrant diverses initiatives : PMF, PARP, OCC, IPAP et T&EEP, 15 juin 1999 : http://www.nato.int/pfp/docu/d990615af.htm

Déclaration de Madrid sur la sécurité et la coopération euroatlantiques, traitant du CPEA (paragraphe 9) et du PPP (paragraphe 10), 8 juillet 1997 : http://www.nato.int/docu/pr/1997/p97-081f.htm

Communiqué final de la réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Sintra (Portugal) annonçant la création du CPEA et le renforcement du PPP (paragraphe 2), 29 mai 1997 : http://www.nato.int/docu/pr/1997/p97-065f.htm

Déclaration du Conseil de Coopération nord-atlantique sur le dialogue, le partenariat et la coopération, Bruxelles, 20 décembre 1991 : http://www.nato.int/docu/commf/c911221a.htm

Module proposant des textes juridiques et politiques et des déclarations officielles sur le Conseil de partenariat euro-atlantique et le Partenariat pour la paix, et notamment l'invitation à adhérer au PPP, le Document-cadre du PPP, le document de base du CPEA, ainsi que les plans d'action et les programmes de travail : http://www.nato.int/issues/eapc/eapc-off-text.htm#political



Textes juridiques se rapportant au PPP, communiqués ministériels et programmes de travail du Partenariat : http://www.nato.int/issues/pfp/pfp-fr.htm

Pays membres du CPEA, et liens vers les pays (en anglais) : http://www.nato.int/pfp/eapc-cnt.htm

Pays membres du PPP, dans l'ordre chronologique de signature du Document-cadre (en anglais) : http://www.nato.int/pfp/sig-date.htm

Site web de l'EADRCC : http://www.nato.int/eadrcc/home-fr.htm

Dossiers

Pays partenaires de l'OTAN : http://www.nato.int/issues/partners/index-fr.htm

Le Conseil de partenariat euro-atlantique : http://www.nato.int/issues/eapc/index fr-old.htm

Le Partenariat pour la paix : http://www.nato.int/issues/pfp/index-fr.htm

Fonds d'affectation spéciale du PPP : http://www.nato.int/pfp/trust-fund-f.htm

Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe :

http://www.nato.int/issues/eadrcc/index-f.html

OTAN-UE : un partenariat stratégique : http://www.nato.int/issues/nato-eu/index-f.htm

Les relations de l'OTAN avec les Nations Unies : http://www.nato.int/issues/un/index-fr.htm

L'OTAN et l'OSCE : http://www.nato.int/issues/nato-osce/index-f.htm.

Articles, discours et interviews

Dix ans de Partenariat pour la paix, 10 janvier 2004 : http://www.nato.int/docu/update/2004/01-january/f0110b.htm

Cinquième anniversaire de l'EADRCC, 3 juin 2003 : http://www.nato.int/docu/update/2003/06-june/f0603b.htm

Dix ans de partenariat et de coopération, 26 octobre 2001 : http://www.nato.int/docu/update/2001/1022/f1026a.htm



■ QUELQUES FAITS ET CHIFFRES

• Pays membres du Conseil de partenariat euro-atlantique (46)

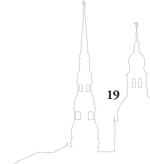
Ce forum multinational regroupe les 26 pays membres de l'OTAN et 20 pays partenaires, tous membres du PPP.

Pays membres de l'OTAN (26)

Allemagne, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Turquie.

• Pays partenaires (20)

Albanie, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Croatie, Finlande, Géorgie, Irlande, Kazakhstan, l'ex-République yougoslave de Macédoine*, Moldova, Ouzbékistan, République kirghize, Russie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine.



14

Les relations OTAN-Russie

■ INFORMATIONS CLÉS

Le Conseil OTAN-Russie (COR) est le principal mécanisme de coopération entre l'OTAN et la Russie. Dans le cadre du COR, les Alliés et la Russie travaillent sur un pied d'égalité et développent leur coopération dans divers domaines d'intérêt commun. Depuis sa création au Sommet de Rome en mai 2002, le COR est devenu une instance efficace et expérimentée pour le dialogue politique et la coopération.

Les secteurs clés de la coopération sont la lutte contre le terrorisme, la gestion des crises, la défense contre les missiles de théâtre, la non-prolifération, la coopération entre militaires et la réforme de la défense. La Russie coopère en outre avec l'OTAN sur le plan de la gestion de l'espace aérien, des plans civils d'urgence, de la coopération scientifique et de la sécurité environnementale.

Au printemps 2006, le bilan des activités du COR a été dressé. Se fondant sur les progrès réalisés et les difficultés recensées pendant la mise en œuvre du programme du COR, les Ministres des affaires étrangères des pays de l'Alliance et de la Russie, réunis à Sofia en avril 2006, ont adopté un ensemble de priorités et de recommandations visant à guider le COR à moyen terme. Ces grandes priorités sont les suivantes :

- renforcement du dialogue politique du COR ;
- intensification des efforts visant à développer l'interopérabilité et à approfondir la coopération dans le domaine de la réforme de la défense :
- intensification de la coopération dans la lutte contre le terrorisme :
- développement de la confiance mutuelle et de la transparence

en ce qui concerne les forces armées de l'OTAN et celles de la Russie :

- développement de l'interopérabilité et de la coopération dans le domaine de la gestion des crises ;
- identification de domaines se prêtant à une coopération axée sur les résultats concernant les questions relatives à la nonprolifération;
- meilleure sensibilisation de l'opinion publique aux objectifs, aux principes et aux réalisations du COR;
- recherche de ressources adéquates à l'appui des initiatives OTAN-Russie.

PRINCIPAUX DOMAINES DE COOPÉRATION

Questions de sécurité actuelles

Le COR est une instance qui permet d'entretenir un **dialogue politique constant** sur les questions de sécurité du moment, dialogue qui s'est élargi progressivement et comporte désormais des échanges ouverts et constructifs sur des questions d'actualité parfois controversées. Les pays de l'Alliance et la Russie ne s'accordent pas toujours sur tout et des divergences subsistent sur certaines questions ; toutefois, l'esprit de coopération du COR est fondé sur le constat que les deux parties ont les mêmes priorités stratégiques et se trouvent confrontées aux mêmes défis.

Des débats ont eu lieu sur différents sujets tels que la situation dans les Balkans, en Afghanistan, en Géorgie, en Ukraine, au Bélarus, au Moyen-Orient et en Iraq. Dans certains cas, le dialogue politique a donné lieu à des positions communes - sur le contrôle des frontières dans les Balkans (février 2003), sur la réforme de la



défense en Bosnie-Herzégovine (juillet 2003) et sur les élections présidentielles en Ukraine (décembre 2004). Par ailleurs, ce dialogue a permis de dégager des idées de coopération pratique telle que la décision de lancer un **projet pilote du COR sur la formation à la lutte antidrogue** de personnels en Afghanistan et en Asie centrale (décembre 2005). Ce projet est mis en œuvre en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

La lutte contre le terrorisme

En ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, la coopération a pris la forme d'échanges d'informations réguliers, de consultations approfondies, d'évaluations conjointes de la menace et de plans civils d'urgence en cas d'attentat terroriste ; un dialogue au niveau élevé a également été instauré sur le rôle des forces armées dans la lutte contre le terrorisme et sur les enseignements tirés de récents attentats terroristes, ainsi que sur la coopération scientifique et technique. Les pays de l'OTAN et la Russie coopèrent également dans des domaines liés au terrorisme, comme le contrôle des frontières, la non-prolifération, la gestion de l'espace aérien et la sûreté nucléaire.

En décembre 2004, les Ministres des affaires étrangères des pays du COR ont approuvé un **Plan d'action du COR contre le terrorisme** pour améliorer la coordination générale et l'orientation stratégique des activités de coopération du COR. Par ailleurs, depuis décembre 2004, un entraînement conjoint préalable au déploiement est en cours pour préparer les navires russes à soutenir l'opération *Active Endeavour*, qui est l'opération maritime antiterroriste que l'OTAN mène en Méditerranée. Le déploiement d'un premier navire russe, la frégate RFS Pitlyvi, a été annoncé le 15 septembre 2006.

Gestion des crises

L'OTAN et la Russie coopèrent depuis longtemps dans le domaine de la gestion des crises. En fait, entre 1996 et 2003, la Russie a été le principal contributeur de troupes non OTAN aux opérations de maintien de la paix dirigées par l'OTAN. Depuis 2002, le COR prend des mesures pour améliorer encore la coopération dans ce domaine ; il a notamment approuvé, en septembre 2002, les « Aspects politiques d'un concept générique d'opérations de maintien de la paix menées conjointement par l'OTAN et la Russie ». Le contenu de ce document a été mis à l'épreuve au cours d'un exercice procédural qui a duré seize mois et qui s'est déroulé en trois phases entre mai 2003 et septembre 2004.

Coopération entre militaires

L'un des grands axes de travail du COR est la préparation à d'éventuelles opérations militaires conjointes. Un programme a été mis sur pied pour développer l'interopérabilité entre les forces de l'OTAN et les forces russes ; l'entraînement et les exercices constituent un élément important de ce programme. Les arrangements de liaison militaire ont été renforcés, tant dans les commandements alliés Opérations et Transformation qu'à Moscou. En outre, en 2004, la Russie a signé la Convention sur le statut des forces applicable au Partenariat pour la paix qui, lorsqu'elle sera ratifiée, facilitera encore davantage la coopération entre militaires et d'autres activités de coopération pratique, en particulier le déploiement de forces participant à des opérations et exercices conjoints.

L'approbation, en juin 2005 par les Ministres de la défense des pays du COR, des « Orientations politico militaires pour le renforcement de l'interopérabilité entre les forces de la Russie et celles des pays de l'OTAN » donnera une nouvelle impulsion à ces activités.

Réforme de la défense

Les initiatives lancées dans le domaine de la réforme de la défense privilégient l'évolution des forces armées, la gestion des ressources humaines et financières, la réforme des industries de défense et la gestion des conséquences de la réforme de la défense. La mise en place, en juillet 2002 à Moscou, d'un Centre de reconversion OTAN-Russie, complété, en mars 2003, par six antennes régionales, facilite la réinsertion dans la vie civile de militaires russes dégagés des cadres. Une vaste « Étude sur la coopération OTAN-Russie en matière d'industries de défense et de recherche et technologie pour la défense », lancée en janvier 2005, devrait avoir à l'avenir un impact positif sur la coopération dans ce domaine.

Recherche et sauvetage en mer

Les travaux consacrés à la recherche et au sauvetage en mer se sont intensifiés depuis la signature, en février 2003, d'un accord-cadre global dans ce domaine. En juin 2005, la Russie a participé au plus grand exercice de recherche et de sauvetage jamais organisé par l'OTAN, l'exercice *Sorbet Royal*. L'expérience acquise et les réseaux mis en place pendant cet exercice ont contribué au succès de l'opération de sauvetage qui s'est déroulée dans des conditions réelles, en août 2005, au large de la presqu'île du Kamtchatka en Russie. La Russie a l'intention de participer en 2008 à un exercice qui s'annonce encore plus ambitieux : *Bold Monarch*.

Défense contre les missiles de théâtre

Dans le domaine de la défense contre les missiles de théâtre, une étude a été lancée en 2003 pour évaluer les niveaux éventuels d'interopérabilité entre les systèmes de défense contre les missiles de théâtre des Alliés et de la Russie. Deux exercices de poste de

commandement ont été organisés - le premier aux États-Unis, en mars 2004, et le deuxième aux Pays-Bas, en mars 2005. Associés à l'étude d'interopérabilité, les exercices de poste de commandement ont pour objet d'assurer l'amélioration future de l'interopérabilité et de mettre en place des mécanismes et des procédures pour les opérations conjointes dans le domaine de la défense contre les missiles de théâtre. Plus de trois millions d'euros ont déjà été consacrés au programme d'études et d'exercices. La Russie organisera un troisième exercice de poste de commandement en octobre 2006, et l'Allemagne et les Pays-Bas ont proposé de coorganiser un exercice réel en 2007.

L'Initiative sur l'espace aérien en coopération

Des progrès non négligeables ont été accomplis dans le cadre de l'Initiative sur l'espace aérien en coopération, qui vise à favoriser la coopération entre les pays du COR en matière de surveillance de l'espace aérien et de gestion de la circulation aérienne, le but à terme étant de renforcer la transparence, la prévisibilité et les capacités collectives de lutte contre les menaces terroristes. Sur la base d'une étude de faisabilité achevée en 2005, des spécifications détaillées et un plan de projet ont été approuvés pour un système qui permettra l'échange réciproque de données sur la circulation aérienne entre des centres situés dans des pays de l'OTAN et en Russie. La mise en œuvre a commencé en mars 2006. Des concepts opérationnels, des concepts de formation et d'exercices et des procédures de coordination sont aussi en cours de mise au point.

Non-prolifération

Sous l'égide du COR, un dialogue s'est engagé sur un nombre croissant de questions ayant trait à la non-prolifération des armes



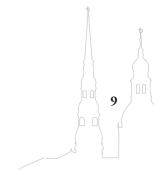
de destruction massive. Des recommandations concrètes ont été faites pour renforcer les dispositions de non-prolifération existantes. Un certain nombre de discussions approfondies et de séminaires d'experts ont été consacrés à l'examen de possibilités de coopération pratique pour la protection contre les armes nucléaires, biologiques et chimiques.

Maîtrise des armements

Le COR a aussi servi de cadre à des discussions franches, qui ont porté sur des questions liées à la maîtrise des armements conventionnels et au nucléaire. Dans le domaine du nucléaire, des experts ont constitué un glossaire de termes et de définitions, ils ont organisé des échanges sur la stratégie et les doctrines nucléaires et ils ont participé en tant qu'observateurs, en Russie et au Royaume-Uni, à deux exercices sur le terrain de réaction à un accident mettant en jeu des armes nucléaires (deux autres exercices sont prévus, aux États-Unis cette année et en France en 2007).

Plans civils d'urgence

D'importants progrès ont été faits en ce qui concerne le développement de la coopération dans le domaine des plans civils d'urgence et des interventions. Les activités ont été axées sur la gestion des conséquences d'attaques terroristes. Les exercices organisés à Bogorodsk en 2002 et à Kaliningrad en 2004 ont débouché sur une série de recommandations concrètes pour la gestion des conséquences. Un troisième exercice aura lieu en octobre 2006 à Lazio (Italie).

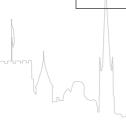


Menaces et défis nouveaux

Des travaux prometteurs menés en coopération dans le domaine scientifique pour faire face aux menaces et défis nouveaux se déroulent sous l'égide du COR. Les principaux domaines étudiés sont la sécurité environnementale, l'éco-terrorisme, les conséquences psychologiques du terrorisme, la cybersécurité, la protection contre les agents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, et la détection des explosifs.

DÉCISIONS RÉCENTES : SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

- Réunion informelle des Ministres des affaires étrangères tenue à Sofia, le 28 avril 2006 : approbation des priorités et des recommandations pour la poursuite des relations OTAN-Russie
- Réunion des Ministres des affaires étrangères tenue à Bruxelles, le 8 décembre 2005 : déclaration conjointe des Ministres des affaires étrangères des pays du COR ; lancement d'un projet pilote du COR sur la formation à la lutte antidrogue de personnels en Afghanistan et en Asie centrale.
- Réunion des Ministres des affaires étrangères tenue à Bruxelles, le 9 juin 2005 : déclaration conjointe des Ministres de la défense des pays du COR ; adoption des « orientations politico militaires pour le renforcement de l'interopérabilité entre les forces de la Russie et celles des pays de l'OTAN ».
- Réunion des Ministres des affaires étrangères tenue à Bruxelles, le 9 décembre 2004 : déclaration conjointe des Ministres des affaires étrangères des pays du COR ; lancement d'un Plan d'action global contre le terrorisme.



CHRONOLOGIE

2006 15 septembre : annonce du déploiement de la frégate russe RFS Pitlyvi dans le cadre de l'opération Active Endeavour de l'OTAN.

28 avril : les Ministres des affaires étrangères des pays du COR réunis à Sofia approuvent un ensemble de priorités et de recommandations pour orienter les activités futures du COR.

17 février : des officiers de marine russes achèvent leur premier entraînement en mer pour l'opération *Active Endeavour.*

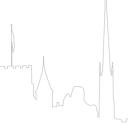
10 février : réunion informelle des Ministres de la défense des pays du COR à Taormine ; le Secrétaire général de l'OTAN visite le croiseur lance-missiles russe *Moskva* dans le port de Messine.

2005 8 décembre : les Ministres des affaires étrangères des pays du COR réunis à Bruxelles approuvent le lancement d'un projet pilote du COR sur la formation à la lutte antidrogue de personnels en Afghanistan et en Asie centrale ; ils décident également de passer en revue les activités du COR afin de trouver les moyens d'approfondir leur coopération.

24-25 octobre : une équipe mobile d'instructeurs envoyée par l'École de l'état-major général russe organise les tout premiers stages sur l'interopérabilité à l'École de l'OTAN d'Oberammergau.

14-15 septembre : des experts des pays membres du COR participent en tant qu'observateurs au Royaume-Uni à un exercice de réaction à un accident mettant en jeu des armes nucléaires.

- **14 septembre :** réunion informelle à Berlin des Ministres de la défense des pays du COR.
- **7 août :** une équipe britannique participe au sauvetage de marins russes bloqués dans un sous-marin et applique les enseignements tirés de l'exercice *Sorbet Royal* qui avait eu lieu en juin.
- **27 juin-1er juillet :** une conférence du COR parrainée par les États-Unis et intitulée « Enseignements tirés de récents attentats terroristes : mise en place d'institutions et de capacités nationales » est organisée à Ljublijana (Slovénie).
- 24-25 juin : le Secrétaire général de l'OTAN,
- M. Jaap de Hoop Scheffer, se rend à Moscou.
- **17-30 juin :** des personnels russes participent à l'exercice OTAN de sauvetage de sous-marin Sorbet Royal.
- **13-14 juin :** le Comité scientifique du COR se réunit en Russie pour la première fois.
- **9 juin :** les Ministres de la défense des pays du COR réunis à Bruxelles entérinent des « orientations politico militaires pour le renforcement de l'interopérabilité entre les forces de la Russie et celles des pays de l'OTAN », qui visent à développer, à terme, l'interopérabilité aux niveaux de commandement stratégique, opérationnel et tactique.
- **7 juin :** un deuxième stage d'une semaine dirigé par l'OTAN est organisé à l'intention des officiers supérieurs russes à l'École de l'état-major général à Moscou.
- **6-7 juin :** un séminaire du COR sur la doctrine et la stratégie nucléaires est organisé en Allemagne.
- **21 avril :** réunions informelles à Vilnius (Lituanie) des Ministres des affaires étrangères des pays du COR ; la Russie signe la Convention sur le statut des forces du PPP.



14-23 mars: un deuxième exercice de poste de commandement du COR sur la défense contre les missiles de théâtre est organisé à la base aérienne de De Peel (Pays-Bas). **14-15 mars**: des représentants militaires des pays du COR se réunissent pour la première fois à Moscou.

- 9 décembre: les Ministres des affaires étrangères des pays du COR réunis à Bruxelles approuvent un Plan d'action global contre le terrorisme et décident de lancer des mesures de coopération pratique pour la protection contre les agents nucléaires, biologiques et chimiques; en marge de la réunion, l'OTAN et la Russie signent un échange de lettres fixant les modalités de la contribution de la Russie à l'opération Active Endeavour.
 - **11-15 octobre :** une équipe mobile d'instructeurs de l'OTAN donne le premier d'une série de stages sur l'interopérabilité organisés en alternance par l'OTAN et la Russie dans des écoles militaires de Moscou, dont l'École de l'état-major général russe.
 - **28-30 septembre**: la phase finale d'un exercice procédural du COR organisé au siège de l'OTAN et axé sur la simulation d'une crise teste les procédures pour les consultations et la planification initiale en vue du déploiement d'une force de maintien de la paix du COR.
 - **7 septembre :** le COR diffuse une déclaration ferme condamnant le terrorisme au lendemain de plusieurs attentats terroristes perpétrés en Russie, notamment la prise d'otages dans une école à Beslan.
 - **3-5 août :** des observateurs de l'OTAN assistent à un exercice organisé par la Russie, qui fait la démonstration de réactions à des attaques terroristes contre des convois transportant des armes nucléaires.

- **7-11 juillet :** trois navires de la Force navale permanente en Méditerranée de l'OTAN font escale dans le port de Novorossisk sur la mer Noire il s'agit de la première escale depuis 1998 de navires de l'OTAN dans un port maritime russe.
- **28 juin-2 juillet :** la Russie organise la réunion annuelle du Groupe de travail Évacuation et sauvetage des sous-marins du Comité militaire de l'OTAN.
- **28 juin :** le COR se réunit au niveau des Ministres des affaires étrangères à Istanbul ; la Russie propose de fournir des forces navales pour l'opération *Active Endeavour*.
- **22-25 juin :** un grand exercice dans le domaine des plans civils d'urgence se déroule à Kaliningrad pour tester la réaction à un attentat terroriste sur une plate forme pétrolière.
- 7-8 avril : le Secrétaire général de l'OTAN,
- M. Jaap de Hoop Scheffer, se rend à Moscou.
- **7 avril :** signature à Moscou des accords établissant des bureaux de liaison militaire russes auprès du Commandement allié Opérations et du Commandement allié Transformation.
- **5 avril :** troisième conférence de haut niveau OTAN-Russie sur le rôle des forces militaires dans la lutte contre le terrorisme, Norfolk (Virginie).
- **8-12 mars :** premier exercice conjoint assisté par ordinateur sur la défense contre les missiles de théâtre, organisé dans le cadre du COR à Colorado Springs, Colorado (États-Unis).
- 12 janvier : le Secrétaire général de l'OTAN,
- M. Jaap de Hoop Scheffer, utilise pour la première fois la ligne téléphonique qui le relie au Ministre russe de la défense, M. Sergueï Ivanov.



2003 23 juillet : Déclaration du COR sur la réforme de la défense en Bosnie-Herzégovine.

2 juillet : les troupes russes quittent la force dirigée par l'OTAN au Kosovo (KFOR).

14 juin: les troupes russes quittent la force dirigée par l'OTAN en Bosnie-Herzégovine (SFOR).

13 mai : première réunion du COR à Moscou.

22 avril : le Centre OTAN-Russie pour la reconversion du personnel militaire dégagé des cadres (Université d'État d'économie, de statistique et d'informatique de Moscou) s'étend aux régions.

2002 9 décembre : deuxième conférence de haut niveau OTAN-Russie sur le rôle des forces militaires dans la lutte contre le terrorisme, Moscou.

25-27 septembre : l'OTAN et la Russie organisent un exercice dans le domaine des plans civils d'urgence à Noginsk (Russie).

20 septembre : le COR approuve les aspects politiques d'un concept générique pour de futures opérations de maintien de la paix OTAN-Russie.

2 juillet : inauguration d'un Centre conjoint OTAN-Russie destiné à la reconversion civile du personnel militaire dégagé des cadres.

28 mai : signature de la Déclaration de Rome intitulée :

« Les relations OTAN-Russie : une qualité nouvelle », créant officiellement le nouveau Conseil OTAN-Russie.

27 mai : ouverture du Bureau de liaison militaire de l'OTAN à Moscou ; 5e anniversaire de la signature de l'Acte fondateur.

8 février : l'OTAN et la Russie signent un accord-cadre sur le sauvetage des équipages de sous-marins.

4 février : première conférence de haut niveau OTAN-Russie sur le rôle des forces militaires dans la lutte contre le terrorisme, Rome.

6-7 décembre : les Ministres des affaires étrangères des

pays du Conseil conjoint permanent OTAN-Russie décident d'étudier et d'élaborer des mécanismes qui permettront de créer un nouveau Conseil à 20 pour mai 2002.

21-23 novembre: le Secrétaire général de l'OTAN, Lord Robertson, se rend à Moscou et à Volgograd.

3 octobre: le Président Poutine et le Secrétaire général de l'OTAN, Lord Robertson, se rencontrent à Bruxelles pour examiner comment renforcer la coopération OTAN-Russie après les attentats terroristes du 11 septembre contre les États-Unis.

2001

à Moscou.

Russie condamne les attentats terroristes perpétrés aux États-Unis.

20 février : inauguration du Bureau d'information de l'OTAN

13 septembre : le Conseil conjoint permanent OTAN-

- 12 août : naufrage du sous-marin russe Koursk.
 15-16 février : le Secrétaire général de l'OTAN,
 Lord Robertson, se rend à Moscou.
 Janvier : M. Poutine succède à M. Eltsine à la présidence de la Fédération de Russie.
- 1999 Moscou « gèle » sa coopération avec l'OTAN dans un certain nombre de domaines à cause de la campagne menée au Kosovo.
- **3 juin :** inauguration du Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC) de l'OTAN, dont la Russie est l'un des promoteurs.

28 mai : l'OTAN et la Russie signent un mémorandum d'entente sur la coopération scientifique et technologique. Février : ouverture du premier Centre de documentation de l'OTAN à Moscou.

- 1997 27 mai : signature de l'Acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles entre l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et la Fédération de Russie, par lequel elles reconnaissent qu'elles ne sont plus des adversaires et qui marque le début d'une ère nouvelle dans leurs relations.
- 20 mars : signature par l'OTAN et la Russie d'un mémorandum d'entente sur les plans civils d'urgence.
 20-21 mars : le Secrétaire général de l'OTAN,
 M. Javier Solana, se rend à Moscou.
 13 janvier : déploiement de troupes russes à l'appui de la force dirigée par l'OTAN en Bosnie-Herzégovine (IFOR).
- **1995 31 mai :** la Russie accepte officiellement son programme de partenariat individuel lors d'une réunion des Ministres des affaires étrangères à Noordwijk (Pays-Bas).
- **1994 22 juin :** début de la participation de la Russie au PPP.
- **1993 Printemps**: le SACEUR se rend à Moscou et approuve un programme de coopération spécifique avec le MDN russe.
- **1992 24-25 février :** première visite à Moscou d'un Secrétaire général de l'OTAN, M. Manfred Wörner.
- **1991 20 décembre :** inauguration du Conseil de coopération nord-atlantique avec la participation de 25 pays, dont la Russie.

■ DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Consulter la version électronique du guide du sommet et cliquer sur les liens : www.nato.int/riga/guide/

Documents officiels et sites web

Déclaration de la réunion des Ministres des affaires étrangères des pays du COR tenue à Bruxelles, 8 décembre 2005 : http://www.nato.int/docu/pr/2005/p051208f.htm

Déclaration de la réunion des Ministres de la défense des pays du COR, 9 juin 2005 :

http://www.nato.int/docu/pr/2005/p050609-nrcf.htm

Déclaration de la réunion des Ministres des affaires étrangères des pays du COR, 9 décembre 2004 :

http://www.nato.int/docu/pr/2004/p041209f.htm

Plan d'action du Conseil OTAN-Russie contre le terrorisme, 9 décembre 2004 :

http://www.nato.int/docu/basictxt/b041209a-f.htm

Déclaration du Président de la réunion du Conseil OTAN-Russie au niveau des Ministres des affaires étrangères tenue à Istanbul, 28 juin 2004 : http://www.nato.int/docu/pr/2004/p040628f.htm

Déclaration du Président de la réunion informelle du COR au niveau des Ministres des affaires étrangères, 2 avril 2004 : http://www.nato.int/docu/pr/2004/p040402-nrc-f.htm



Déclaration de la réunion du COR au niveau des Ministres des affaires étrangères, 4 décembre 2003 : http://www.nato.int/docu/pr/2003/p031204f.htm

Déclaration des Ministres de la défense faite à la réunion du Conseil OTAN-Russie du 1er décembre 2003, exposant les domaines de coopération : http://www.nato.int/docu/pr/2003/p031201f.htm

Déclaration du Conseil OTAN-Russie sur la réforme de la défense en Bosnie-Herzégovine, 23 juillet 2003 : http://www.nato.int/docu/pr/2003/p030723bf.htm

Sommet OTAN-Russie de Rome - textes de base et autres documents connexes, 28 mai 2002 : http://www.nato.int/docu/comm/2002/0205-rome/0205-rome.htm

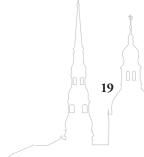
Déclaration du COR au niveau des Ministres de la défense, énumérant divers domaines de coopération, 6 juin 2002 : http://www.nato.int/docu/pr/2002/p020606f.htm

Décision des Ministres des affaires étrangères du Conseil conjoint permanent OTAN Russie de créer un nouveau Conseil, 7 décembre 2001 : http://www.nato.int/docu/pr/2001/p011207f.htm

Sommet OTAN-Russie de Paris - textes de base (y compris l'Acte fondateur) et autres informations connexes, 27 mai 1997 : http://www.nato.int/docu/fonda/actfnd-a.htm

Dossiers

Les relations OTAN-Russie : http://www.nato.int/issues/nato-russia/index-f.html



Le Conseil OTAN-Russie : http://www.nato.int/issues/nrc/index-f.html

Le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe :

http://www.nato.int/eadrcc/home-fr.htm

Articles, discours et interviews

Transcription de la conférence de presse du Secrétaire général, M. Jaap de Hoop Scheffer, après la réunion informelle du COR, 28 avril 2006 (en anglais) :

http://www.nato.int/docu/speech/2006/s060428c.htm

Discours prononcé par le Secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer, à l'Institut de l'Europe à Moscou, le 24 juin 2005 (en anglais) : http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050624a.htm

Allocution sur le thème de la réunion prononcée par le Secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer, à la conférence du COR sur le rôle des forces militaires dans la lutte contre le terrorisme, 5 avril 2004 (en anglais): http://www.nato.int/docu/speech/2004/s040405a.htm

Discours prononcé par le Secrétaire général de l'OTAN, Lord Robertson, sur «Une nouvelle révolution russe : le partenariat avec l'OTAN », qui fait un bref historique des relations OTAN-Russie, 13 décembre 2003 (en anglais) : http://www.nato.int/docu/speech/2002/s021213a.htm

Discours prononcé par le général Jones, Commandant suprême des Forces alliées en Europe sur le maintien de la paix : réalisations et prochaines étapes, 3 juillet 2003 (en anglais) : http://www.nato.int/docu/speech/2003/s030703a.htm

Forces all prochaine http://www

15

L'OTAN et l'Ukraine

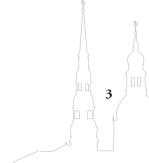
■ INFORMATIONS CLÉS

Les relations entre l'OTAN et l'Ukraine évoluent progressivement depuis la signature, en 1997, de la **Charte de partenariat spécifique**. Cette charte définissait des domaines de consultation et de coopération et établissait la **Commission OTAN-Ukraine** (COU), chargée de faire avancer les travaux. Au fil des ans, un système de dialogue et de coopération pratique s'est mis en place dans un large éventail de domaines et notamment la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité, la lutte contre le terrorisme, le maintien de la paix, les plans civils d'urgence et l'état de préparation aux catastrophes, la coopération politique sur les questions de sécurité régionale, la coopération militaire et la coopération scientifique et technologique.

L'OTAN et l'Ukraine ont engagé un **Dialogue intensifié.** Lancé en avril 2005, ce dialogue témoigne du nouvel élan que connaissent les relations entre l'OTAN et l'Ukraine.

Parallèlement au Dialogue intensifié, un ensemble de mesures à court terme a été approuvé pour concentrer les activités de coopération pratique dans cinq domaines prioritaires :

- le renforcement des institutions démocratiques ;
- l'amélioration du dialogue politique ;
- l'intensification des réformes dans les secteurs de la défense et de la sécurité ;
- l'amélioration du processus d'information du public ;
- la gestion des conséquences sociales et économiques des réformes.

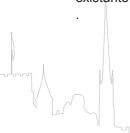


PLAN D'ACTION OTAN-UKRAINE

Le soutien qu'apportent l'OTAN et les différents membres de l'Alliance aux activités de réforme de l'Ukraine, en particulier dans les secteurs de la défense et de la sécurité, constitue l'un des aspects importants des relations OTAN-Ukraine. Ces réformes sont essentielles pour le développement démocratique du pays et la réalisation de son objectif qui est de s'intégrer davantage dans les structures euro-atlantiques. Le **Plan d'action OTAN-Ukraine**, adopté par la COU en novembre 2002, sert à orienter notre coopération dans ce processus.

Le plan d'action définit un ensemble d'objectifs stratégiques à long terme en vue d'aider l'Ukraine à concrétiser ses projets d'intégration euro-atlantique et il fournit un cadre à la coopération actuelle et future entre l'OTAN et l'Ukraine. Il énonce des principes et des objectifs agréés conjointement portant sur des questions politiques et économiques, des questions relatives à l'information, à la sécurité et à la défense et des questions militaires, ainsi que sur la protection et la sécurité des informations, et sur des questions juridiques. Des **Plans annuels des cibles à atteindre**, qui comportent des mesures à prendre par l'Ukraine seule et des mesures conjointes OTAN-Ukraine à l'appui des objectifs définis dans le Plan d'action, sont élaborés chaque année. Des réunions d'évaluation ont lieu deux fois par an et un rapport d'activité est établi chaque année pour permettre à la COU de faire le point sur l'état d'avancement des objectifs du Plan d'action.

Le Dialogue intensifié et les mesures à court terme, lancés en avril 2005, ont pour but de compléter et de renforcer la coopération existante dans le cadre du Plan d'action.



PRINCIPAUX DOMAINES DE COOPÉRATION

Réforme des secteurs de la défense et de la sécurité

La coopération avec l'Ukraine dans le domaine de la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité est plus développée qu'avec les autres pays partenaires de l'OTAN. Elle joue un rôle primordial dans la transformation du dispositif de sécurité de l'Ukraine et elle est un élément essentiel du processus de démocratisation. Ces travaux de coopération ont pour principaux objectifs de renforcer le contrôle démocratique et civil des forces armées, d'améliorer l'interopérabilité avec les forces de l'OTAN et de transformer les gigantesques forces armées ukrainiennes constituées d'appelés en forces armées de métier, plus capables et plus mobiles.

Le Groupe de travail conjoint OTAN-Ukraine sur la réforme de la défense (JWGDR) permet à l'Ukraine de bénéficier des compétences de l'Alliance et les pays de l'OTAN font appel à ce groupe pour fournir et coordonner le soutien qu'ils apportent à l'Ukraine. Après avoir aidé l'Ukraine à exécuter et à mettre en œuvre un examen du secteur de la défense, les Alliés l'aident à présent à procéder à un examen plus complet du secteur de la sécurité nationale. Cette coopération dépassera le cadre du ministère de la défense et des forces armées et elle intégrera toutes les structures et toutes les politiques ayant trait à la sécurité. Dans le cadre d'une coopération plus vaste visant à améliorer le contrôle civil des structures de sécurité et de défense ainsi que les capacités de ces structures, les Alliés et l'Ukraine ont récemment lancé une initiative pour soutenir un nouveau programme de formation professionnelle destiné aux civils travaillant dans les institutions de défense et de sécurité de l'Ukraine.

La gestion des conséquences de la réforme de la défense est aussi une priorité de l'Ukraine. À mesure que le pays met en place une armée de métier, un nombre croissant de militaires doivent partir en raison de la réduction progressive de la taille des forces. Plusieurs

5

initiatives de la COU, notamment le financement d'un centre de réinsertion grâce à un projet de fonds d'affectation spéciale du Partenariat pour la paix (PPP), visent à aider l'Ukraine à assurer la reconversion et la réinsertion des militaires dégagés des cadres.

Un autre projet de fonds d'affectation spéciale du PPP, le plus important de ce type jamais entrepris, aide l'Ukraine à assurer la destruction sans risque d'importants stocks de munitions et d'armes légères et de petit calibre obsolètes ou excédentaires et de systèmes antiaériens portables (MANPADS). Ce projet fait suite à la destruction de mines terrestres antipersonnel, qui a été menée à bonne fin en Ukraine.

Gestion des crises

Au fil des années, l'Ukraine a contribué activement aux opérations de soutien de la paix et à la coopération en matière de sécurité en déployant des troupes qui ont collaboré avec les soldats de la paix des pays de l'OTAN et des pays partenaires. Par le passé, elle a contribué à la force de maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine (SFOR) et elle continue de contribuer à la force de paix au Kosovo (KFOR).

L'OTAN et l'Ukraine coopèrent également dans la lutte contre le terrorisme. Elle a accordé le survol de son territoire aux forces dirigées par l'OTAN qui sont déployées en Afghanistan et elle a mis ses avions de transport militaire à disposition pour le déploiement des troupes alliées. L'Ukraine envisage actuellement d'apporter un soutien non militaire à la FIAS. Depuis mars 2005, l'Ukraine fournit aussi des officiers à la Mission OTAN de formation en Iraq. En outre, les Alliés ont accueilli favorablement l'offre de l'Ukraine de participer à l'opération *Active Endeavour* en Méditerranée - l'entraînement préalable au déploiement et les préparatifs sont en cours et devraient s'achever d'ici début 2007.



Coopération entre militaires

La coopération entre militaires sert à développer l'interopérabilité entre les forces de l'OTAN et les forces ukrainiennes par le biais d'une large gamme d'activités et d'exercices. Les commandements stratégiques de l'OTAN ont également travaillé avec leurs homologues ukrainiens en vue d'établir un cadre juridique pour la poursuite de la coopération opérationnelle, notamment la Convention sur le statut des forces applicable au PPP, un mémorandum d'entente sur le soutien fourni par le pays hôte, ainsi qu'un accord sur le transport aérien stratégique, lequel attend d'être ratifié par la *Verkhovna Rada*, le parlement ukrainien.

Plans civils d'urgence

La préparation aux catastrophes est un autre volet important de la coopération OTAN Ukraine. L'OTAN a apporté son aide à l'Ukraine à trois reprises après de graves inondations, en 1995, en 1998 et en 2001, et la coopération vise essentiellement à aider l'Ukraine à mieux se préparer pour ce type d'urgence et à en gérer plus efficacement les conséquences. Des exercices PPP contribuent également à l'établissement de plans et de capacités efficaces de réaction pour faire face à d'autres situations d'urgence en cas de catastrophes naturelles ou de catastrophes causées par l'homme, notamment des attentats terroristes. L'Ukraine a organisé un exercice de ce type, *Joint Assistance 2005*, en octobre 2005, avec la participation de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC)

Sciences et environnement

L'OTAN et l'Ukraine coopèrent aussi activement sur les questions scientifiques et environnementales. Au fil des ans, l'Ukraine a été, après la Russie, le pays qui a bénéficié du plus grand nombre de subventions de l'OTAN dans le domaine de la coopération scientifique. L'OTAN a également parrainé plusieurs projets visant

7

à fournir une infrastructure de base pour établir des réseaux informatiques entre des communautés de chercheurs ukrainiens et pour faciliter leur accès à l'Internet.

DÉCISIONS RÉCENTES : SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

- Réunion des Ministres des affaires étrangères des pays de la COU, Vilnius, le 21 avril 2005 : lancement du Dialogue intensifié sur les aspirations de l'Ukraine à l'adhésion et sur les réformes à mener en ce sens et d'un ensemble de mesures à court terme pour renforcer le soutien des réformes clés.
- Sommet de Prague, le 22 novembre 2002 : adoption du premier Plan d'action OTAN-Ukraine à la réunion des Ministres des affaires étrangères des pays de la COU.
- Réunion des Ministres des affaires étrangères des pays de la COU, Reykjavik, les 14-15 mai 2002 : les Ministres des affaires étrangères décident de porter le Partenariat spécifique à un niveau qualitativement nouveau, notamment par des consultations et une coopération intensifiées sur des questions politiques, économiques et de défense.



CHRONOLOGIE

2006 14 septembre : le Premier ministre de l'Ukraine,

M. Viktor lanoukovitch, effectue une visite à l'OTAN où il expose les grandes lignes des priorités du nouveau gouvernement.

8 juin : lors d'une réunion des Ministres de la défense des pays de la COU, le ministre ukrainien de la défense présente le premier livre blanc annuel sur la politique de défense de l'Ukraine et il insiste sur l'action concrète engagée par son pays pour aider les forces armées à se conformer aux normes de l'OTAN.

28 avril: lors d'une réunion des Ministres des affaires étrangères des pays de la COU à Sofia, les Ministres des pays de l'Alliance ont félicité l'Ukraine pour la tenue en mars d'élections législatives libres et régulières ; ils ont réaffirmé leur soutien aux efforts de réforme de l'Ukraine.

15 février : inauguration d'un Centre de réinsertion et de reconversion à Khmelnytskii, dans l'ouest de l'Ukraine, financé par un fonds d'affectation spéciale du PPP.

2005 8 décembre : lors d'une réunion de la COU au siège de l'OTAN, les Ministres des affaires étrangères des pays de l'Alliance ont souligné que la progression de l'Ukraine vers une éventuelle participation au Plan d'action pour l'adhésion dépendra des résultats, concrets et mesurables, qu'elle aura obtenus dans la mise en œuvre de politiques et de réformes clés.

23 novembre : l'Ukraine signe l'accord de mise en œuvre d'un projet de fonds d'affectation spéciale pour la destruction des stocks ukrainiens de munitions et d'armes légères et de petit calibre dangereuses et excédentaires ; cela permet d'entamer les travaux sur le projet de démilitarisation qui durera 12 ans et qui est le plus important au monde.

9

- **24 octobre :** lors de consultations OTAN-Ukraine de haut niveau à Vilnius, 15 pays de l'OTAN signent une lettre d'intention confirmant leur soutien à un programme de formation professionnelle destiné aux civils travaillant dans les institutions de défense et de sécurité.
- **19 octobre :** troisième réunion de la Commission OTAN-Ukraine à Kiev - réunion extraordinaire avec le Ministre des affaires étrangères et le Ministre de la défense de l'Ukraine pour faire avancer le Dialogue intensifié.
- **9-13 octobre :** l'Ukraine organise un important exercice, *Joint Assistance 2005*, afin de tester la coordination des interventions appropriées en cas d'attentat terroriste.
- 7 octobre : louri Ekhanourov, nouveau Premier Ministre de l'Ukraine, expose les plans de réforme de son gouvernement et réaffirme la politique d'intégration euro-atlantique de son pays, lors d'une réunion de la COU au siège de l'OTAN.
- **26 septembre :** lancement d'une série de discussions d'experts au niveau des services dans le cadre du Dialogue intensifié.
- **27 juin :** au cours d'une visite à Kiev du Secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer, le gouvernement ukrainien présente un document de travail, qui sert de point de départ aux discussions structurées d'experts dans le cadre du Dialogue intensifié avec l'OTAN.
- 19-30 juin : l'Ukraine organise un exercice réel PPP d'entraînement sur le terrain, *Cooperative Best Effort 2005*.
 21 avril : lancement du Dialogue intensifié sur les aspirations de l'Ukraine à l'adhésion et d'un ensemble de mesures à court terme pour renforcer le soutien des réformes clés, lors d'une réunion des Ministres des affaires étrangères des pays de la COU tenue à Vilnius (Lituanie) ; un échange de lettres entre l'OTAN et l'Ukraine jette les bases du soutien de l'Ukraine à l'opération *Active Endeavour*.

22 février : le nouveau président, Viktor louchtchenko, est invité à une réunion au sommet au siège de l'OTAN ; les Alliés se déclarent favorables à son plan de réforme et décident de recentrer la coopération OTAN-Ukraine en fonction des priorités du nouveau gouvernement.

2004 Décembre : une réunion de la COU au niveau ministériel est reportée en raison de la situation politique créée par les élections présidentielles contestées et la « révolution orange » en Ukraine.

21 septembre : le Comité militaire se réunit pour la première fois avec des représentants militaires ukrainiens à Kiev.

29 juin : au Sommet d'Istanbul, les dirigeants des pays de l'Alliance encouragent l'Ukraine à respecter les objectifs prévus dans le plan d'action 2002 et ils réaffirment leur soutien aux efforts de réforme de Kiev, mais soulignent l'importance d'élections présidentielles libres et régulières.

22 mars: approbation par la COU du Plan annuel des cibles à atteindre pour 2004.

17 mars: ratification par la *Verkhovna Rada* (parlement ukrainien) du mémorandum d'entente sur le soutien fourni par le pays hôte.

- **24 juin :** le Comité scientifique de l'OTAN tient pour la première fois une réunion en Ukraine.
- 2002 28 novembre : lancement d'une étude de faisabilité dans le cadre du fonds d'affectation spéciale du PPP portant sur un éventuel projet de destruction de 133 000 tonnes de munitions et d'un million et demi d'armes légères et de petit calibre en Ukraine.

22 novembre : adoption à Prague du premier Plan d'action OTAN-Ukraine, à la suite de la décision prise à Reykjavik de porter le Partenariat à un nouveau niveau.

9 juillet: deuxième réunion de la Commission OTAN-Ukraine à Kiev pour marquer le cinquième anniversaire de la signature de la Charte OTAN-Ukraine de partenariat spécifique; signature d'un mémorandum d'entente sur le soutien fourni par le pays hôte concernant l'utilisation de moyens et capacités militaires de l'Ukraine pour des exercices et opérations de l'OTAN; lancement dans le cadre du fonds d'affectation spéciale du PPP d'un projet visant à faciliter la destruction de 400 000 mines terrestres antipersonnel à Donetsk.

15 mai: la Commission OTAN-Ukraine, réunie au niveau des Ministres des affaires étrangères, décide de porter le partenariat spécifique à un niveau qualitativement nouveau, notamment par des consultations et une coopération intensifiées sur des questions politiques, économiques et de défense.

2001 14 septembre : la Commission OTAN-Ukraine condamne les actes de terrorisme perpétrés contre les États-Unis.
24 août : l'Ukraine célèbre le dixième anniversaire de son indépendance.

1er août : lancement d'un projet pilote sur la prévention des inondations et les mesures à prendre pour y faire face portant sur le bassin du fleuve Tisza.

26 février : l'OTAN et l'Ukraine signent un deuxième accord sur la reconversion du personnel militaire, comprenant des activités dans le domaine économique (fermeture de bases, planification du budget de la défense, ainsi que programmation et budgétisation).

2000 2-3 novembre : première réunion du Groupe de surveillance conjoint, établi pour renforcer la dimension parlementaire des relations OTAN-Ukraine, et réunissant des membres de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN et de la Verkhovna Rada ukrainienne.

15 juillet: déploiement du bataillon polono-ukrainien au Kosovo. **25 septembre**: exercice dans le domaine des plans civils d'urgence, *Transcarpathia* 2000, mené à Oujgorod, dans l'ouest de l'Ukraine.

2 mars: Le Parlement ukrainien - la *Verkhovna Rada* - approuve la Convention sur le statut des forces applicable au PPP et le traité à ciel ouvert.

1er mars : première réunion de la Commission OTAN-Ukraine à Kiev.

1999 11 octobre : l'OTAN et l'Ukraine signent un accord, le premier du genre, prévoyant la formation d'officiers ukrainiens dégagés des cadres en vue de leur retour à la vie civile.

23 avril : un Bureau de liaison de l'OTAN s'ouvre à Kiev, pour faciliter la participation de l'Ukraine au Partenariat pour la paix et appuyer ses efforts dans le domaine de la réforme de la défense.

22 mars : établissement du centre d'entraînement PPP de Yavoriv.

1998 Création du Groupe de surveillance conjoint, établi pour renforcer la dimension parlementaire des relations OTAN-Ukraine.

1997 16 décembre : l'OTAN et l'Ukraine signent un mémorandum d'entente sur les plans civils d'urgence et l'état de préparation aux catastrophes.

- **9 juillet :** l'OTAN et l'Ukraine signent, à Madrid, la Charte OTAN-Ukraine de partenariat spécifique, créant la Commission OTAN-Ukraine.
- **7 mai :** ouverture à Kiev du Centre d'information et de documentation de l'OTAN, qui a pour but de sensibiliser le public à la coopération entre l'OTAN et l'Ukraine et de lui faire mieux comprendre l'OTAN.
- 1996 L'Ukraine envoie des troupes en Bosnie-Herzégovine dans le cadre de la SFOR, ayant déjà déployé depuis 1992 des effectifs dans le cadre de l'IFOR et de la FORPRONU.
- **1994 8 février :** l'Ukraine est le premier pays de la Communauté des États indépendants à devenir membre du PPP.
- **1991** L'Ukraine devient membre du Conseil de coopération nordatlantique.

■ DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Consulter la version électronique du guide du sommet et cliquer sur les liens www.nato.int/riga/quide/

Documents officiels et sites web

Déclaration du Président de la réunion de la COU en session des Ministres de la défense, 8 juin 2006 : http://www.nato.int/docu/pr/2006/p06-065f.htm

Déclaration commune - réunion de la COU au niveau des Ministres des affaires étrangères, 8 décembre 2005 : http://www.nato.int/docu/pr/2005/p05-159f.htm

Déclaration conjointe à la presse - réunion de la COU à Kiev, 19 octobre 2005 :

http://www.nato.int/docu/pr/2005/p05-132f.htm

Réunion de la COU en session des Ministres de la défense, 9 juin 2005 : http://www.nato.int/docu/pr/2005/p05-077f.htm

Communiqué de presse sur le « Renforcement de la coopération OTAN-Ukraine : Mesures à court terme » diffusé à la réunion de la COU en session des Ministres des affaires étrangères parallèlement à la décision de lancer un Dialogue intensifié sur les aspirations de l'Ukraine à l'adhésion, 21 avril 2005 :

http://www.nato.int/docu/pr/2005/p050421f.htm

Plan annuel OTAN-Ukraine des cibles à atteindre en 2006 dans le cadre du Plan d'action OTAN-Ukraine :

http://www.nato.int/docu/basictxt/b060407f.pdf

15

Plan annuel OTAN-Ukraine des cibles à atteindre en 2005 dans le cadre du Plan d'action OTAN-Ukraine (en anglais et en ukrainien) : http://www.nato.int/docu/other/ukr/target_plan_e.pdf

Déclaration du Président - réunion au sommet de la COU à Istanbul, 29 juin 2004 :

http://www.nato.int/docu/pr/2004/p04-104f.htm

Plan OTAN-Ukraine des cibles à atteindre en 2004 dans le cadre du Plan d'action OTAN-Ukraine :

http://www.nato.int/docu/basictxt/b040331f.pdf

Plan OTAN-Ukraine des cibles à atteindre en 2003 dans le cadre du Plan d'action OTAN-Ukraine :

http://www.nato.int/docu/fonda/b030324f.pdf

Premier Plan d'action OTAN-Ukraine, novembre 2002, comprenant des informations détaillées sur les objectifs stratégiques de l'Ukraine et les domaines de coopération avec l'OTAN :

http://www.nato.int/docu/fonda/b021122a.htm

Charte de partenariat spécifique OTAN-Ukraine, Madrid, 9 juillet 1997 : http://www.nato.int/docu/fonda/ukrchrt.htm

Dossiers

Relations OTAN-Ukraine : http://www.nato.int/issues/nato-ukraine/index-fr.html



Articles, discours et interviews

Article de l'OTAN Hebdo : «Le Premier ministre de l'Ukraine en visite à l'OTAN», 14 septembre 2006 : http://www.nato.int/docu/update/2006/09-september/f0914b.htm

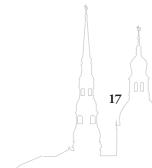
Transcription d'un entretien avec John Colston, Secrétaire général adjoint pour la politique et les plans de défense, qui explique la coopération OTAN-Ukraine en matière de défense, 11 janvier 2006 (en anglais) :

http://www.nato.int/docu/speech/2006/s60111a.htm

Transcription du débat vidéo interactif « Stopwatch » sur l'OTAN et l'Ukraine après la révolution orange, novembre 2005 (en anglais) : http://www.nato.int/docu/speech/2005/s051122a.htm

Discours prononcé par le Secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer, devant l'académie diplomatique de Kiev (Ukraine), 20 octobre 2005 (en anglais) : http://www.nato.int/docu/speech/2005/s051020b.htm

Transcription d'un entretien avec M. l'ambassadeur Erdmann, Secrétaire général adjoint pour les affaires politiques et la politique de sécurité, qui explique le Dialogue intensifié avec l'Ukraine, 27 septembre 2005 (en anglais): http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050727a.htm



16

Le Dialogue méditerranéen

■ INFORMATIONS CLÉS

La proximité géographique entre l'Europe, les pays de la rive sud de la Méditerranée et le Proche-Orient lie ces régions en matière de sécurité. L'OTAN a engagé en 1994 un dialogue politique avec les pays méditerranéens. Ce programme compte actuellement sept participants : l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie.

Le Dialogue méditerranéen vise à contribuer à la sécurité et à la stabilité de la région, à instaurer une meilleure compréhension mutuelle, à dissiper les idées fausses entre l'OTAN et ses partenaires méditerranéens et à favoriser l'établissement de bonnes relations dans l'ensemble de la région.

Au Sommet d'Istanbul en 2004, l'OTAN a conféré au Dialogue le statut de partenariat véritable s'articulant autour d'une coopération pratique plus dynamique et d'un dialogue politique renforcé.

DOMAINES DE COOPÉRATION

Un programme de travail annuel existe depuis 1997. Il définit les différents domaines de coopération parmi lesquels la diplomatie publique, les sciences et l'environnement, la gestion des crises, les plans civils d'urgence, les politiques et les stratégies de défense, les armes légères et de petit calibre, la gestion de l'espace aérien et l'action humanitaire globale de lutte contre les mines.

Le programme de travail annuel comporte également une dimension militaire, qui permet aux représentants des pays du Dialogue méditerranéen de prendre part à des stages dans les écoles de l'OTAN

et de participer activement ou en qualité d'observateurs à des exercices militaires de l'OTAN. Les pays du Dialogue pourraient aussi participer à une initiative OTAN de formation, qui est actuellement à l'étude. Depuis novembre 2004, des réunions ont lieu au niveau des chefs d'état-major de la défense.

L'OTAN a proposé aux pays du Dialogue des **programmes de coopération individuels** (ICP) et l'utilisation des fonds d'affectation spéciale du Partenariat pour la paix, qui s'ajoutent au programme de travail annuel et renforcent la dimension pratique du dialogue. Les activités sont en principe autofinancées, mais l'Alliance peut examiner, cas par cas, des demandes d'aide financière pour la prise en charge des frais de participation par exemple.

Trois pays du Dialogue méditerranéen (l'Égypte, la Jordanie et le Maroc) ont fourni des troupes aux **opérations de maintien de la paix** dirigées par l'OTAN en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo. Le Maroc fournit encore des troupes à la KFOR et il a annoncé - de même que l'Algérie et Israël - qu'il souhaitait participer à l'opération *Active Endeavour*.

Un véritable partenariat

Au Sommet d'Istanbul, l'OTAN a proposé de faire du Dialogue un véritable partenariat, dont les objectifs seraient les suivants :

 renforcer le dialogue politique existant en prévoyant des réunions présidées par le Secrétaire général, non seulement au niveau des ambassadeurs, mais aussi au niveau des Ministres et des chefs d'État et de gouvernement;

- réaliser l'interopérabilité en faisant participer les pays du Dialogue à certains exercices militaires et à des activités d'entraînement et de formation connexes :
- développer la réforme de la défense en modernisant les forces armées:
- contribuer à la lutte contre le terrorisme, notamment par une mise en commun efficace des données du renseignement et la coopération maritime comme, par exemple, dans le cadre de l'opération Active Endeavour.

STRUCTURE

Le Groupe de coopération méditerranéenne a été créé en juillet 1997 sous l'autorité et la supervision du Conseil de l'Atlantique Nord. C'est à lui qu'incombe la responsabilité générale du Dialogue méditerranéen et il est le cadre des débats politiques bilatéraux et multilatéraux qui sont organisés régulièrement à différents niveaux.

La coopération et le dialogue se déroulent essentiellement au niveau bilatéral (26+1), mais le Dialogue méditerranéen permet également des consultations politiques multilatérales (26+7). Depuis le Sommet de Prague de 2002, il est également possible d'organiser une coopération régionale avec au moins deux partenaires du Dialogue.

Depuis sa création, le Dialogue se caractérise par une approche évolutive en termes de participation et de contenu ; ainsi, il a vu augmenter le nombre de ses participants : aux cinq premiers membres à sa création en 1994 se sont ajoutés la Jordanie en 1995 et l'Algérie en 2000. Les formes de coopération ont également évolué.

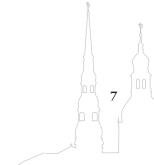
PRINCIPES DIRECTEURS

Le Dialogue s'appuie sur plusieurs principes liés à la notion de coappropriation :

- la non-discrimination : les bases de la coopération et des échanges avec l'OTAN sont les mêmes pour tous les partenaires ;
- l'autodifférenciation : le Dialogue permet une approche adaptée aux besoins spécifiques de chaque partenaire ;
- les intérêts mutuels : l'Alliance cherche à obtenir la contribution des partenaires pour assurer la réussite du Dialogue et les partenaires choisissent librement le rythme et l'étendue de leur coopération avec l'OTAN;
- la complémentarité : l'initiative de l'OTAN vient compléter les initiatives d'autres organisations internationales dans la région - l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ou le Cinq plus cinq.

DÉCISIONS RÉCENTES : SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

- 6-7 avril 2006: toute première réunion de consultation politique à 26+7 organisée dans un pays du Dialogue méditerranéen (le Maroc) entre le Conseil et les représentants du partenariat.
- Réunion des Ministres de la défense à Taormine, le 10 février 2006 : à leur toute première réunion, les Ministres examinent l'extension de la coopération pratique.
- Réunion des Ministres des affaires étrangères à Bruxelles en décembre 2004 : toute première réunion des Ministres des affaires étrangères
- Sommet d'Istanbul, 28-29 juin 2004 : le Dialogue méditerranéen devient un véritable partenariat
- Réunion des Ministres des affaires étrangères à Bruxelles les 4 et 5 décembre 2003 : l'OTAN décide de chercher des moyens de renforcer le Dialogue méditerranéen pour l'ouvrir davantage aux activités du Partenariat.
- Sommet de Prague, 21-22 novembre 2002 : un inventaire des domaines de coopération possibles visant à renforcer le Dialogue méditerranéen est adopté.
- Réunion des Ministres des affaires étrangères à Reykjavik en mai 2002 : l'OTAN annonce sa décision de renforcer la coopération sur les questions de sécurité d'intérêt commun, y compris le terrorisme.



CHRONOLOGIE

2006 6-7 avril: toute première réunion de consultation politique à 26+7 organisée dans un pays du Dialogue méditerranéen (le Maroc) entre le Conseil de l'Atlantique Nord et les représentants du partenariat.

10 février : la toute première réunion à 26+7 des Ministres de la défense dans un pays membre de l'OTAN (Taormine, Italie).

2005 12 octobre : première visite d'un Secrétaire général de l'OTAN en Égypte.

14 juillet : première visite d'un Secrétaire général de l'OTAN en Mauritanie.

28 avril : première visite d'un Secrétaire général de l'OTAN en Tunisie.

24 février : première visite d'un Secrétaire général de l'OTAN en Israël.

17 février : première visite d'un Secrétaire général de l'OTAN au Maroc.

13 janvier : première visite d'un Secrétaire général de l'OTAN en Jordanie.

2004 8 décembre : l'OTAN fête le 10e anniversaine du Dialogue méditerranéen ; toute première réunion des Ministres des affaires étrangères à Bruxelles.

25 novembre : M. Jaap de Hoop Scheffer se rend en Algérie - toute première visite d'un Secrétaire général de l'OTAN dans un pays du Dialogue méditerranéen.

17 novembre : les chefs d'état-major de la défense (ou leurs représentants) des pays de l'OTAN et du Dialogue méditerranéen se réunissent pour la première fois au siège de l'OTAN.

28-29 juin, Sommet d'Istanbul : le Dialogue méditerranéen devient un partenariat.

2003 4 décembre : les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN décident d'ouvrir davantage le Dialogue méditerranéen aux activités du Partenariat.

12 septembre : visite de SAR la princesse-colonel Aïsha Al-Hussein de Jordanie.

30 juin : le Secrétaire général de l'OTAN, Lord Robertson, définit cinq domaines prioritaires pour le Dialogue méditerranéen : la lutte contre le terrorisme, la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, la gestion des crises, la réforme de la défense et la coopération entre militaires.

2002 10 décembre : visite au siège de l'OTAN du président algérien, M. Abdelaziz Bouteflika.

21-22 novembre : les chefs d'État et de gouvernement présentent un inventaire des domaines de coopération possibles visant à renforcer le Dialogue méditerranéen.

Juillet : le Conseil de l'Atlantique Nord décide que le renforcement des relations avec les pays du Dialogue méditerranéen compte parmi les grandes priorités de l'Alliance.

Mai: les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN décident de renforcer les dimensions politique et pratique du Dialogue méditerranéen et de consulter les participants sur des questions de sécurité d'intérêt commun, y compris le terrorisme.

20 mars : visite au siège de l'OTAN d'un groupe mixte israëlo-palestinien.

9

- **9 janvier :** deuxième réunion multinationale du Groupe de coopération méditerranéenne au niveau des ambassadeurs.
- 20 décembre : première visite à l'OTAN d'un chef d'État algérien, le président Abdelaziz Bouteflika.
 23 octobre : première réunion multinationale du Groupe de coopération méditerranéenne au niveau des ambassadeurs afin d'informer les participants au Dialogue méditerranéen de la réponse de l'OTAN aux attentats terroristes du 11 septembre.
 29 mai : l'OTAN donne aux pays du Dialogue méditerranéen la possibilité de signer un accord sur la protection des informations afin de faciliter l'échange d'informations classifiées
- 2000 24 avril : Israël signe un accord de sécurité avec l'OTAN.
 12 avril : visite à l'OTAN du roi Abdallah II de Jordanie.
 14 mars : l'Algérie prend part au Dialogue méditerranéen.

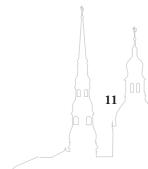
qui leur permettra de participer à certaines activités.

- 24 avril : il est décidé de renforcer les dimensions politique et pratique du Dialogue, en particulier dans le domaine militaire.
 24-26 février : les ambassadeurs des pays de l'OTAN et les représentants des pays du Dialogue méditerranéen se réunissent pour la première fois à Valence.
- **1997 8 juillet :** création du Groupe de coopération méditerranéenne.
- 1996 15 janvier : le prince El-Hassan Bin Talal de Jordanie se rend à l'OTAN pour s'entretenir avec le Secrétaire général,
 M. Javier Solana, dans le cadre du Dialogue méditerranéen de l'Alliance.
- **1995 5 décembre :** la Jordanie prend part au Dialogue méditerranéen.

8 février : l'OTAN engage un dialogue direct avec les pays méditerranéens non membres de l'Alliance et lance des invitations à l'Égypte, à Israël, à la Mauritanie, au Maroc et à la Tunisie.

1994 1°r décembre : les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN se déclarent « prêts à établir des contacts, cas par cas, entre l'Alliance et les pays méditerranéens non membres, en vue de contribuer au renforcement de la stabilité régionale ».

11 janvier : la déclaration du Sommet de Bruxelles jette les bases d'un dialogue avec les pays de la région.



■ DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Consulter la version électronique du guide du sommet et cliquer sur les liens : www.nato.int/riga/quide/

Documents officiels et sites web

Communiqué du Sommet d'Istanbul sur le renforcement du Dialogue méditerranéen pour en faire un véritable partenariat (paragraphe 36), 28 juin 2004 :

http://www.nato.int/docu/pr/2004/p04-096f.htm

On peut consulter les programmes de travail (de 2002 à 2005) du Dialogue méditerranéen (en anglais) en cliquant sur « Dossiers » « Partenariats » « Dialogue méditerranéen » : http://www.nato.int/med-dial/home-fr.htm

Les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN préconisent un renforcement du Dialogue méditerranéen (paragraphe 17), 4 décembre 2003 : http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-152f.htm

Renforcement du Dialogue méditerranéen, avec l'établissement d'un inventaire des domaines de coopération possibles, mai 2003 : http://www.nato.int/med-dial/upgrading-fr.htm

Les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN annoncent leur décision de renforcer les dimensions politique et pratique du Dialogue méditerranéen (paragraphe 15), 14 mai 2002 : http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-059f.htm



Décision de renforcer les dimensions politique et pratique du Dialogue méditerranéen (paragraphes 5, 29 et 38), avril 1999 : http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-063f.htm (paragraphe 5 de la Déclaration de Washington) http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-064f.htm (paragraphe 29 du Communiqué du Sommet de washington) http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-065f.htm (paragraphe 38 du Concept stratégique de l'Alliance)

Extrait de la Déclaration de Madrid des chefs d'État et de gouvernement annonçant la création du Groupe de coopération méditerranéenne (paragraphe 13), juillet 1997 : http://www.nato.int/docu/pr/1997/p97-081f.htm

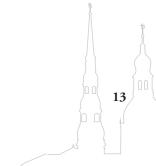
Communiqué final du Conseil de l'Atlantique Nord annonçant la création d'un Dialogue méditerranéen (paragraphe 19), 1er décembre 1994 : http://www.nato.int/docu/pr/1994/p94-116f.htm

Déclaration du Sommet de Bruxelles, qui jette les bases d'un dialogue dans la région (paragraphe 22), janvier 1994 : http://www.nato.int/docu/commf/c9401102.htm

Dossiers

Le Dialogue méditerranéen : http://www.nato.int/med-dial/home-fr.htm

L'Initiative de coopération d'Istanbul : http://www.nato.int/issues/ici/index-f.html



• Discours, interviews et articles

Discours prononcé à Amman (Jordanie) par M. l'ambassadeur Minuto Rizzo, Secrétaire général délégué, 26 juin 2006 (en anglais) : http://www.nato.int/docu/speech/2006/s060626a.htm

Discours prononcé au Caire (Égypte) par M. l'ambassadeur Minuto Rizzo, Secrétaire général délégué, 13 février 2006 (en anglais) :

http://www.nato.int/docu/speech/2006/s060213b.htm

Discours prononcé à Tunis par M. Jaap de Hoop Scheffer, Secrétaire général de l'OTAN, 28 avril 2005 : http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050428b.htm

Transcription du débat vidéo interactif de la série « Stopwatch » consacré à l'amélioration des communications entre les pays méditerranéens, 11 mars 2005 (en anglais) : http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050311a.htm

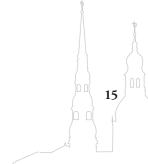
Transcription de l'entretien vidéo de Nicola de Santis, chef de la Section Dialogue méditerranéen et Initiative de coopération d'Istanbul (Division Diplomatie publique), décembre 2004 (en anglais) : http://www.nato.int/docu/speech/2004/s041210b.htm

OTAN Hebdo : l'OTAN célèbre le dixième anniversaire du Dialogue méditerranéen, 8 décembre 2004 : http://www.nato.int/docu/update/2004/12-december/f1208c.htm

Discours prononcé par M. Minuto Rizzo, Secrétaire général délégué de l'OTAN, au *Royal United Services Institute* (RUSI) de Londres, le 29 novembre 2004, sur le thème « La Méditerranée et le Moyen-Orient : la génération montante » (en anglais) : http://www.nato.int/docu/speech/2004/s041129a.htm



Discours de Lord Robertson au Royal United Services Institute (RUSI) à Londres, le 30 juin 2003, sur le thème de « L'OTAN et la sécurité en Méditerranée : étapes concrètes sur la voie du partenariat », discours dans lequel il définit cinq domaines prioritaires pour le Dialogue méditerranéen (en anglais) : http://www.nato.int/docu/speech/2003/s030630a.htm



■ QUELQUES FAITS ET CHIFFRES

 Contributions aux opérations de maintien de la paix de l'OTAN

Trois des partenaires du Dialogue méditerranéen - l'Égypte, la Jordanie et le Maroc - ont par le passé contribué dans les Balkans à des missions de maintien de la paix dirigées par l'OTAN. En mai 2002, seul le Maroc avait encore des soldats dans la SFOR et la KFOR. Avec le retrait de la SFOR en décembre 2004, le Maroc n'avait plus de troupes qu'au Kosovo. Le Maroc, l'Algérie et Israël ont annoncé qu'ils souhaitent participer à l'opération *Active Endeavour*.



17

L'Initiative de coopération d'Istanbul

■ INFORMATIONS CLÉS

Au Sommet de l'OTAN de juin 2004, l'Alliance a lancé l'Initiative de coopération d'Istanbul (ICI). Cette initiative offre une coopération pratique bilatérale entre les pays du Moyen Orient élargi et l'OTAN, qui contribuera à la sécurité mondiale et régionale. À ce jour, Bahreïn, les Émirats arabes unis, le Koweït et le Qatar participent à l'ICI.

PARTICIPATION À L'INITIATIVE

En vertu du principe d'inclusivité, cette initiative est ouverte à tous les pays intéressés de la région qui souscrivent à ses objectifs et à son contenu, notamment la lutte contre le terrorisme et contre la prolifération des armes de destruction massive (ADM).

La participation de chaque pays intéressé est examinée par le Conseil de l'Atlantique Nord au cas par cas et sur le fond. Au départ, l'Initiative a été proposée à l'Arabie Saoudite, à Bahreïn, aux Émirats arabes unis, au Koweït, et au Qatar, qui sont tous membres du Conseil de coopération du Golfe. L'ICI est aussi ouverte à d'autres pays et n'exclut pas la participation de l'Autorité palestinienne.

DOMAINES DE COOPÉRATION

L'Alliance propose de coopérer dans un certain nombre de domaines qui sont énoncés dans le document d'orientation officiel de l'ICI, lequel a été rendu public au Sommet d'Istanbul. Ce document prévoit ce qui suit :

- contribuer à des opérations dirigées par l'OTAN et à la lutte contre le terrorisme ;

3

- endiguer les trafics d'armes et les flux de matières pouvant servir à fabriquer des ADM ;
- améliorer la capacité de ces pays à faire face aux menaces et aux défis communs.

Six domaines de coopération pratique ont été définis parmi lesquels les participants peuvent choisir :

- des avis adaptés sur les questions relatives à la défense telles que la réforme de la défense, l'établissement des budgets de la défense, la planification de la défense et les relations civilo-militaires;
- 2. la coopération entre militaires afin de contribuer à l'interopérabilité par une participation à certains exercices militaires et activités d'entraînement et de formation connexes susceptibles d'améliorer l'aptitude des forces à mener des opérations avec celles de l'Alliance dans le cadre de contributions à des opérations dirigées par l'OTAN (les pays de l'ICI pourront éventuellement participer à une initiative de formation OTAN qui est actuellement à l'étude);
- coopérer à la lutte contre le terrorisme, notamment par un partage efficace des données du renseignement et par la coopération maritime;
- 4. contribuer aux activités de l'Alliance concernant la **nonprolifération** des armes de destruction massive et leurs vecteurs ;
- coopérer dans le domaine de la sécurité aux frontières en ce qui concerne le terrorisme, la contrebande des armes légères et de petit calibre et la lutte contre les trafics illicites;
- 6. les **plans civils d'urgence**, notamment en participant à des stages de formation et à des exercices sur les opérations de secours en cas de catastrophe.

stage

Le succès de l'ICI est subordonné à l'implication des pays de la région. L'OTAN et les pays participants conviennent qu'il est nécessaire d'actualiser les connaissances des responsables politiques et des faiseurs d'opinion concernant l'OTAN et cette initiative. Une opération conjointe de diplomatie publique est donc en cours dans la région.

STRUCTURE

Le **Groupe sur l'Initiative de coopération d'Istanbul** (ICIG) est chargé de dresser une liste d'activités pratiques pour les pays participants, à mener en coopération avec le pays en question.

L'ICIG, qui a été créé peu après le lancement de l'ICI, est composé de conseillers politiques de chacun des pays membres de l'OTAN. Le groupe définit les procédures à suivre pour la mise en place de ces activités en coopération et il travaille au niveau bilatéral (26+1) avec les pays intéressés pour élaborer des plans de travail individuels et assurer le suivi de leur mise en œuvre.

L'ICIG rend compte au Conseil et prépare le terrain pour les décisions qu'adoptera le Conseil sur les questions relatives à l'ICI.

PRINCIPES DIRECTEURS

L'ICI est fondée sur un certain nombre de principes directeurs :

 Capacité de réaction : il importe de tenir compte des idées et des propositions émanant des pays de la région ou d'organisations régionales.

- Coappropriation: il s'agit d'une initiative de coopération, qui repose sur une coappropriation et sur les intérêts mutuels de l'OTAN et des pays de la région et qui tient compte de leur diversité et de leurs besoins spécifiques.
- Complémentarité: ce processus est distinct, mais il prend en compte et vient compléter d'autres initiatives, y compris celles du G-8 et d'organisations internationales comme l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe; il vient aussi en complément du Dialogue méditerranéen de l'Alliance et pourrait utiliser des instruments mis au point dans ce cadre tout en respectant sa spécificité; il pourrait appliquer les enseignements tirés d'autres initiatives de l'OTAN, comme le Partenariat pour la paix, et, au besoin, des mécanismes et outils en découlant.
- Valeur ajoutée : cette initiative privilégie la coopération pratique dans les domaines où l'OTAN peut apporter une valeur ajoutée, en particulier dans le domaine de la sécurité.

Il faut qu'il n'y ait aucune équivoque quant à la portée de cette initiative, qui ne doit s'entendre ni comme le prélude à une adhésion à l'OTAN/au CPEA/PPP ni comme un moyen d'obtenir des garanties de sécurité, et qui ne doit pas non plus être utilisée pour susciter un débat politique sur des questions qui pourraient être traitées de manière plus appropriée dans d'autres enceintes.

DÉCISIONS RÉCENTES : SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

 Sommet d'Istanbul, 28-29 juin 2004 : lancement de l'Initiative de coopération d'Istanbul.



■ CHRONOLOGIE

2005 30 novembre : première visite du Secrétaire général au Qatar ; conférence sur l'ICI organisée par l'OTAN, RAND et le gouvernement du Qatar.

26 septembre : conférence de l'OTAN et du Gulf Research Center sur l'ICI, à Dubaï.

Juin : les Émirats arabes unis adhèrent à l'ICI.

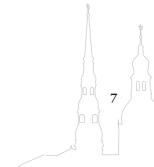
3 juin : conférence sur « l'évolution du rôle de l'OTAN au Moyen-Orient : les pays du Golfe » organisée par l'OTAN et le Henry L. Stimson Center, Washington.

18 mars : conférence de haut niveau sur l'ICI au Collège de défense de l'OTAN, à Rome.

Janvier-mars: Bahreïn, le Koweït et le Qatar adhèrent à l'ICI.

2004 Septembre-décembre : le Secrétaire général délégué de l'OTAN se rend à Bahreïn, au Koweït, à Oman, au Qatar, en Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis.

28 juin : Lancement de l'Initiative de coopération d'Istanbul.



■ DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Consulter la version électronique du guide du sommet et cliquer sur les liens : www.nato.int/riga/quide/

Documents officiels

Document d'orientation de l'OTAN sur l'Initiative de coopération d'Istanbul, 28 juin 2004 :

http://www.nato.int/docu/comm/2004/06-istanbul/docu-cooperation-f.htm

Communiqué du Sommet d'Istanbul sur le lancement de l'ICI (paragraphes 37 et 38), 28 juin 2004 : http://www.nato.int/docu/pr/2004/p04-096f.htm

Dossiers

L'Initiative de coopération d'Istanbul : http://www.nato.int/issues/ici/index-f.html

Le Dialogue méditerranéen : http://www.nato.int/med-dial/home-fr.htm



Discours, interviews et articles

« Le rôle de l'OTAN dans la sécurité du Golfe » - discours prononcé par le Secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer, à Doha (Qatar), le 1er décembre 2005 (en anglais) : http://www.nato.int/docu/speech/2005/s051201a.htm

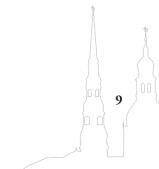
Discours prononcé par le Secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer, à Rome (Italie), le 18 mars 2005 (en anglais) :

http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050318a.htm

Transcription du débat vidéo interactif de la série «Stopwatch » consacré à l'amélioration des communications entre les pays méditerranéens, 11 mars 2005 (en anglais) : http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050311a.htm

Transcription de l'entretien vidéo de Nicola de Santis, chef de la Section Dialogue méditerranéen et Initiative de coopération d'Istanbul (Division Diplomatie publique), décembre 2004 (en anglais) : http://www.nato.int/docu/speech/2004/s041210b.htm

Discours prononcé par M. Minuto Rizzo, Secrétaire général délégué de l'OTAN, au Royal United Services Institute (RUSI) de Londres, le 29 novembre 2004, sur le thème « La Méditerranée et le Moyen-Orient : la génération montante » (en anglais) : http://www.nato.int/docu/speech/2004/s041129a.htm



18

Le Partenariat stratégique OTAN-UE

■ INFORMATIONS CLÉS

L'OTAN et l'Union européenne ont des intérêts stratégiques communs. Dans un esprit de complémentarité, les deux organisations se consultent et coopèrent pour prévenir et résoudre les crises et les conflits armés. Depuis leur élargissement en 2004, l'OTAN et l'UE ont en commun 19 pays membres.

CADRE DE LA COOPÉRATION

La décision de coopérer sur des questions relatives à la sécurité remonte au 24 janvier 2001, date à laquelle le Secrétaire général de l'OTAN et la Présidence de l'UE ont échangé des lettres définissant la portée de la coopération et les modalités des consultations entre les deux organisations. Depuis lors, cette coopération n'a cessé de se développer, en particulier avec la signature historique de la « Déclaration OTAN-UE sur la PESD » (politique européenne de sécurité et de défense), qui a ouvert la voie aux arrangements « Berlin+ ».

La « Déclaration OTAN-UE sur la PESD »

Adoptée le 16 décembre 2002, la « Déclaration OTAN-UE sur la PESD » a confirmé l'accès assuré de l'UE aux capacités de planification de l'OTAN pour ses propres opérations militaires. Elle a aussi réaffirmé les principes politiques ci après, sur lesquels se fonde le partenariat stratégique :

- concertation effective :
- égalité et respect de l'autonomie de décision de l'UE et de l'OTAN:
- respect des intérêts des États membres de l'UE et de l'OTAN ;
- respect des principes de la Charte des Nations Unies :
- coopération efficace, transparente et mutuellement bénéfique

pour l'établissement de besoins capacitaires militaires communs aux deux organisations.

Les arrangements « Berlin+ »

Après la décision politique prise en décembre 2002, les arrangements « Berlin+ » ont été adoptés le 17 mars 2003 (par un échange de lettres comportant 14 documents agréés). Ils posent les fondements de la coopération OTAN-UE dans le domaine de la gestion des crises en donnant à l'UE un accès aux capacités et moyens collectifs de l'OTAN pour des opérations dirigées par l'Union. Ils permettent en effet à l'Alliance de soutenir des opérations dirigées par l'UE dans lesquelles l'OTAN en tant que telle n'est pas engagée.

Ils comprennent les principaux éléments ci-après :

- accord de sécurité OTAN-UE (échange d'informations classifiées en vertu de règles de protection réciproque) ;
- accès assuré de l'UE à des capacités de planification de l'OTAN en vue d'une utilisation effective dans le cadre de la planification militaire d'opérations de gestion de crise dirigées par l'UE;
- disponibilité de capacités et de moyens communs de l'OTAN tels que quartiers généraux ou unités de communication, pour des opérations de gestion de crise dirigées par l'UE;
- procédures à suivre pour la mise à disposition, le suivi, la restitution et le rappel de moyens et capacités OTAN;
- mandat du Commandant suprême adjoint des forces alliées en Europe (DSACEUR) de l'OTAN - qui commandera en principe une opération dirigée par l'UE en vertu des arrangements « Berlin+ » (et qui est toujours un Européen) - et options de commandement européen de l'OTAN;
- modalités des consultations OTAN-UE dans le contexte d'une opération de gestion des crises dirigée par l'UE faisant appel à des moyens et capacités de l'OTAN;

moyen

 intégration dans le système OTAN d'établissement des plans de défense, qui existe depuis longtemps, des besoins et des capacités militaires pouvant être requis pour des opérations militaires dirigées par l'UE, de façon à garantir la disponibilité de forces bien équipées et entraînées pour des opérations dirigées soit par l'OTAN, soit par l'UE.

COOPÉRATION DANS LES BALKANS

Opération Concordia

Le 31 mars 2003, l'opération *Concordia*, dirigée par l'UE, a pris la relève de l'opération *Allied Harmony*, la mission que dirigeait l'OTAN dans l'ex-République yougoslave de Macédoine*. C'est au cours de cette mission que des moyens OTAN ont été mis pour la première fois à la disposition de l'Union européenne.

Conformément aux arrangements « Berlin+ », le Commandant suprême adjoint des forces alliées en Europe (DSACEUR) de l'OTAN a été désigné commandant de l'opération pour cette toute première mission militaire de maintien de la paix dirigée par l'UE.

L'OTAN a apporté son concours à l'Union européenne en ce qui concerne la planification stratégique, opérationnelle et tactique. Un étatmajor d'opération (EMO) de l'UE a été installé au Grand Quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE) de l'OTAN à Mons (Belgique) pour aider le commandant de l'opération. En outre, un « Élément de commandement de l'UE » (EUCE) a été établi à l'AFSOUTH à Naples (Italie) ; il constitue le commandement de la force interarmées de l'OTAN pour les opérations dans les Balkans (depuis la mi-2004, il s'appelle quartier général du commandement de la force interarmées (QG de JFC)). À cette époque, le chef d'état-major de l'AFSOUTH est également devenu chef d'état-major du nouvel Élément de commandement de l'UE ; il était assisté d'un directeur de l'UE pour les opérations.

Ces postes jumelés OTAN-UE ont assuré un lien entre la chaîne de commandement opérationnelle de l'UE et celle de l'OTAN pendant l'opération *Concordia*. *Concordia* a pris fin le 15 décembre 2003 et a été remplacée par *Proxima*, une mission de police dirigée par l'UE, qui s'est achevée le 14 décembre 2005.

« Approche concertée pour les Balkans occidentaux »

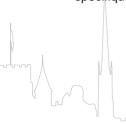
En juillet 2003, l'Union Européenne et l'OTAN ont publié une « approche concertée pour les Balkans occidentaux », qui définit les domaines clés de coopération et qui met l'accent sur la vision commune et la détermination des deux organisations à instaurer la stabilité dans cette région.

Opération Althea

Après le retrait de la Force de stabilisation en Bosnie-Herzégovine (SFOR) dirigée par l'OTAN et ayant tiré parti de l'expérience acquise avec *Concordia*, l'Union européenne a déployé, le 2 décembre 2004, une nouvelle mission appelée opération *Althea*.

La force de l'UE (EUFOR) opère dans le cadre des arrangements « Berlin+ » en faisant appel aux compétences de l'OTAN en matière de planification, ainsi qu'à d'autres moyens et capacités de l'Alliance. Le Commandant suprême adjoint des Forces alliées en Europe (DSACEUR) de l'OTAN commande l'opération *Althea* et il y a également un état-major de l'opération établi au SHAPE. C'est en fait l'ensemble de la chaîne de commandement de l'OTAN qui est utilisé.

Le jour même où la mission dirigée par l'UE prenait la relève, l'OTAN créait une Mission militaire de liaison et de consultation (quartier général de l'OTAN à Sarajevo), qui apporte à la mission de l'UE des compétences spécifiques de l'OTAN.



COOPÉRATION DANS D'AUTRES RÉGIONS

L'OTAN et l'Union européenne collaborent aussi dans d'autres régions. Les deux organisations appuient la mission de l'Union africaine au **Darfour (Soudan)**. Elles coordonnent les rotations des avions de transport et fournissent à l'Union africaine du personnel et d'autres formes de soutien.

À Vienne, des experts de l'OTAN et de l'UE travaillent dans la même équipe aux côtés de Martti Ahtisaari, l'envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies, aux négociations sur le futur **statut de la province du Kosovo.**

En **Afghanistan**, l'Union européenne a décidé de contribuer au financement des projets civils dans les équipes de reconstruction provinciales (PRT) organisées par l'OTAN, lesquelles sont dirigées par un pays qui est également membre de l'Union européenne.

COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DES CAPACITÉS

La planification concertée du développement des capacités et le renforcement mutuel entre l'Engagement capacitaire de Prague (PCC) de l'OTAN et le Plan d'action européen sur les capacités (ECAP) de l'UE sont eux aussi désormais inscrits au programme OTAN-UE. Ces travaux se déroulent dans le cadre du **Groupe OTAN-UE sur les capacités**, qui a été créé en mai 2003.

L'ECAP précédent de l'UE comprenait un catalogue de forces et de capacités pour l'Objectif global de l'UE (qui consistait à pouvoir déployer jusqu'à 60 000 soldats pour la fin de 2003 en vue de missions humanitaires et de sauvetage, ainsi que de maintien et de

rétablissement de la paix). Des experts de l'OTAN ont fourni des avis d'ordre militaire et technique depuis le stade de la préparation de l'ECAP jusqu'à sa mise en œuvre.

Après la mise en place du Groupe OTAN-UE sur les capacités en 2003, l'Union européenne a annoncé, en février 2004, la création d'un nouveau concept qui débouchera sur le lancement d'unités de réaction rapide composées de groupements tactiques interarmées. Selon le nouvel « Objectif global » pour 2010, ces unités seront toute en place d'ici à 2007. Le Groupe OTAN-UE sur les capacités a notamment pour rôle de veiller à ce que les groupements tactiques de l'UE et la force de réaction de l'OTAN se renforcent mutuellement et soient complémentaires. Le groupe organise des débats sur cette question ainsi que sur les questions de planification de la défense et des forces.

Depuis la création, le 12 juillet 2004, de l'Agence européenne de défense (AED), qui concentre ses efforts sur le développement de capacités de défense, la coopération, l'acquisition et la recherche en matière d'armement, les experts de l'agence participent activement aux travaux du Groupe OTAN-UE sur les capacités.

AUTRES DOMAINES DE COOPÉRATION

La coopération a été très concrète sur le plan technique. En septembre 2005, **l'accord sur les arrangements militaires permanents** a été signé, ce qui a permis la création d'une Équipe de liaison permanente de l'OTAN (NPLT) à l'état-major militaire de l'UE et celle d'une Cellule de l'UE au SHAPE. La NPLT, qui a été mise en place le 3 novembre 2005, comporte trois officiers et un sous-officier. La Cellule de l'UE a été établie le 1^{er} mars 2006. Ces équipes de liaison ont pour but d'optimiser la coopération entre militaires OTAN-UE.

poul du

Les Ministres des affaires étrangères des pays de l'UE et de l'OTAN sont résolus à renforcer leur coopération dans la lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive. Les deux institutions ont échangé des informations sur leurs activités dans le domaine de la protection des populations civiles contre des attaques commises au moyen d'armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.

MODALITÉS PRATIQUES DE TRAVAIL

Les contacts entre les services du Secrétariat international et de l'État-major militaire international de l'OTAN, d'une part, et les services du Secrétariat du Conseil de l'UE et de la Commission européenne, d'autre part, ne cessent de se développer. Le dispositif de liaison militaire permanent, adopté en 2005, facilite également la coopération au niveau opérationnel.

Des responsables de l'OTAN et de l'UE se rencontrent régulièrement à différents niveaux :

- au niveau des Ministres des affaires étrangères, deux fois par an ;
- au niveau des ambassadeurs (Conseil de l'Atlantique Nord et Comité politique et de sécurité - COPS - de l'UE), environ une fois par mois;
- au niveau du Comité militaire, deux fois par semestre ;
- au niveau des comités, de façon régulière ;
- au niveau exécutif, régulièrement.

PARTICIPATION

Depuis l'élargissement de l'OTAN et de l'Union européenne en 2004, les deux organisations ont 19 pays membres en commun : l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg,

ance, g,

les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, le Royaume Uni, la Slovaquie et la Slovénie.

La Bulgarie, le Canada, les États-Unis, l'Islande, la Norvège, la Roumanie et la Turquie, qui sont membres de l'OTAN, mais pas de l'UE, participent à toutes les réunions formelles et informelles OTAN-UE, tout comme l'Autriche, la Finlande, l'Irlande et la Suède, qui sont membres de l'UE et du programme de Partenariat pour la paix (PPP) de l'OTAN.

Cependant, Chypre et Malte, qui ne sont pas membres du PPP et n'ont pas conclu d'accord de sécurité avec l'OTAN sur l'échange de documents classifiés, ne peuvent pas participer aux réunions officielles OTAN-UE (réunions du Conseil de l'Atlantique Nord et du COPS). Cela est dû aux décisions prises par l'OTAN et l'UE en décembre 2002, avant la vague d'élargissement de 2004, lorsque l'OTAN comptait 19 membres et l'Union européenne 15. Des réunions informelles avec ces deux pays ont lieu de temps à autre à deux niveaux différents : des ministres et des ambassadeurs.

DÉCISIONS RÉCENTES : SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

- Sommet d'Istanbul, 28-29 juin 2004 : les dirigeants des pays de l'OTAN décident de mettre un terme à l'opération de la force de stabilisation en Bosnie Herzégovine (SFOR) pour la fin de 2004. L'Union européenne prend la relève avec l'opération Althea.
- Sommet de Prague, 21-22 novembre 2002 : Engagement capacitaire de Prague (PCC) et création de la Force de réaction de l'OTAN (NRF). Les dirigeants des pays de l'OTAN ont réitéré leur accord concernant l'accès de l'UE aux moyens et capacités de l'OTAN pour des opérations dans lesquelles l'Alliance n'est pas engagée militairement.



CHRONOLOGIE

- 27 avril : dîner ministériel informel OTAN-UE à Sofia.1er mars : mise en place de la Cellule de l'UE au SHAPE.
- 7 décembre : dîner ministériel informel OTAN-UE à Bruxelles.
 3 novembre : création d'une Équipe de liaison permanente de l'OTAN à l'état-major militaire de l'UE (EMUE).
 3 octobre : accord sur les arrangements militaires permanents portant création d'une Équipe de liaison permanente de l'OTAN à l'EMUE et d'une Cellule de l'UE au SHAPE.
 20 septembre : déjeuner ministériel informel transatlantique/OTAN-UE à New York.
- 2004 2 décembre : début de l'opération Althea dirigée par l'UE.
 18 février : l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni lancent l'idée d'unités de réaction rapide de l'UE composées de groupements tactiques interarmées.
- 2003 Décembre : l'OTAN et l'UE commencent à évaluer les options concernant la possibilité de mettre un terme à la mission de la Force de stabilisation de l'OTAN en Bosnie (SFOR) pour la fin 2004 et de prévoir une relève qui serait assurée par l'UE ; adoption par le Conseil européen d'une « stratégie européenne de sécurité ».
 - **19-25 novembre :** premier exercice conjoint OTAN-UE de gestion des crises (CME/CMX 2003) fondé sur les arrangements permanents « Berlin+ ».
 - **29 juillet** : élaboration d'une stratégie commune pour les Balkans occidentaux.
 - **15 mai** : première réunion du Groupe OTAN-UE sur les capacités.

31 mars: l'opération *Concordia* dirigée par l'UE prend la relève de l'opération *Allied Harmony* dirigée par l'OTAN dans l'ex-République yougoslave de Macédoine*.

17 mars : accord sur un ensemble de documents clés concernant la coopération, connus sous le nom d'arrangements « Berlin+ ».

14 mars : entrée en vigueur d'un accord OTAN-UE sur la sécurité des informations.

2002 16 décembre : déclaration OTAN-UE sur la politique européenne de sécurité et de défense (PESD).

13 décembre : décisions du Conseil de l'Atlantique Nord sur les relations OTAN-UE et conclusions équivalentes du Conseil européen à Copenhague.

21-22 novembre : au Sommet de Prague, les pays membres de l'OTAN se déclarent disposés à donner à l'Union européenne un accès aux moyens et capacités de l'OTAN pour des opérations dans lesquelles l'Alliance n'est pas engagée militairement.

19 novembre : création du Plan d'action européen sur les capacités (ECAP).

30 mai: première réunion officielle OTAN-UE au niveau des Ministres des affaires étrangères, à Budapest. Le Secrétaire général de l'OTAN et la Présidence de l'UE diffusent une déclaration commune sur les Balkans occidentaux.

24 janvier: amorce de relations institutionnalisées entre l'OTAN et l'UE avec l'instauration de réunions conjointes, y compris au niveau des Ministres des affaires étrangères et des ambassadeurs. Échange de lettres entre le Secrétaire général de l'OTAN et la Présidence de l'UE sur la portée de la coopération et les modalités des consultations.



- 2000 7 décembre : signature du Traité de Nice de l'UE, qui contient des amendements reflétant le développement concret de la PESD en tant que politique indépendante de l'UE (entrée en vigueur : février 2003).
 - **19 septembre** : le Conseil de l'Atlantique Nord et le Comité politique et de sécurité intérimaire de l'UE se réunissent pour la première fois pour faire le point des progrès dans les relations OTAN-UE.
- 1999 10 décembre : lors de la réunion tenue par le Conseil à Helsinki, les États membres de l'UE définissent des « objectifs globaux » militaires devant permettre à l'UE, d'ici à 2003, de déployer jusqu'à 15 brigades (entre 50 000 et 60 000 soldats) pour des « tâches de Petersberg » (missions humanitaires et de sauvetage, ainsi que de maintien et de rétablissement de la paix). Les États membres de l'UE créent par ailleurs des structures politiques et militaires qui comprennent notamment un Comité politique et de sécurité, un Comité militaire et un État-major. Le rôle de gestion des crises de l'Union de l'Europe Occidentale est transféré à l'UE. L'UEO conserve des missions accessoires.
 - **3-4 juin :** le Conseil européen réuni à Cologne décide « de doter l'Union européenne des moyens et capacités nécessaires pour assumer ses responsabilités concernant une politique européenne commune en matière de sécurité et de défense ».
 - **23-25 avril :** au Sommet de Washington, les chefs d'État et de gouvernement décident de développer les arrangements « Berlin+ ».
- 1998 3-4 décembre : à l'occasion d'un sommet à Saint-Malo, la France et le Royaume-Uni font une déclaration commune affirmant la détermination de l'Union européenne à établir une politique européenne de sécurité et de défense (PESD).

- 3 juin 1996 : à Berlin, les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN conviennent pour la première fois d'établir une identité européenne de sécurité et de défense (IESD) au sein de l'OTAN, dans le but de rééquilibrer les rôles et responsabilités entre l'Europe et l'Amérique du Nord. Un volet essentiel de cette initiative consiste à améliorer les capacités européennes. Les Ministres décident par ailleurs de mettre à disposition les moyens de l'Alliance pour les opérations de gestion de crise dirigées par l'UEO. Ces décisions aboutissent à la création de la formule « Berlin+ ».
- Janvier: au Sommet de Bruxelles, l'OTAN entérine le concept de Groupes de forces interarmées multinationales, qui prévoit la mise en place de quartiers généraux déployables séparables mais non séparés susceptibles d'être utilisés pour des opérations dirigées par l'Europe, et qui constitue la base théorique d'opérations futures auxquelles participeront les pays de l'OTAN et d'autres pays non OTAN.
 11 janvier: les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN décident de mettre à disposition les moyens collectifs de l'Alliance sur la base de consultations dans le cadre du Conseil de l'Atlantique Nord, pour des opérations de l'UEO entreprises par les Alliés européens en application de leur politique étrangère et de sécurité commune.
- 1992 Février: l'Union européenne adopte le Traité de Maastricht, qui envisage une politique étrangère et de sécurité commune (PESC) intergouvernementale ainsi que la définition à terme d'une politique de défense commune (PESD). L'UEO est considérée comme la composante de défense de l'Union européenne; une étroite coopération est prévue entre l'OTAN et l'UEO.

■ DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Consulter la version électronique du guide du sommet et cliquer sur les liens : www.nato.int/riga/guide/

Documents officiels et sites web

Communiqué du Sommet d'Istanbul annonçant la fin de la mission de la SFOR et le déploiement d'une force de l'UE (paragraphes 3 et 8), 28 juin 2004 :

http://www.nato.int/docu/pr/2004/p04-096f.htm

Déclaration de presse conjointe du Secrétaire général de l'OTAN et de la Présidence de l'UE résumant les progrès réalisés dans la coopération OTAN-UE depuis la réunion tenue à Madrid le 3 juin 2003, 4 décembre 2003 :

http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-153f.htm

Approche concertée OTAN-UE pour les Balkans occidentaux (« Framework for an enhanced NATO-EU dialogue and a concerted approach on security and stability in the Western Balkans »), 29 juillet 2003 (en anglais) :

http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-089e.htm

Déclaration de presse conjointe du Secrétaire général de l'OTAN et de la Présidence de l'UE résumant les progrès réalisés dans la coopération OTAN-UE depuis la déclaration conjointe du 16 décembre 2002, 3 juin 2003 :

http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-056f.htm

Décision du Conseil concernant la communication d'informations en vertu de l'accord de sécurité UE-OTAN, 24 mars 2003 : http://register.consilium.eu.int/pdf/fr/03/st07/st07588fr03.pdf

Déclaration Union européenne-OTAN sur la PESD (politique européenne de sécurité et de défense), 16 décembre 2002 : http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-142f.htm

Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'UE (en anglais) : http://europa.eu.int/comm/external relations/cfsp/intro/index.htm

Référence à l'Engagement capacitaire de Prague dans la Déclaration du Sommet de Prague (paragraphe 4), 21 novembre 2002 : http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-127f.htm

Déclaration des Ministres de la défense des pays de l'OTAN sur les capacités (référence à l'ECAP au paragraphe 6), 6 juin 2002 : http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-074f.htm

Déclaration de presse conjointe du Secrétaire général de l'OTAN et de la Présidence de l'UE résumant les progrès réalisés dans la coopération OTAN-UE depuis la réunion tenue à Bruxelles le 6 décembre 2001, 14 mai 2002 : http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-060f.htm

Déclaration de presse conjointe du Secrétaire général de l'OTAN et de la Présidence de l'UE sur la coopération OTAN-UE, 6 décembre 2001 : http://www.nato.int/docu/pr/2001/p01-167f.htm

Première déclaration commune à la presse du Secrétaire général de l'OTAN et de la Présidence de l'UE - Déclaration sur l'Ouest des Balkans, 30 mai 2001 :

http://www.nato.int/docu/pr/2001/p01-080f.htm



Objectif global de l'UE - Conseil européen d'Helsinki, 11 décembre 1999 : http://www.consilium.europa.eu/ue.euDocs/cms Data/docs/press. Data/fr/ec/00300.1.f9.htm http://ue.eu.int/fr/info/eurocouncil/index.htm (Conclusions de la Présidence, 11/12/1999, n°00300/1/99, chapitre II)

Initiative sur les capacités de défense de l'OTAN, Sommet de Washington, 25 avril 1999 (référence aux opérations dirigées par l'UEO) : http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99s069f.htm

Une Alliance pour le XXIe siècle - Communiqué du Sommet de Washington qui décrit les arrangements « Berlin+ » (paragraphes 8 à 10), 24 avril 1999 :

http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-064f.htm

Déclaration conjointe diffusée à l'issue du Sommet franco britannique de Saint Malo, France, 3 et 4 décembre 1998 : http://www.iss-eu.org/chaillot/chai47f.html#3

Traité d'Amsterdam - Acte final (3) - Déclaration relative à l'UEO, 10 novembre 1997:

http://europa.eu/eur-lex/fr/treaties/dat/amsterdam.html#0125030020

Le Traité d'Amsterdam : mode d'emploi. La politique étrangère et de sécurité commune, novembre 1997 :

http://www.europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/a19000.htm

Relations OTAN-UE et IESD. Communiqué ministériel, Berlin (paragraphes 2, 7, 8 et 20), 3 juin 1996 : http://www.nato.int/docu/pr/1996/p96-063f.htm

Traité sur l'Union européenne (Traité de Maastricht) - Déclaration sur l'UEO, 29 juillet 1992 :

http://europa.eu.int/eur-lex/fr/treaties/dat/EU_treaty.html#0105000050

Dossiers

Relations OTAN-UE:

http://www.nato.int/issues/nato-eu/index-f.html

Fiche du Secrétariat du Conseil de l'UE sur l'opération *Althea* (en anglais) :

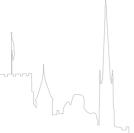
http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/051210Althea7.pdf

Coopération SHAPE-UE (en anglais) : http://www.nato.int/shape/issues/shape_eu/index.htm

• Articles, discours et interviews

Transcription du débat vidéo interactif de la série «Stopwatch » sur l'élargissement des consultations politiques de l'OTAN, 2 février 2006 (en anglais) :

http://www.nato.int/docu/speech/2006/s060202a.htm



■ QUELQUES FAITS ET CHIFFRES

Pays membres de l'OTAN

Allemagne, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Turquie.

Pays membres de l'UE

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède.

• Opération Concordia

L'opération *Concordia*, qui a pris la relève de l'opération *Allied Harmony* dirigée par l'OTAN, avait pour but de protéger les observateurs de l'OSCE et de l'UE. Elle a mobilisé quelque 400 militaires venant de 14 pays non membres de l'UE et de 13 États membres de l'Union. Elle a pris fin le 15 décembre 2003 et a été remplacée par une mission de police de l'UE appelée *Proxima*.

Opération Althea

L'opération *Althea* a pris la relève de la force de stabilisation (SFOR) dirigée par l'OTAN en Bosnie-Herzégovine. Elle a été lancée le 2 décembre 2004 et elle est actuellement commandée par le général Gian Marco Chiarini (Italie).